



Kennedy propose qu'on cesse les bombardements du N.-Vietnam

Les divergences s'accroissent entre Johnson et Kennedy



Les divergences sur le problème du Vietnam se sont accrues entre le président Johnson et le sénateur Robert Kennedy qui tous deux ont abordé hier la question de la guerre du Vietnam, le premier au cours d'une conférence de presse impromptue tenue quelques heures avant un discours du second devant le Sénat, conférence de presse qui renouait à l'avance aux arguments du sénateur de New York.

Dans un grand discours sur la politique vietnamienne, le frère et conseiller de l'ancien président des États-Unis a proposé en effet que l'administration américaine "arrête les bombardements du Nord-Vietnam" et annonce qu'elle est prête à négocier dans la semaine même.

Le sénateur Kennedy a ajouté que Washington de-

vrait alors "clairement" exprimer son désir que les discussions "ne peuvent pas se poursuivre de façon prolongée sans parvenir à un accord en vertu duquel aucun des deux camps n'intensifiera la guerre au Sud-Vietnam".

Mais les prises de position des deux personnalités opposées, car le président Johnson devait au cours de sa conférence de presse dire qu'avec l'échec des multiples sondages effectués par Washington "avant, pendant et après la trêve du Tet", il ne reste plus qu'à intensifier les opérations militaires pour contraindre l'ennemi à négocier.

Le sénateur Kennedy estime néanmoins qu'il est encore temps de répondre aux appels venus de tous les coins du

monde et notamment de prendre M. Kossyguine au mot, en proposant l'ouverture immédiate de négociations, à condition qu'elles soient accompagnées des garanties qui s'imposent en vue d'une double cessation de l'infiltration vers le sud et de l'acheminement de nouveaux renforts américains.

Les emprunts du Québec: \$525 millions

QUEBEC (DNC) — Avec son récent emprunt de \$450,000,000 conclu sur le marché new-yorkais, la province de Québec aura exécuté au cours de l'exercice financier 1966-67 le deuxième programme d'emprunt le plus chargé de son histoire. En effet, ce dernier emprunt porte le total pour cette année à \$525,000,000. Ce montant a été dépassé seulement en 1962-63 alors que la province avait emprunté \$560,000,000. Il faut souligner que cette année-là, \$300,000,000 avaient été empruntés pour nationaliser les compagnies d'électricité.

Le total de cette année comprend un montant de \$260,000,000 emprunté par l'Hydro-Québec, des \$265,000,000 empruntés directement par la province, \$65,000,000 l'ont été sous forme d'obligations d'épargne. En 1965-66, le montant total des emprunts de la province avait atteint \$450,000,000. Selon certaines indications fournies jusqu'ici par le ministre des finances, M. Paul Durois, il se pourrait qu'on pratique une coupe de quelque \$115,000,000, à comparer à cette année, dans le programme d'emprunts de l'an prochain (1967-68).

De toute façon, les discours du budget que doit prononcer M. Durois au début d'avril livrera le voile sur les intentions précises du gouvernement de l'Union nationale qui a reproché à maintes reprises aux libéraux d'avoir endetté la province à un rythme trop accéléré de 1960 à 1966.

Il semble que l'accroissement des revenus prévu pour le prochain exercice financier en grande partie dû à l'Expo et à la nouvelle entente fiscale avec l'Ontario permettront de pratiquer cette coupe sans diminution sensible du budget des dépenses gouvernementales. Le ministre des finances doit rendre ce budget public d'ici dix jours au plus tard. Il a déjà indiqué que les principales priorités mises de l'avant par le régime libéral seront maintenues (éducation, santé et bien-être social). Mais on peut s'attendre à une coupe dans le programme d'investissements et travaux publics ainsi qu'à une nouvelle dé-

Voix page 7: Les emprunts

n'avait rien à voir dans la décision de son parti.

Trois raisons principales nous forcent à poser ce geste, a dit le chef indépendantiste: 1) Les conclusions des états généraux sont préfabriquées et connues d'avance; 2) ils ne sont pas représentatifs de la nation québécoise; 3) les membres de sa commission générale se nomment entre eux et refusent de faire face à une élection.

Dans sa déclaration, M. Bourgault appuie son hypothèse d'une collusion tacite entre les états généraux et l'Union nationale sur le fait que le premier ministre Johnson a lui-même déclaré la semaine dernière que les travaux de cet organisme seraient d'une grande utilité au comité de la constitution.

Or, enchaine le président du RIN, la loi qui institue le comité de la constitution pose "des limites et des conclusions précises". Le paragraphe "a" de cette loi stipule en effet qu'un des buts du comité

Voix page 7: Le RIN

Trois députés d'opposition ont sauvé le gouvernement Pearson

OTTAWA — De justesse, le gouvernement a évité une défaite aux Communes hier soir grâce à l'appui de MM. J.A. McGrain, libéral indépendant de Trois-Rivières, H.A. Olson, créditiste de Medicine Hat, et Bert Leboe, créditiste de Carleton Place. C'est par 84 voix contre 79 des socialistes-démocrates et les créditistes ayant voté avec les conservateurs que la Chambre a adopté la troisième lecture du projet de loi du ministre des finances, M. Sharp, portant adoption du budget supplémentaire (communément appelé "mini-budget") qui augmente la taxe de vente et majore le minimum de l'impôt aux fins de la sécurité de la vieillesse.

Voix page 7: Trois députés

Pearson nie qu'il y ait crise au cabinet mais la rumeur persiste

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a nié hier qu'il y ait une division profonde au sein de son cabinet au sujet de la banque Mercantile, mais dans les corridors du parlement, on n'en continue pas moins de croire que le désaccord reste entier.

M. Pearson, le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, et le chef du Nouveau parti démocratique, M. Douglas, se sont déchaînés des flèches pendant une quinzaine de minutes, de la meilleure qualité qu'on ait vue en Chambre depuis des semaines.

Au cours de la journée, hier, les rumeurs ont circulé voulant que la trêve sur la question de la banque Mercantile entre Sharp et Gordon était compromise.

Les articles publiés dans la presse au sujet de l'affrontement de vendredi auraient ébranlé l'accord en vertu duquel M. Sharp proposerait un amendement à la loi des banques de façon à rendre encore plus sévère la disposition concernant la vente à des Canadiens de 75 pour cent des actions qui possède la First National City Bank dans la Mercantile. M. Sharp aurait eu à proposer l'amendement comme une concession évidente faite à M. Gordon, ce qu'il aurait refusé de faire à la réunion du cabinet, jeudi soir. On ne sait pas encore très bien quelle modification M. Gordon voudrait voir apporter à la loi.

Dans des échanges qui ont provoqué des éclats de rires répétés des deux côtés de la Chambre, M. Pearson a nié qu'il y ait division dans son Conseil des ministres au sujet de la décision d'accorder cinq ans à la banque mercantile pour se canadianiser. Un

Saulnier donnera sa réponse à temps pour l'assemblée des fonctionnaires

Le comité exécutif de la ville de Montréal a longuement étudié hier la proposition faite par le syndicat des fonctionnaires municipaux en vue d'un règlement de la grève qui sévit depuis le 30 janvier. M. Lucien Saulnier a déclaré que le syndicat aurait la réponse de la ville à temps pour en informer les fonctionnaires au cours de l'assemblée syndicale qui sera tenue ce matin au centre Paul Sauvé.

Le président du comité exécutif a précisé que la ville ne ferait pas connaître publiquement sa réaction avant la tenue de cette assemblée.

La ville a fait parvenir à la ville hier matin le texte final des clauses de contrat qui n'avaient pas été parvenues jusqu'ici et les autorisations municipales avaient en mains un tableau complet de la situation pour leurs délibérations d'hier.

Voix page 7: Pearson

Le RIN annonce sa décision de boycotter les états généraux

par Jean FRANCOEUR

J.-Yvan Morin:

"On le prévoyait depuis l'échec du noyautage..."

L'attitude prise par le RIN n'a surpris outre mesure les dirigeants des états généraux du Canada français.

"Nous nous y attendions depuis quelques semaines, surtout depuis l'échec de la tentative de mainmise par les indépendantistes," nous a déclaré hier le président de cette organisation, M. Jacques-Yvan Morin.

"Je trouve cela malheureux quand même, a-t-il ajouté. Il y avait place pour eux dans les états généraux et nous sommes toujours disposés à les écouter, comme nous l'avons fait au cours des assises préliminaires, mais ça n'empêche pas les états généraux de fonctionner."

Me Morin a repoussé avec véhémence l'accusation de collusion même "facile" entre les états généraux et l'Union nationale. "C'est absolument faux, a-t-il dit. Les états généraux sont un mouvement d'opinion publique parfaitement indépendant. La preuve? C'est que les ministres, ne pouvant nous contrôler, se croient obligés de nous quitter."

Le président des états généraux insiste également sur la distinction entre ce mouvement et le comité de la constitution remis sur pied par l'Assemblée législative. "Nous n'avons aucune option au départ, et nous n'en excluons aucune. Encore qu'il faille rappeler que le but des états généraux n'est pas de se mettre d'accord d'emblée sur une option globale, mais plutôt de dégager de l'étude de problèmes concrets un minimum sur lequel tout le monde s'entend," a-t-il ajouté.

Voix page 7: J.-Yvan Morin



Refonte de la loi du coroner

Le jury sera aboli et les témoins pourront être assistés par un avocat

QUEBEC (DNC) — Le projet de loi que vient de présenter le ministre de la justice, M. Jean-Jacques Bertrand, en vue de refondre la loi des coroners abolit le jury pour les enquêtes qui suivent les présumés homicides.

C'est là un des points saillants du bill 34 qui a été adopté en première lecture par l'Assemblée législative mardi, mais dont le texte n'a été rendu public qu'hier.

Le projet de loi prévoit également que:

- Aucune enquête ne pourra être tenue ou poursuivie par un coroner après qu'une personne aura été mise en accusation en rapport avec un décès si ce n'est avec l'autorisation du procureur général;

- L'enquête doit être précédée d'une déclaration du coroner à l'adresse des personnes intéressées, les informant de l'objet et des motifs de son enquête;

- Le coroner pourra encore ordonner l'arrestation d'un témoin qui ne se présentera pas à l'enquête mais il devra le faire conduire devant lui dans les 24 heures; il pourra le libérer sur un cautionnement ou le faire incarcérer mais la détention doit alors se faire dans une prison commune. Toutefois, nul ne pourra être ainsi gardé en prison pendant plus de huit jours sans être de nouveau conduit devant le coroner; si le coroner décide de prolonger la détention du témoin, sa décision pourra alors être révisée par un juge de la cour supérieure;

- Le droit pour un témoin d'obtenir la protection de la cour lorsqu'il s'agit de ses réponses pourrait tendre à l'incriminer, est établi explicitement;

- Les personnes intéressées ont le droit d'être représentées par un procureur et elles peuvent poser des questions pertinentes; la loi actuelle leur permet de suggérer des questions au coroner, ou d'obtenir sa permission pour les poser;

- Le témoignage d'un médecin pourra être remplacé par son rapport écrit, à moins qu'une personne intéressée ne désire l'interroger et qu'elle n'ait des raisons suffisantes de le faire;

- Les dépositions pourront être prises en sténographie ou de toute autre manière admise devant les tribunaux.

Le bill prévoit aussi des peines sévères pour les personnes qui omettent d'aviser le coroner d'un décès suspect, qui disposeront d'un cadavre faisant l'objet d'une recherche ou d'une enquête sans la permission du coroner ou qui entraveront son action.

Comment le malentendu fondamental pourra-t-il prendre fin?

Premier-Montréal de Claude Ryan, page 4

Accord Johnson-Kossyguine pour limiter la course aux armements balistiques

WASHINGTON — Le président Johnson a révélé hier, au cours d'une conférence de presse impromptue, qu'il venait de recevoir une communication du président du conseil soviétique, M. Alexei Kossyguine, annonçant que l'URSS est disposée à entamer des discussions avec les États-Unis sur les moyens de limiter la course aux armements dans le domaine des missiles aussi bien offensifs que défensifs.

Le chef de l'exécutif a ajouté que les États-Unis vont entamer des discussions sur cette question, à une date qui n'a pas encore été fixée, avec les dirigeants soviétiques de même qu'avec leurs alliés occidentaux. Les conversations avec l'URSS se dérouleront à Moscou par l'intermédiaire de l'ambassadeur des États-Unis M. Llewellyn Thompson.

M. Johnson a révélé que le chef du gouvernement soviétique venait de lui adresser cette lettre, dont il n'a pas été en mesure de préciser la date, en réponse à celle que le chef de l'exécutif américain lui avait fait parvenir le 27 janvier dernier.

Dans cette lettre, transmise à M. Kossyguine par M. Thompson, au moment où ce dernier rejoignait son poste, M. Johnson formulait l'espoir que les États-Unis et l'URSS pourraient parvenir à un accord visant à interdire la mise

en place de système de missiles anti-missiles.

La lettre de M. Johnson à M. Kossyguine coïncidait avec des informations selon lesquelles l'URSS avait déjà commencé l'installation d'un réseau de défense anti-missiles autour de Moscou.

La question d'une mise au point et du déploiement de systèmes de défense antibalistiques est actuellement un sujet de vive opposition de la part du secrétaire à la défense Robert McNamara, en raison principalement des frais considérables qu'il entraînerait.

M. Johnson a implicitement confirmé hier au cours de sa conférence de presse qu'il s'est rangé du moins pour l'instant à l'avis de M. McNamara, en indiquant qu'il souhaitait explorer les possibilités d'un accord avec l'Union soviétique.

M. Johnson, qui a déclaré qu'il n'envisageait pas à l'heure actuelle de rencontrer personnellement M. Kossyguine, a indiqué que sa lettre au président du conseil soviétique traitait principalement des missiles antissiles.

Le président a toutefois souligné que les États-Unis seront heureux de procéder à des discussions avec l'URSS portant sur les missiles aussi bien offensifs que défensifs ainsi que le suggère M. Kossyguine.

M. Johnson a confirmé que l'attitude des États-Unis dans

ce domaine est dictée par leur souci d'utiliser tous les moyens à leur disposition pour parvenir au plus grand nombre d'accords possibles avec l'URSS.

Il a déclaré à ce propos que les négociations sur la non-prolifération des armes nucléaires ont déjà donné des résultats concrets, mais que les deux pays ne sont pas encore parvenus à un accord complet sur cette question.

Il a toutefois émis l'espoir une fois de plus que le Sénat donnera rapidement son consentement à la convention consulaire avec l'URSS, au traité sur l'utilisation pacifique de l'espace, ainsi qu'aux mesures préconisées par l'Administration pour intensifier les échanges commerciaux Est-Ouest.

M. Lecanuet est disposé à collaborer avec de Gaulle pour assurer la "stabilité"

PARIS. — Un nouveau pas vers le ralliement du centre démocrate à la majorité gaulliste a été franchi, hier, par M. Jean Lecanuet, président de cette formation, quand il a déclaré, à la télévision: "Que le régime, demain, soit parlementaire ou qu'il s'orienter vers un régime présidentiel, dans tous les cas, nous sommes prêts à prendre nos responsabilités pour assurer la stabilité".

Le jeune président du centre démocrate a évoqué deux hypothèses: celle d'un gouvernement "qui ne tournerait pas le dos" aux objectifs du centre démocrate, celle de la désignation par le président

de la République d'un gouvernement de son choix ne tenant pas compte de l'arbitraire parlementaire.

M. Jean Lecanuet a estimé que ses amis "n'étaient des indépendants ni du oui ni du non" serviraient dans le premier cas pendant cinq ans la stabilité du gouvernement, et "ne feraient pas obstacle" dans le second cas à l'orientation présidentielle des institutions.

Soulignant enfin que si le régime "était remis sur les rails", le centre démocrate "tiendrait les aiguillages", M. Lecanuet a demandé que le général de Gaulle, au cours de

Voix page 7: Lecanuet

La dernière tranche du rapport Morcel, terminée depuis plus d'un an, n'a cependant jamais été rendue publique

Ce serait un complément intéressant au rapport Parent et au rapport Bélanger

par Paul CLICHE

QUEBEC — Sous l'administration de M. Duplessis, les journaux avaient fait grand état du fait que le gouvernement n'avait pas publié le rapport de la commission d'enquête Tremblay sur les problèmes constitutionnels.

"Le rapport Tremblay aux oubliettes", titrait-on à cette époque-là. Aujourd'hui, une partie du rapport d'une autre commission d'enquête — d'envergure plus modeste bien entendu — est en train de subir le même sort. Il s'agit de la quatrième tranche du rapport de la commission d'enquête Morcel, chargée d'enquêter, en 1963, sur les commissions scolaires de Jacques-Cartier, Verdun et Alma. Les trois premières tranches ont été publiées en 1964 et 1965, mais la quatrième, déposée à la fin de 1965, dort depuis ce temps sur les tablettes du ministère de l'Éducation.

Pourquoi M. Gérin-Lajoie, puis son successeur, M. Bertrand, n'ont-ils pas publié la dernière tranche du rapport Morcel? On ne le sait pas. Tout ce qu'on sait, c'est que ce document traite des mêmes problèmes que la cinquième tranche du rapport Parent, rendu public en mai 1966, et que certaines parties du rapport Morcel, rendu public en janvier 1966, quelques semaines seulement donc après la déposition de la dernière partie du rapport Morcel.

En effet, si les trois premiers volumes du rapport Morcel traitaient des problèmes locaux des trois commissions scolaires concernées, le quatrième devait préconiser des réformes d'ordre général concernant aussi bien l'organisation des gouvernements scolaires locaux que leur rôle, leurs structures administratives et leur financement. Il devait répondre notamment aux questions suivantes: les commissions scolaires locales doivent-elles être abolies? Faut-il que la négociation collective se fasse à la grandeur de la province? Faut-il uniformiser l'évaluation foncière?

Faut-il régionaliser l'administration des services scolaires et l'engagement du personnel? etc.

L'intérêt du rapport Morcel réside dans le fait que, contrairement aux membres des commissions Parent et Bélanger, les commissaires, avant de faire leurs recommandations d'ordre général, ont pu voir fonctionner dans le détail, de façon très précise, des commissions scolaires concrètes.

Il semble que cette dimension complémentaire, cet éclairage nouveau, ne soit pas à dédaigner et peut avoir porté des fruits intéressants qui alimenteraient la discussion publique, des recommandations originales que ne contiennent pas nécessairement les rapports Parent et Bélanger. D'ailleurs, à l'un des fonctionnaires du ministère de l'Éducation ont fait une étude comparative des recommandations des trois rapports.

Alors pourquoi ne pas le rendre public pour que toutes les avenues possibles soient explorées avant la prise des décisions?

Historique

Cette commission d'enquête avait pour but "d'étudier l'organisation, la situation financière et d'une façon générale, l'administration" des commissions scolaires de Jacques-Cartier, Verdun et Alma.

L'organisme était présidé par M. Raymond Morcel, un comptable agréé de Montréal, qui était assisté de l'économiste Jacques St-Laurent, de la faculté des sciences sociales de Laval, et de M. Jean-Yves Drolet, vice-doyen de la faculté des sciences de l'éducation de Laval. Un professeur de l'école des Hautes études commerciales de Montréal, M. Maurice Laroche, agissait comme secrétaire, tandis que M. Marc Brière, de Montréal, en fut le conseiller juridique.

Le 10 janvier 1964, la commission présentait la première partie de son rapport qui portait sur la commission scolaire de Jacques-Cartier. Le 25 novembre 1964 elle remit la deuxième partie qui portait sur la commission de Verdun, et, le 12 juillet 1965, la troisième partie qui portait sur la commission d'Alma.

Ces trois rapports furent rendus publics dans les jours qui suivirent leur présentation. Depuis, a-t-on su, le gouvernement a mis en application certaines des recommandations qu'ils comportaient.

Duquel au général

Or, l'introduction générale reproduite au début de chacune des trois parties du rapport déjà rendues publiques ou les commissaires expliquaient l'interprétation qu'ils donnaient au mandat qui leur avait été confié, amenant à conclure que l'enquête devait inévitablement, au moins dans ses conclusions, déborder les cadres

Voix page 7: Rapport Morcel

CARRIÈRES

CHEF PROGRAMMES SPECIAUX DE FORMATION

OTTAWA
Division de l'Éducation
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord canadien

Traitement jusqu'à \$14.000

LE POSTE: Mettre en œuvre des programmes spéciaux de formation et diriger le personnel régional chargé de leur exécution, dans le but d'améliorer la capacité de gains de milliers d'indiens à travers le Canada.

LE TITULAIRE: Devra être un diplômé d'université, de préférence avec un baccalauréat en éducation professionnelle et plusieurs années d'expérience aux échelons administratifs supérieurs; devra posséder un brevet d'enseignement, une connaissance des pratiques de l'emploi et une aptitude manifeste à l'administration et à la surveillance.

Les demandes de renseignements et les demandes d'emploi sur 1 formule CSC 100F-27 doivent être adressées à la

Commission du Service Civil du Canada
Ottawa 4, Ontario

Mentionner le numéro de concours 67-441-1

TECHNICIEN OU TECHNICIENNE

diplômé, bilingue, avec expérience pour laboratoire privé d'analyses médicales.

Salaire de base et pourcentage.

Renseignements : 933-1645

STAGIAIRES DEMANDES

de 1ère, 2ème ou 3ème année.

S'adresser ou téléphoner à :

Charles Cazalais, comptable agréé,
3737, rue Monselet, Montréal-Nord,
Tél.: 321-3832-34.

SHAUNAVON SCHOOL UNIT NO. 7

On demande des professeurs pour enseigner à l'élémentaire et au secondaire pour l'année académique 1967-68. Nous serons heureux de considérer votre demande d'emploi. Echelle de salaire actuelle de \$3.200, classe 1, à \$9.400, classe 5.

Envoyez curriculum vitae à :

M. Victor Unruh, secrétaire-trésorier
Shaunavon, Saskatchewan

DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS

Hôpital général, corporation laïque, 65 lits, 15 berceaux. Personnel des soins infirmiers, 78. Hôpital neuf et moderne, 42 milles de Montréal, aux pieds des Laurentides. Magnifique occasion pour candidate qualifiée.

Prière de fournir curriculum vitae et salaire demandé.

Veuillez vous adresser à :

M. J. Roméo Legault, secrétaire,
Conseil d'administration,
Hôpital d'Argenteuil,
C.P. 310, Lachute, Qué.

L'HÔTEL-DIEU SAINT-VALIER, CHICOUTIMI, P.Q.

DEMANDE

INGENIEUR CIVIL

- Spécialisé dans l'entretien des installations matérielles.
- Surveillant ou surveillante des salles d'opération.
- Surveillant ou surveillante du service central de distribution.
- Hospitalière de département de psychiatrie.
- Infirmières licenciées en service général.

S'adresser par écrit à :

Directeur général
Hôtel-Dieu Saint-Vallier
C.P. 1006
Chicoutimi, P.Q.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

À des emplois vacants pour recruteurs de 18 à 30 ans, dont la taille est d'au moins 5'8", qui ont une expérience complète ou plus et remplissent les conditions physiques requises. Les intéressés s'adresseront au bureau de la Gendarmerie, le plus rapproché ou au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa 7 Ontario.

AIR CANADA

HOTESSE DE L'AIR

(bilingue)

La plus grande ligne aérienne canadienne, AIR CANADA, recherche présentement des jeunes filles possédant les qualités suivantes :

- Célibataire
- Âgée de 20 à 25 ans
- Une taille d'au moins 5'2"
- Une taille d'au moins 5'8"
- Un poids proportionné à votre taille soit de 105 à 135 livres
- Une vue de 20/50 minimum avec ou sans verres de contact. Le port des lunettes est éliminatoire
- Un degré d'instruction du niveau secondaire
- Parlant le français et l'anglais couramment

La période de formation est de 4 semaines et a lieu à Montréal, aux frais d'Air Canada.

Nous avons des emplois disponibles pour nos cours du printemps. Pour obtenir une demande d'emploi,

ÉCRIVEZ OU TÉLÉPHONEZ À : BUREAU DE L'EMPLOI

AIR CANADA

1, Place Ville-Marie, Montréal — 874-4500

Les dirigeants du SPEQ devront dire pourquoi ils ont désobéi à l'injonction

QUÉBEC. — Le Syndicat des professeurs de l'État du Québec et 13 de ses dirigeants devront se conformer à un jugement rendu le 25 avril 1966 par le juge en chef Frédéric Dorian, de la Cour supérieure, leur ordonnant de comparaître pour donner les raisons pour lesquelles ils avaient refusé d'obéir à une injonction visant à mettre fin à la grève de l'enseignement spécialisé le printemps dernier.

Cette décision a été rendue par trois juges de la Cour d'appel qui ont rejeté

la requête du SPEQ et de ses 13 directeurs qui contestaient ce jugement de la Cour supérieure.

Dans leur jugement, les juges André Taschereau, Roger Brossard et Elie Salvas ont maintenu à l'unanimité la décision du juge en chef de la Cour supérieure, décision prise à la requête du procureur général de la province et qui ordonnait aux intimés de se présenter devant le tribunal le 3 mai 1966.

Les professeurs en avaient immédiatement appelé de cet-

te décision leur enjoignant de donner les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas condamnés pour mépris de cour, à la suite de leur refus de se conformer à l'ordonnance d'injonction intermédiaire signifiée le 14 avril 1966.

Les quelque 2.300 membres du SPEQ étaient entrés en grève le 12 avril dernier et avaient poursuivi la grève jusqu'au 30 avril malgré l'émission, le 13 avril, d'une injonction intermédiaire pour les en empêcher.

Environ 30.000 étudiants de

Le séparatisme "attristé" les Américains

M. David Rockefeller, président de la Chase Manhattan Bank, a déclaré que les Américains sont "attristés" par la question du séparatisme au Québec, parce que, dit-il, "nous sommes attristés par la vision de ce conflit interne."

"Mais je ne crois pas que cette question diminue la ré-

putation du Québec", a-t-il ajouté, précisant qu'il n'avait pas entendu parler de projets commerciaux qui n'aient pas abouti à cause du séparatisme.

En visite de deux jours à Montréal pour y rencontrer des chefs d'entreprises, M. Rockefeller a parlé brièvement du libre échange et du nationalisme économique.

Il a déclaré qu'il y a plus de raisons que jamais de promouvoir l'idée du libre échange entre les États-Unis et le Canada, ajoutant que cela permettrait à l'industrie canadienne de se spécialiser au lieu d'essayer de tout produire.

D'autre part, M. Rockefeller doute que les seules épargnes des Canadiens puissent suffire

à fournir la sorte de capitaux nécessaires à la poursuite d'une croissance économique constante. Selon lui, le Canada aurait encore besoin de milliards de dollars d'investissements.

Conseiller 1-3 Bibliothèque sur le choix de leurs livres. — Diplôme universitaire en bibliothéconomie. Expérience variable.

— Concours 67 - 1208. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Comptables-vérificateurs — Traitement jusqu'à \$8.600. Ministère des Affaires Culturelles. Service des Bibliothèques publiques. Québec.

— Concours 67 - 1208. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

VICHY SUPRÊME PURGATIVE
Eau purgative importée de VICHY - FRANCE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DES PROFESSEURS

JUSQU'À \$12.495 SELON LA SCOLARITÉ ET L'EXPERIENCE

ÉCOLES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1) INSTITUTS ET ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
 - A. — AUX COURS TECHNIQUE OU DE MÉTIER, spécialités techniques : diplômes d'études techniques (sauf dans les spécialités non enseignées); trois années d'expérience industrielle pertinente.
 - B. — AU COURS TECHNIQUE, MATIÈRES ACADEMIQUES : attestation d'études pertinentes au niveau de la 11e année.
 - C. — AU COURS DE MÉTIERS, MATIÈRES ACADEMIQUES : attestation d'études pertinentes au niveau de la 13e année.
 - D. — AUX COURS DE MÉTIERS COMMERCIAUX : attestation d'études professionnelles pertinentes au niveau de la 11e année; cinq années d'expérience professionnelle pertinente; carte de compétence s'il y a lieu.
 - E. — AUX COURS D'ARTS MÉNAGERS : diplôme d'enseignement ménager; quelques années d'expérience professionnelle pertinente.
- 2) ÉCOLES NORMALES : licence ou maîtrise ou l'équivalent au niveau de la 17e année; quelques années d'expérience d'enseignement.
- 3) ÉCOLES MOYENNES D'AGRICULTURE
 - A. — PROFESSEUR SCIENTIFIQUE : baccalauréat en sciences agricoles; quelques années d'expérience professionnelle pertinente.
 - B. — PROFESSEUR TECHNICIEN : diplôme de technicien; quelques années d'expérience professionnelle pertinente.
 - C. — PROFESSEUR DE MATIÈRES ACADEMIQUES : brevet d'enseignement.
- 4) ÉCOLES DES BEAUX-ARTS : 17 ans de scolarité; diplôme du cours régulier des Beaux-Arts; diplôme d'aptitude pédagogique (professorat); brevet d'enseignement spécialisé; et compétence reconnue.
- 5) ÉDUCATION PHYSIQUE : baccalauréat en éducation physique; et, pour enseigner dans les Écoles normales, quelques années d'expérience d'enseignement.

Les personnes qui désirent prendre part à ce concours doivent FOURNIR LES DOCUMENTS REQUIS ET S'INSCRIRE DIRECTEMENT À LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC en remplissant le questionnaire "Demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission :

710, Place d'Youville, suite 700, Québec
1454, rue de la Montagne, Montréal
et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

COUCOURS PERMANENT 0-69 Ceux qui ont réussi l'examen, l'an dernier, n'ont pas à s'inscrire de nouveau.

DOCUMENTS REQUIS : 1) A l'item "EMPLOI POSTULE" du questionnaire "Demande d'emploi", bien préciser la nature exacte de l'enseignement à dispenser : pédagogie, mathématiques, électricité, couture, cuisine professionnelle ou autres matières, ainsi que la nature de l'institut ou de l'école où l'on veut enseigner.

2) Photocopie sur papier officiel des attestations d'études.

3) Photocopie sur papier officiel des attestations d'emploi occupés, précisant la nature du travail et les dates exactes de la durée de chaque emploi.

AGENTS D'APPROVISIONNEMENT

Traitement de \$6.000 à \$14.000 selon la compétence

Service Général des Achats et divers ministères

Diplôme universitaire en commerce, en génie ou en toute autre discipline reliée à la fonction. De préférence, quelques années d'expérience administrative en gestion des approvisionnements ou autres activités connexes; formation secondaire et expérience étendue de la gestion des approvisionnements. Être âgé d'au moins 30 ans au 1er avril 1967. Concours 67-1210. S'inscrire avant le 17 mars 1967.

AGENTS-VERIFICATEURS

Divers ministères

Montréal seulement

Traitement initial, de \$4.000 à \$5.400 selon la scolarité et l'expérience. Diplôme de 11e année, six années d'expérience dont deux en comptabilité. Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience. Age minimum: 21 ans au 1er janvier 1967. Concours permanent 2-0110. S'inscrire avant le 24 mars 1967 pour la prochaine séance d'examen. Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées.

COMMIS ET AGENTS DE BUREAU

Jusqu'à \$4.500

POUR DIVERS MINISTÈRES À MONTRÉAL

Scolarité minimum: 10e année pour les commis et 11e année pour les agents. Les examens écrits seront tenus à l'édifice du Ministère du Revenu au 107 Craig ouest, mercredi, les 8 et 22 mars 1967, à 7 heures p.m. Les candidats intéressés sont invités à s'y présenter sans autre formalité. Pour être admis à l'examen, ils devront présenter une attestation officielle d'études.

DU PERSONNEL

Agent d'administration

responsable de l'école

des gardes

— Traitement initial jusqu'à \$8.200 selon la compétence.

Ministère de la Justice; Montréal.

— Diriger la nouvelle École de formation des surveillants en institution pénale.

Diplôme secondaire. Plusieurs années d'expérience, notamment à un poste de direction relié à la fonction.

Connaissance du milieu des institutions pénales.

— Concours 67-1212. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Conseillers

(Aménagement du territoire)

— Traitement initial jusqu'à \$11.000.

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation (ARDA)

— Analyser, concevoir et ache-

miner vers leur exécution des projets d'aménagement du territoire.

— Formation universitaire, de préférence en géographie, agronomie, sciences sociales ou autres disciplines connexes à l'aménagement du territoire.

Quelques années d'expérience. Qualités personnelles appropriées.

— Concours permanent 0-2380. S'inscrire immédiatement.

Conseillers en

main-d'œuvre

— Traitement de \$8.200 à \$11.000; et de \$10.000 à \$13.000 selon la compétence et le poste.

Ministère du Travail.

Bureaux régionaux: Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Rouyn et Hull.

Bu. — x sous-régionaux : "Alleyfield, Joliette, Sorel, St-Hyacinthe, Granby, Rivière du Loup, New-Carlisle, Baie Comeau, Roberval, Amqui, Mont-Laurier, St-Jérôme, St-Jean, St-Georges, Ste-Anne-des-Monts, Sept-Îles et Gaspé.

— Formation universi...

en sciences de l'homme ou l'équivalent, notamment en orientation professionnelle et plusieurs années d'expérience de préférence dans les questions concernant la main-d'œuvre ou la formation professionnelle.

Les candidats intéressés à participer à la prochaine séance d'examen sont priés de s'inscrire avant le 24 mars 1967.

— Concours permanent 1-0195.

Divers ministères: Québec.

— Formation un ersitaire dans une discipline reliée à la fonction et aptitudes démontrées pour l'analyse; une expérience professionnelle étendue en analyse des procédés pourra suppléer à l'absence de ce diplôme.

Les candidats admis à l'entrevue seront invités à soumettre au jury des examens de leurs travaux d'analyse.

— Concours permanent 0-0284. S'inscrire immédiatement.

Directeur général adjoint

— Traitement jusqu'à \$14.000.

Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'Enseignement supérieur: Québec.

— Contribuer à la liaison entre le ministère et les institutions d'enseignement supérieur dans les questions financières et académiques.

— Formation universitaire et connaissance de ces institutions.

— Concours 67-1203. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Ingénieurs-géologues et géologues

— Traitement jusqu'à \$12.000.

Postes au Ministère des Richesses Naturelles: Service des Gîtes minéraux: Service de l'Exploration géologique et Service des Eaux, Gâs et Pétrole, Rouyn, Val d'Or, Sainte-Anne-des-Monts.

— Membre de la Corporation des Ingénieurs ou détenteur d'un diplôme universitaire en sciences, option géologie, avec ou sans expérience.

— Concours permanent 0-1930. S'inscrire immédiatement.

Conseiller au service

du Canada français

d'outre-frontières

— Traitement jusqu'à \$10.200.

Ministère des Affaires Culturelles: Québec.

— Collaborer au développement des liens culturels avec les groupes français du continent; représenter le Québec à l'étranger.

— Formation universitaire et expérience des relations extérieures.

— Concours 67-1202. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Conseiller au service

des archives

— Traitement jusqu'à \$8.600.

Ministère des Affaires Culturelles: Québec.

— Inventorier, évaluer et préparer pour publication, les archives relatives à l'histoire du Québec.

— Formation universitaire et expérience de la recherche historique.

— Concours 67-1205. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Conseiller au service

des bibliothèques publiques

— Traitement jusqu'à \$9.400.

Ministère des Affaires Culturelles: Québec.

— Contrôler l'emploi des subventions et coopérer à la création de bibliothèques régionales ou municipales.

— Diplôme en biblio-économie. Expérience variable.

— Concours 67-1204. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Les personnes qui désirent prendre part à ce concours doivent fournir une attestation officielle d'études et s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission :

710, Place d'Youville, Suite 700, Québec 4.

1454, rue de la Montagne, Montréal.

et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Conseiller en lecture

— Traitement jusqu'à \$8.600.

Ministère des Affaires Culturelles. Service des Bibliothèques publiques. Québec.

— Conseiller 1-3 Bibliothèque sur le choix de leurs livres.

— Diplôme universitaire en bibliothéconomie. Expérience variable.

— Concours 67 - 1208. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Comptables-vérificateurs

— Traitement jusqu'à \$11.500 suivant l'expérience.

— Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères.

Aussi agents de budget au ministère des finances. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels.

— Concours permanent 0-2110. S'inscrire immédiatement.

Biologistes

Traitement initial, jusqu'à \$11.000 selon la compétence.

Régie des eaux du Québec; biologie des cours d'eau, relevés sanitaires. Ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche; aménagement des ressources fauniques. Ministère de l'Industrie et du commerce; recherches en pêcheries maritimes.

— Diplômé en biologie, de préférence quelques années d'expérience. Détenteur d'un doctorat pour le poste aux recherches en pêcheries maritimes.

— Concours permanent 0-2210. S'inscrire immédiatement.

Gardes-chasse et gardes-pêche

— Traitement de \$3.450 à \$4.500 selon la compétence.

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Postes dans toutes les régions administratives du Québec.

— 9e année. Bonne condition physique; taille minimum: 5 pieds et 7 pouces. Ne pas avoir moins de 21 ans ni plus de 35 ans.

— Concours permanent 4-2130. S'inscrire immédiatement.

Auxiliaires en réadaptation sociale (agents de probation)

— Traitement de \$3.700 à \$5.100 selon la compétence.

Ministère de la Famille et du Bien-Être Social: Hauteville.

— Diplôme de 11e année. Quatre années d'expérience de travail suffisamment relié à la fonction. Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience nécessaire. Ne pas avoir moins de 21 ans ni plus de 45 ans.

Les détenteurs d'un B. A. sont admis sans autre condition que celle de l'âge minimum.

— Concours permanent 9-0960. S'inscrire immédiatement.

Techniciens des ressources hydriques

Traitement initial, de \$4.100 à \$4.400 selon la compétence.

Ministère des affaires municipales (Régie des eaux): Québec.

— Diplôme d'un institut de technologie, avec ou sans expérience; ou, 11e année et au moins six années d'expérience reliée à la fonction. Bonne connaissance du fonctionnement d'une usine d'épuration ou de traitement de l'eau.

— Concours 67-1209. S'inscrire avant le 10 mars 1967.

Auxiliaires en réadaptation sociale

(Moniteurs et monitrices)

L'Événement publie ce matin son dernier numéro

QUEBEC — L'Événement, un quotidien qui devait compter 100 ans d'existence le 13 mai, a fait ce matin sa dernière apparition dans les kiosques à journaux de la vieille capitale.

M. Gabriel Gilbert, directeur-général du Soleil Limité, qui publie L'Événement, a fait savoir que les difficultés financières rencontrées par le quotidien du matin constituait la principale raison de son départ de la scène journalistique québécoise.

L'Événement n'avait pas de difficultés financières depuis plusieurs années tout simplement parce que Le Soleil combat les trous et il est impossible de continuer à opérer avec le tirage actuel de L'Événement, a-t-il expliqué.

L'Événement, qui depuis octobre dernier était publié sous format tabloïd, avait un tirage de 10.400.

Les quelque 20 journalistes qui formaient le personnel de la rédaction de L'Événement seront assimilés à la rédaction du quotidien Le Soleil, qui, au dire de M. Gilbert, demeurera un quotidien d'après-midi.

Le Soleil tire présentement à 165.500 exemplaires et compte quatre éditions, dont deux sont rédigées la nuit, soit celles à destination du Bas du Fleuve et du Saguenay.

Fondation
L'Événement fut fondé par le journaliste Hector Fabre et il a contribué à la formation d'un grand nombre de journalistes canadiens-français haut-cotés, dont quelques-uns sont encore dans la profession.

Quelques noms
M. Jean-Louis Gagnon, journaliste de réputation, a été chef de rédaction à L'Événement de 1938 à 1941.

M. Bona Arsenault, secrétaire de la province sous le gouvernement Lesage, fut président et directeur-gérant de L'Événement à l'époque où le quotidien achetait Le Journal pour devenir L'Événement-Journal en 1937.

On a laissé tomber le mot "journal" en 1962 alors que le quotidien reprenait son nom de toujours : L'Événement.

M. Jean-Charles Bonenfant, bibliothécaire à la législature provinciale fut journaliste à L'Événement de 1934 à 1936.

Pendant plusieurs années, feu Edmond Chassé, qui a publié en premier les résultats d'une enquête qu'il avait menée sur l'attentat à la bombe contre un avion du Canadien Pacifique à Sault-Au-Cochon en septembre 1949, a œuvré à L'Événement.

A ses débuts, en 1867, L'Événement était un quotidien de l'après-midi et ce n'est qu'en 1920 qu'il devint un quotidien du matin.

L'Événement fut acheté par Le Soleil en janvier 1936 et il était publié aux ateliers de ce journal depuis cette date.

Aujourd'hui : Eric Kierans et René Lévesque participent à 8h. 30 ce soir à la réunion générale des membres de l'Association libérale de St-Jean, à la centrale catholique, 190 rue Laurier... Jean Vanier, directeur du centre pour handicapés mentaux de Trosly, en France, sera le conférencier, à 4h. 30, cet après-midi, à l'école d'architecture de l'université de Montréal... L'Association des jeunes scientifiques tient à compter d'aujourd'hui, jusqu'à dimanche, un symposium des jeunes mathématiciens, au collège Mont-St-Louis... Les Diplômés de l'université de Montréal, présentent cet après-midi au recteur de cette institution un projet de conférences d'information, accompagnées de projection de diapositives, à l'intention des clubs sociaux et organisations diverses. Une initiative destinée à faire connaître davantage l'université.

O-
Le maire de Boucherville, M. Clovis Langlois, a reçu le prix attribué à la Ville de l'année, et M. Louis B. Magil le prix du Constructeur de l'année, au cours des cérémonies d'ouverture du 18e Salon de la Maison moderne. Cette exposition se poursuivra jusqu'au 6 mars, au Palais du commerce.

O-
Le septième chapitre provincial des Services de Marie qui s'est tenu au couvent Sainte-Brigitte de Montréal, a élu le père Marcel Degrieux au poste de supérieur provincial des Services du Canada. Le nouveau supérieur, qui est natif de Carleton, en Gaspésie, était prieur du couvent Saint-Antoine d'Ottawa et maître des scolastiques au moment de sa nomination. Il est âgé de 41 ans.

FESTIVAL MONDIAL
La vente au guichet des billets va commencer lundi

La vente au guichet des billets du Festival mondial commencera lundi, le 6 mars, au bureau des billets de l'Expo 67, à la place Ville-Marie, à Montréal. On y acceptera également, à compter de cette date, les réservations téléphoniques.

Le bureau des billets accepte déjà depuis le premier janvier dernier les commandes postales pour l'achat des 5.300.000 billets de ce festival. La direction du Festival mondial a déclaré qu'à ce jour, la vente des billets par la poste a atteint le chiffre de \$1.500.000. Le courrier accumulé au cours de ces deux mois est tellement volumineux qu'un certain nombre de commandes n'ont pas encore été remplies. Mais la direction du Festival mondial tient à rassurer le public : toutes les commandes sont remplies selon l'ordre de réception et seront expédiées à leur destination aux cours des prochains quinze jours.

Les lettres d'affaires du bureau des billets sont du lundi au vendredi, de 10h. à 21h. le samedi de 10h. à 18h. et le dimanche, de midi à 18h. Le numéro de téléphone est 397-9410. Toute réservation téléphonique devra être réclamée dans les deux semaines qui suivent, sans quoi elle sera automatiquement annulée.

PROPRIÉTÉ À VENDRE
Boucherville, près du pont-tunnel Lafontaine, bungalow en très bon état, fraîchement peinturé, grand terrain.

555-8684



Berthio publie: "Les Cent dessins du Centenaire"

Trente-neuf ans, cheveux gris, doux comme un agneau (même un peu timide), tel est Berthio que les lecteurs de "La Presse" connaissent bien puisqu'ils voient quotidiennement une de ses caricatures. Les Editions Parti-Pris ont lancé, hier soir, un recueil de ses dessins-charges réunis sous le titre de "Les Cent dessins du Centenaire" (on ne sait pas si le calendrier est de Berthio ou des éditeurs). Dessins inédits, refusés ou repris d'autres journaux, celui-ci il s'en est donné pour tout dire "le charme Berthio". C'est-à-dire beaucoup de légèreté, parfois même de la tendresse. Berthio n'est pas méchant et n'aimerait pas l'être. Il avoue : "Une caricature n'est pas objective mais je n'ai en moi aucune agressivité contre quiconque."

— Qu'est-ce que l'humour ?
— Humour ? Connais pas, dit Berthio. Je ne suis pas un humoriste, je fais des dessins drôles.

— Qu'est-ce qu'un dessin drôle ?
— C'est une exagération qui fait rire.

— Qu'est-ce qui fait rire ?
— J'essaie de faire rire les gens avec des sujets qui ne sont pas drôles parce que la politique, ce n'est pas forcément drôle.

L'auteur de "Les Cent dessins du Centenaire" avoue préférer les caricaturistes canadiens-anglais. Il aime beaucoup MacPherson.

Mais comment a-t-il débuté dans une carrière qui a peu de débouchés ?
— J'ai débuté au collège en dessinant les têtes de mes professeurs avec un gros succès... auprès des élèves. Puis, j'ai fait du dessin publicitaire mais dans le but inconscient de faire de la caricature. Dans le fond, je suis un caricaturiste né. J'ai travaillé au journal "L'Autorité", j'ai travaillé au journal "Vrai" avec Jacques Hébert qui, d'ailleurs, a publié, il y a quelque temps un recueil de mes dessins.

— Publier à Parti-Pris, est-ce un engagement politique ?
— Les Editions Parti-Pris m'ont contacté et j'ai accepté comme j'aurais accepté de publier chez un autre éditeur. Alors pourquoi le Centenaire ?
— C'est d'actualité.

J.B.

Dupuy lancera dimanche la semaine de l'éducation

La semaine de l'éducation 1967 sera lancée avec éclat, dimanche prochain, par le commissaire général Pierre Dupuy, à partir du pavillon administratif de l'Expo 67.

La semaine de l'éducation est un événement annuel destiné à provoquer une pause de réflexion chez tous ceux qui sont engagés dans l'éducation à un titre ou un autre.

Cette année, le thème "Éducation face aux changements" incite éducateurs, parents, administrateurs scolaires et étudiants à examiner les questions d'éducation sous l'angle de sept réalités ou concepts en évolution rapide au Québec :

— le fait "Terre des Hommes", c'est-à-dire la conscience nouvelle d'une interdépendance accrue de tous les peuples et de tous les hommes ; ce sera le sujet des conférences et manifestations de dimanche.

— le fait pédagogique, soit l'avènement d'une pédagogie plus respectueuse de la psychologie de l'enfant et du processus de maturation de l'être humain (lundi).

— le fait étudiant, soit l'émergence d'une action étudiante organisée et engagée (mardi).

— le fait familial, ou les difficultés d'adaptation de la structure familiale devant les valeurs nouvelles et l'évolution profonde de son rôle sur l'éducation des jeunes (mercredi).

— le fait technologique et ses répercussions immenses sur le monde du travail et l'école (jeudi).

— le fait français, l'affirmation nouvelle d'une culture et la naissance d'un véritable humanisme canadien et français (vendredi).

— le fait oecuménique, qui participe lui aussi aux changements qui se produisent dans le monde de l'éducation (samedi).

La Semaine de l'éducation est organisée au Québec par un comité spécial parrainé par l'Association d'éducation du Québec. Dans toutes les régions de la province, diverses activités vont marquer la semaine : les associations d'éducation et les groupements locaux sont responsables de l'organisation de manifestations publiques.

A Montréal, une grande assemblée de parents est convoquée par la Fédération des unions de familles, l'Association des parents-maîtres, les Foyers Notre-Dame et le Service d'orientation des foyers, mercredi soir 8 mars à l'École normale Jacques Cartier. Les parents vont se pencher en particulier sur les promesses de l'école active.

Sicotte admet qu'il aurait quitté le pays s'il avait touché l'argent du Montana Inn

par Gilles LESAGE

Louis Sicotte a admis hier qu'il aurait quitté le pays s'il avait récupéré une certaine partie de la créance hypothécaire de \$125.000 qu'il détenait sur un hôtel incendié et dont il avait été propriétaire, le Montana Inn, de Pointe-aux-Chênes.

Il aurait fait cette déclaration à l'agent Gilbert Rochon, quelques semaines avant qu'il n'entente une poursuite civile de \$250.000, mettant en cause un grand nombre de policiers, d'enquêteurs, d'auxiliaires de la justice et l'ancien ministre de la justice, M. Claude Wagner.

Toute la journée, hier encore, Me Jean Bienvenue a contre-interrogé l'ex-évaluateur en assurance-incendie, non seulement sur le témoignage qu'il a rendu au cours des jours précédents, mais aussi sur les nombreuses déclarations qu'il a faites aux policiers et devant les tribunaux, de même que sur les "dénoncations" qu'il aurait livrées à ses gardiens, dans un motel de Dorval.

L'avocat de la défense a demandé à Sicotte si, même au cours de l'été dernier, alors qu'il bénéficiait d'une remise de peine, il n'avait pas continué de refiler des informations aux détectives Picard et Sainte-Marie, de son propre gré, en communiquant lui-même avec les chefs de l'escouade des incendies criminels.

"Non, ce sont eux qui appelaient, je me cachais comme une bête fauve. Je vivais de la menace et la peur continuait..."

"Ne vous rappelez-vous pas avoir demandé à Rochon de tenter de lui obtenir \$25.000 de l'Emile Gasse (du FUTB), soit pour l'incendie du Montana Inn ou celui de l'hôtel Richelieu, à son choix, et qu'en retour vous disparaîtrez de la carte pour aller habiter une île dans le sud ?"

Plus de confiance
Après avoir fait répéter la question, Sicotte répond : "J'ai dit à Rochon que lorsque j'avais remis \$2.000 à Picard et Sainte-Marie, l'on m'avait promis \$25.000 sur le Montana Inn, si je l'avais eu, je serais parti."

Me Bienvenue continuant à interroger le témoin sur une autre rencontre qu'il aurait eue avec Rochon au début de décembre, Sicotte eut un mouvement d'humeur : "Si vous avez un tape recorder, dites-le. C'est moi qui pose les questions, pas vous."

C'est lors de cette rencontre que, selon son témoignage antérieur, Sicotte aurait reçu une offre "d'aide" de la part de Rochon dans sa poursuite civile, s'il voulait taire sa participation et celle d'autres policiers au "bingo" du 20 octobre.

"Mais cette poursuite civile n'était-elle pas intentée depuis cinq jours ?"

"Je ne me rappelle pas. Rochon m'a dit qu'il travaillait à l'Union (Association des policiers provinciaux), qu'il gagnait entre \$15.000 et \$25.000 par année et qu'il ne voulait pas perdre sa job."

Sicotte admet qu'avant sa rencontre avec Rochon, ce

dernier avait conversé au téléphone avec Me Jean Gagné, avocat du plaignant.

"Gagné n'a-t-il pas dit qu'il avait investi beaucoup d'argent dans cette affaire, qu'il était normal qu'il le récupère, et que pour tout arrêter il exigeait \$5.000 ? Et Rochon n'a-t-il pas répondu qu'il était sans argent et n'a-t-il pas suggéré de s'adresser à Picard et Sainte-Marie, qui auraient reçu \$6.000 à \$7.000 de vous ?"

"Je ne me rappelle pas."

A plusieurs reprises, au cours de la journée, Sicotte a entouré ses réponses de longues explications, ou encore il demandait à Me Bienvenue de répéter ses questions ou de les rendre plus explicites.

À un certain moment, il dit : "Il y a des choses dont j'ai

me mieux pas me rappeler. Je n'ai plus confiance en personne. J'ai peur de me faire "framer" encore..."

Les "indicateurs"

Sicotte nie avoir demandé à Sainte-Marie, après lui avoir donné de son plein gré des informations sur deux amis qui lui avaient payé un voyage en Jamaïque, "si la RCMP payait des primes à ceux qui donnaient des renseignements au sujet du trafic des narcotiques."

Le témoin affirmant qu'il n'avait jamais été appelé à témoigner contre qui que ce soit, l'avocat lui demande s'il est exact que les policiers ne font pas témoigner leurs informateurs. "Vos gardiens ne vous ont-ils pas dit cela ?"

"Je vivais toujours sous la menace et la peur. Je ne peux pas tout me rappeler. J'ai pu dire n'importe quoi. J'avais peur des représailles."

"N'avez-vous pas dit à vos gardiens, au motel, après avoir dénoncé certaines personnes : les gars, ne dites jamais un mot à ce sujet, car autrement je me trouverais vite avec un costume de bain en ciment ?"

"Je ne sais pas. Je me rappelle pas."

Le contre-interrogatoire du principal "témoin" de la Couronne se continue aujourd'hui, septième journée de l'enquête préliminaire des quinze policiers et enquêteurs accusés d'actes de brutalité sur la personne de Sicotte, au cours de la nuit du 20 octobre 1965.

Les Métallos : un projet pilote pour le reclassement des mineurs

par Evelyn DUMAS-GAGNON

Le gouvernement du Québec a une chance unique d'entreprendre un projet pilote dans le secteur de la main-d'œuvre et de donner une réalité à sa politique en cette matière, mais s'en servira-t-il ? C'est la question qu'a posée hier le directeur québécois du syndicat des métallos, M. Jean Gérin-Lajoie en exposant le projet que son syndicat a soumis au ministre du travail en vue de créer un fonds minier pour le reclassement et la protection de la vieillesse des travailleurs métallos québécois.

M. Gérin-Lajoie a signalé que l'industrie minière dans tout le pays éprouve depuis environ deux ans une grande difficulté à recruter le personnel dont elle a besoin. Aussi, l'association patronale nationale a-t-elle demandé au ministre de l'immigration de baisser les exigences de scolarité posées aux immigrants pour permettre d'accroître l'offre de main-d'œuvre. En réponse le ministre fédéral de la main-d'œuvre a créé cinq comités régionaux d'étude, dont l'un pour le Québec. Le syndicat des métallos participe au comité québécois.

Selon le directeur des Métallos, cette réaction d'Ottawa est typique : le ministère fédéral de la main-d'œuvre réagit rapidement aux problèmes. "Des qu'il est question de la fermeture d'une usine, on nous appelle pour nous offrir de l'aide." À Québec, où les services de main-d'œuvre n'ont que "des cadres squelettiques et pas de budget", le contraste avec le fédéral est frappant, a-t-il dit. Le ministère provincial du travail a bien fait savoir récemment qu'il cherchait à employer 25 agents de main-d'œuvre, mais "pour réaliser quel programme, en se basant sur quelle recherche, et avec quel budget ?" s'est demandé M. Gérin-Lajoie.

C'est dans cette perspective que le syndicat des métallos propose au gouvernement provincial de traiter le problème des mines comme un projet pilote et voici ce que le syndicat a proposé au ministre au cours

d'une entrevue tenue le 15 février :

● Le secteur minier (cuivre, or, zinc, fer et amiante, employant plus de 20.000 Québécois) est tout désigné pour ce projet ; à cause de facteurs comme l'isolement géographique des gisements, les fluctuations des cours miniers sur les marchés financiers internationaux et l'épuisement inévitable du gisement, il y a une insécurité d'emploi permanente et un grand besoin de mobilité de la main-d'œuvre.

Depuis trois ans, 1.000 travailleurs ont été touchés par la fermeture de mines dans la seule région Maritimo-Québec, au Québec, de 1949 à 1964, 24 mines d'or ont été fermées tandis que 12 nouvelles étaient ouvertes.

Par des avantages fiscaux considérables, le gouvernement reconnaît déjà les conditions particulières des propriétaires miniers ; il s'agit d'en faire autant pour les mineurs ; cette nécessité a d'ailleurs été reconnue dans des pays comme la France, où le "statut du mineur" fait partie de la législation depuis 1946 ; la communauté européenne du charbon et de l'acier a aussi prévu des conditions particulières pour les employés.

Ce qu'il faut, c'est permettre au mineur de faire carrière dans l'industrie, sans être la victime des aléas d'une entreprise individuelle. Pour cela il faut considérer l'industrie comme un tout. La première étape serait de créer un fonds minier, auquel les compagnies verseraient deux pour cent des salaires qu'elles paient à l'ensemble des employés.

Dans les conditions actuelles, ce fonds recueillerait environ \$3 millions par année. Ces sommes serviraient à reclasser les mineurs au moment de la fermeture d'une mine : cours de récupération scolaire ou de formation professionnelle, allocations pendant la pé-

riode d'études, allocations de déménagement, etc. Ces avantages pourraient éventuellement être offerts non seulement aux mineurs, mais aux travailleurs artisans — pompistes, employés de commerce — qui perdent leur travail lorsque la fermeture d'une mine provoque la désertion d'un centre minier. En outre le fonds servirait à verser des primes spéciales aux employés qui engageraient un mineur âgé de 45 ans et plus.

Enfin la reconnaissance d'un statut industriel au travailleur minier devrait comprendre la création d'une caisse de retraite à l'échelle de l'industrie. Cette caisse pourrait être le résultat d'une réglementation gouvernementale mais les métallos préféreraient qu'elle s'élaboré au moyen de la négociation collective. Pour cela il faudrait toutefois modifier la législation ouvrière afin de permettre la négociation industrielle, avec droit de lock-out et de grève, sur cette question particulière. La législation actuelle ne prévoit la négociation avec droit de grève qu'au niveau de l'établissement et la seule façon d'élargir ces cadres est de faire accepter aux compagnies d'un secteur de négocier ensemble toutes les clauses du contrat collectif, ce qui selon M. Gérin-Lajoie est impossible actuellement dans le secteur minier.

PROPRIÉTÉ À VENDRE
SHERBROOKE et ST-HUBERT
Sherbrooke est, 534, à proximité du métro, spacieux cottage, 9 pièces, peut être transformé en bureaux. S'adresser :

RENÉ CLÉROUX
(le soir) 689-5553

Retenez ce nom pour votre Champagne- Charles Charles Charles Heidsieck

VIENT DE PARAÎTRE... COMÉDIENS DE NOTRE TEMPS UNE ENQUÊTE DE OLLIVIER MERCIER-GOUIN

Dialogues avec Jean-Louis Barrault, Jean Gascon, Simone Valère, Jean Desailly, Louis de Funès, Yvette Brind'Amour, Pierre Boucher, Charles Aznavour.

...AUX ÉDITIONS DU JOUR

En vente partout à \$2.00. — Distributé par : La Cie de Distribution de La Patrie, 396, Place de Louvain, Montréal 11 — Tél. : 874-7384

Montreal descubre el Mediterraneo La Méditerranée s'en vient à Montréal The Mediterranean is coming to Montreal Il Mediterraneo sta per arrivare a Montreal

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

Comment le malentendu fondamental pourra-t-il prendre fin ?

L'ombre de l'ex-abbé Davis a plané sur les conversations de Gazzada

par John DINGLE

Entre le Québec et le reste du Canada, il existe toujours, malgré le progrès récent d'une compréhension prometteuse, un malentendu fondamental. Le malentendu remonte aux origines de la Confédération, comme on peut le constater en lisant les vœux exprimés ces derniers mois par des auteurs comme Donald Creighton et Richard Arès. Il subsiste toujours, du moins les croyons-nous à la suite d'entretiens récents avec des Canadiens de toutes les parties du pays.

Des deux parties au malentendu, l'une est relativement satisfaite du dernier siècle : ce n'est pas d'elle qu'on doit attendre normalement un coup de barre dans le sens d'une révision en profondeur du régime actuel. L'autre partie n'est pas satisfaite : c'est à elle qu'il incombe de prendre l'initiative, de préparer la voie aux grands changements qu'elle estime nécessaires.

Il ne suffit pas, cependant, de proclamer qu'il faut agir. Il faut préciser surtout ce qui doit être fait.

J'ai l'impression, après des années de contact assidu avec le Canada anglais, que nous nous sommes trop bornés, dans notre présentation de la position canadienne-française, à des considérations générales.

Nous avons clamé notre mécontentement. Nous avons invoqué la relative infériorité dans laquelle nous baignons encore après un siècle de Confédération. Nous avons loyalement tenté de définir les aspirations nouvelles du Québec de 1967.

Ces arguments n'ont pas réussi à convaincre nos partenaires de la valeur irrefutable de notre position. Le moment est venu, pour nous, d'être beaucoup plus précis, beaucoup plus concrets dans notre critique du régime actuel.

A une réunion récente entre interlocuteurs bien connus des deux groupes, on discutait sans trop avancer. Après un certain temps, quelques représentants du Québec ont commencé à esquisser une critique montrée de la constitution actuelle. Ils ont montré combien il était illogique que la sécurité sociale soit scindée, comme elle l'est présentement, entre deux juridictions. Ils ont demandé pourquoi les allocations familiales devaient nécessairement relever du pouvoir central alors que les pensions de retraite peuvent relever du pouvoir provincial. Ils ont évoqué les nombreux phénomènes de dédoublement, et partant de gaspillage et d'inefficacité, qu'entraîne la confusion actuelle des pouvoirs dans des secteurs comme l'encouragement aux arts et lettres et la législation sur les sociétés commerciales et les institutions financières. Ils ont fait voir l'extrême complexité de la politique de la main-d'œuvre. Ils ont rappelé le caractère contradictoire d'une situation voulant que le seul gouvernement théoriquement compétent en matière internationale soit en même temps un gouvernement dont la constitution elle-même proclame l'incompétence dans un grand nombre de questions qui font désormais l'objet de rapports internationaux.

Des réactions subséquentes m'ont permis de constater que ce genre d'argument retient plus l'attention que de vagues proclamations du droit à l'autodétermination. Il nous appartient de dresser un dossier précis des choses qui ne tournent pas rond dans le régime constitutionnel actuel. Tant que nous n'aurons pas procédé ainsi, nous devons nous résigner à ce que nos partenaires ne nous comprennent pas totalement. L'Anglo-Canadien se méfie des thèses générales et des formulations abstraites. Si nous avons confiance en notre diagnostic historique, sachons le formuler en des termes précis qui obligent nos interlocuteurs à des discussions plus serrées.

La conférence que projette de convoquer M. John Roberts pourrait être, à cet égard, un événement très important. Le premier ministre d'Ontario connaît mieux que quiconque cet "état actuel de l'opinion anglo-canadienne" dont nous parlions l'autre jour. Il sait très bien que celle-ci n'est pas prête à entreprendre la grande opération constitutionnelle dont nous aimons à parler au Québec. Mais la rencontre exploratoire que M. Roberts propose pourrait être un pas majeur vers cette échéance. Elle nous fournira, si nous savons nous y préparer avec rigueur, une excellente occasion de définir nos positions devant le reste du pays. Aussi faut-il se réjouir de l'appui que M. Johnson a déjà donné au projet de son collègue ontarien.

M. Pierre Elliott-Trudeau et ceux qui pensent que le débat constitutionnel n'est que du charabia nationaliste pourraient répondre à ceci qu'une confrontation comme celle que préconise M. Roberts pourrait très bien servir à montrer que les soi-disant griefs fondamentaux du Québec sont, somme toute, assez limités. S'il s'agissait uniquement d'un débat entre individus, pareille opinion serait plausible.

Mais je suis tellement assuré du contraire, à savoir que le débat dépasse de beaucoup les individus et évoque des réalités sociologiques et politiques tout à fait fondamentales, que je ne perdrais pas une minute à vérifier les lettres de créance de ceux qui croient en la nécessité d'une révision.

Je suis même prêt à soutenir que, parallèlement au travail de critique systématique suggéré plus haut, nous devons sans délai entreprendre la définition d'un "minimum raisonnable" qui serait acceptable, par-delà les disputes d'écoles, à une très large majorité de Québécois.

Je ne pense ni à des manifestes électoraux, ni à des slogans. Je pense plutôt à des propositions très précises, très concrètes, qui pourraient faire l'objet d'un large accord entre Canadiens français et qui pourraient ensuite être présentées avec fermeté à nos partenaires anglophones comme base de discussion d'une nouvelle entente. M. Lesage avait commencé à esquisser un tel accord autour d'un double objectif : l'objectif de l'égalité des deux cultures au Canada, et l'objectif d'un statut particulier pour le Québec. M. Johnson n'a pas employé des termes aussi précis, mais à le voir agir et à l'entendre parler depuis juin dernier, on a l'impression qu'il songe à quelque chose d'assez semblable.

Plus que la formule des États associés, laquelle rebute au départ même les Anglo-Canadiens ouverts (et aussi un grand nombre de Canadiens français), plus aussi que la formule du statu quo (que M. Trudeau défend avec courage mais sans trouver beaucoup d'appui parmi les siens), cette formule nous paraît apte à préserver l'essentiel du principe fédéral et à faire droit en même temps aux aspirations nouvelles du Québec.

Saisi de l'idée du statut particulier, un avocat aussi ferme du fédéralisme que M. Eugène Forsey a déclaré à quelques reprises : "D'accord pour le principe du statut particulier, mais quelle sorte de statut particulier, et jusqu'où ?" Devant l'idée d'un bilinguisme plus étendu, l'Anglo-Canadien moyen réagit à peu près de la même façon : "D'accord, semble-t-il dire, mais jusqu'où ?"

Ces questions sont parfois brutales et tranchantes. Elles n'en sont pas moins sincères et réalistes. Si nous voulons que le débat progresse, c'est à nous de mettre des contenus plus précis sous les mots que nous employons. Dans le cas du bilinguisme, la commission Laurendeau-Dunton devrait présenter avant longtemps des recommandations précises : nous devons attendre le rapport final de l'organisme d'enquête avant de formuler à ce sujet des programmes trop définis. Dans le cas du statut particulier, c'est à nous, au Québec, qu'il incombe de travailler sans délai à préciser ce que cette formule pourrait signifier dans le concret.

Nous voyons, dans ce dernier projet, une tâche toute trouvée pour le Comité parlementaire de la constitution à Québec. Ce comité a progressé à pas de tortue depuis trois ans. Le moment est venu, pour lui, de sortir des nuages et d'en venir à des idées claires. Le Québec ne tient pas du tout, pour l'instant, à sortir du Canada. Ce que le Québec désire, c'est un statut plus clair et plus satisfaisant : qu'on s'applique, en épluchant un à un les articles de la constitution, à définir en quoi pourrait consister ce statut.

Les cinq dernières années ont été, au Canada, l'ère des "ambassadeurs à large", de ceux que M. Creighton appelle avec dédain les commis-voyageurs du biculturalisme. Ces messagers ont fait leur travail. Ils ont écouté et observé. Ils ont parlé quand on les invitait à le faire. Mais ils n'avaient ni mandat, ni pouvoirs. Ils ne pouvaient qu'être des précurseurs. Si ce qu'ils ont vu est juste, il est temps que s'amorce bientôt une nouvelle étape, celle des négociations véritables.

Certains aimaient parler, il y a quelques années, de la fameuse date-limite de 1967. L'année du centenaire devait être, selon ces oracles, l'année du grand règlement. Nous entrons déjà dans le troisième mois de l'année fatidique. Aucun changement majeur ne se dessine pour les prochains mois, ni du côté du Canada anglais, ni du côté du Canada français.

Il faudra, en vérité, plus de temps qu'on ne l'avait prévu pour aménager la confrontation majeure qui s'impose. Rien de fondamental ne peut vraisemblablement être envisagé avant 1970. A moins d'être disposés à tout casser, nous devons accepter cette exigence de patience. Nous devons consacrer le délai qui s'impose à nous à préciser nos positions et à réaliser entre nous une plus grande unité. Si nous voulons éviter que le futur arrangement soit, en ce qui nous concerne, une nouvelle improvisation, il n'en tient qu'à nous de nous préparer dès maintenant en conséquence. La qualité même de notre préparation sera notre meilleure protection contre ceux qui voudront encore une fois, à la prochaine échéance, reporter le débat aux calendes grecques.

Claude RYAN

M. Diefenbaker n'est pas le parti conservateur

Un avocat de Québec, Me A. H. Chabot me prenait à partie, récemment, dans une "lettre au Devoir". Il se demandait, entre autres choses, si j'étais suffisamment partisan du parti conservateur pour parler en son nom. Il voyait également dans mes propos un peu sévères à l'endroit de M. Diefenbaker, un effort inavoué pour nuire au parti qu'il dirige, parti qui, selon lui, a, toujours mieux défendu les intérêts des Canadiens français que le parti libéral.

Tout d'abord, j'aimerais faire remarquer à ce lecteur du Devoir que je n'ai jamais prétendu parler au nom du parti conservateur. Je n'en suis ni membre ni partisan. Je n'en suis que le partisan d'une autre formation politique. J'en ai parlé, comme je parle de tous les partis politiques, en observateur de l'extérieur.

Pour moi, le parti conservateur — et je l'ai dit plus d'une fois — est un des grands partis, un parti dont la philosophie est susceptible d'éveiller des échos sympathiques chez une bonne partie de la population. Comme principal parti d'opposition, comme alternative toujours possible au parti ministériel, son sort et son orientation deviennent un sujet d'intérêt général. Il n'est indifférent à personne qu'il devienne sclérosé, déchiré par les dissensions internes ou affaibli par une direction incompétente.

C'est ce seul souci qui m'a amené à formuler des suggestions à son sujet. Au Québec, ce parti fut de beaucoup le plus populaire, le plus accepté du peuple de 1867 à l'avènement de Laurier. En ce qui a trait au fait français, Me Chabot a raison de rappeler que les "bleus", à l'origine, lui ont été plus sympathiques que les "rouges". Tupper a été battu pour avoir voulu réparer l'injustice grave commise par le gouvernement manitobain à

BLOCS NOTES

coïncidence mais, depuis quelques années, on sent chez certains proches collaborateurs du chef conservateur une animosité au moins voilée pour le Québec. On a raison de se demander comment il se fait que M. Diefenbaker paraisse leur laisser plus de liberté qu'à d'autres. D'ailleurs, sur des questions comme le drapeau et la commission Laurendeau, M. Diefenbaker lui-même a pris des attitudes qui nous laissent au moins songeurs.

Mais ce qui importe surtout pour l'ensemble du parti, c'est que l'autorité du chef actuel n'est plus acceptée d'une très forte proportion de ses partisans. Un chef qui s'agrippe à la direction de sa formation politique malgré tant d'opposition devient un ferment de division, non d'unité. Et un parti qui n'est plus uni ne va nulle part.

Dans les circonstances, réclamer le départ d'un tel chef c'est servir la cause plus grande du parti et du pays. Il faut que ce parti cesse d'être déchiré par les dissensions internes et qu'il se "canadianise". Ce double objectif ne saurait être atteint, croyons-nous, tant que M. Diefenbaker n'aura pas accepté de partir.

V. P.

Le ministère québécois des "affaires intergouvernementales"

L'annonce de la création du "ministère des affaires inter-

gouvernementales" à Québec est dans l'ordre des choses, même si le nom et la réalité ont quelque chose d'inédit. On aurait pu rêver appellation plus heureuse mais la situation unique dans laquelle se trouve le Québec réduisant singulièrement l'éventail. Le développement simultané des relations fédérales-provinciales, des relations avec les États fédérés et avec certains pays étrangers, appellait un organe de coordination et une désignation plus conforme à cet essor.

On doit à l'ancien gouvernement libéral et à la création du ministère des affaires fédérales - provinciales, et l'entrée du Québec sur la scène internationale. Il est d'ailleurs probable que, reconduit, le gouvernement Lesage aurait été amené à prendre une initiative analogue à celle du gouvernement Johnson en cette matière. La répartition entre divers ministères des relations officielles ou officieuses avec l'étranger, l'existence de plusieurs services ou directions de la coopération, la situation imprécise du personnel des délégations générales écartelées entre plusieurs ministères, autant de facteurs de petites frictions et surtout de lenteur, voire de contradiction.

La logique et le souci de l'efficacité exigeaient le regroupement de ces divers services dans un seul ministère, chargé d'autre part de veiller à l'application des accords conclus entre le Québec et d'autres États et de s'employer à en négocier de nouveaux. Il était naturel que le regroupement s'opérât au sein du ministère déjà chargé des relations fédérales - provinciales, ne serait-ce qu'en raison de la dimension éminemment

"fédérale - provinciale" de toute activité extérieure du Québec, dans les conditions présentes. Ottawa même s'en réjouira qui souhaitait avoir un interlocuteur unique et précis à Québec, en ces matières où les deux gouvernements n'ont point toujours, sur la juridiction de l'autre et sur la leur propre, des vues parfaitement identiques.

Que le premier ministre soit titulaire du ministère des affaires intergouvernementales indique l'importance que le gouvernement actuel, comme son prédécesseur, attache à ce domaine. Au reste, c'est ainsi qu'on fit à Ottawa dans les premières années du ministère des affaires extérieures.

On constate aisément la place qu'occupent aujourd'hui (et qu'occuperont vraisemblablement de plus en plus) dans les rapports entre États, l'éducation, la culture, la sécurité sociale, la santé, la recherche, etc. Les conventions, les conférences, les accords bilatéraux ou multilatéraux sur l'un ou l'autre aspect de ces immenses domaines ne cessent de se multiplier. Poser que seul le gouvernement central a juridiction dans tout ce qui est relations internationales, même sur des questions relevant de la compétence interne des États fédérés, est pour le moins un peu court : c'est injuste, anticonstitutionnel et, pour tout dire, inacceptable. D'ailleurs, de plus en plus nombreux sont les juristes qui estiment que, même sous la présente constitution, le Québec est fondé à vouloir prolonger sur le plan international l'exercice de ses compétences internes.

Il faudra bien, tôt ou tard, en passer par là.

J. M. L.

Pour certains commentateurs anglais, notamment les non-catholiques, une absence a dominé les conversations de Gazzada entre représentants des Églises catholique romaine et anglicane. C'est celle de l'abbé Charles Davis qui venait de quitter l'Église catholique peu de temps après avoir été nommé membre de la commission dont il était le théologien catholique anglais le plus en vue. Il est certes mieux connu que son remplaçant de la dernière heure. M. l'abbé Michael Richards, professeur au séminaire diocésain de Westminster. Dans ce contexte, le geste de M. Davis revêt une importance supplémentaire des que l'on se rappelle les réserves des catholiques anglais concernant les conversations de Malines dont on vient de célébrer, à la fin de l'année, le quarantième anniversaire.

Écoutons ce qu'a dit avant que le correspondant ecclésiastique du "Daily Express", lui-même anglican. Tout en reconnaissant que le nom de ce village italien se trouvera désormais dans les livres d'histoire, John Redfern estime que les évêques (catholiques) venant d'Angleterre seront plus enclins à défendre leurs positions qu'à rechercher l'unité. "Il n'est pas juste de dire, ajoute-t-il, que la rencontre de Gazzada a plus d'importance aux yeux des catholiques romains des autres pays que pour ceux de chez nous."

L'attitude des catholiques anglais évolue continuellement

Cependant, il est difficile de dire dans quelle mesure ce correspondant voit juste, car l'attitude des catholiques anglais évolue continuellement et elle n'est pas, du reste, homogène. Redfern dit aussi que le cardinal HEENAN, archevêque de Westminster, n'est pas très bien vu par les chefs du côté anglican, qui l'accusent d'une attitude vacillante à l'égard de l'unité. Le cardinal, estime Redfern, a l'air de prêter le plus d'attention à ceux qui sont les plus loin de la tradition catholique romaine. Dans la compagnie des méthodistes, il est heureux. Avec les Anglicans de la "haute" Église il est moins à son aise. Un cynisme dirait sans doute qu'en voulant ainsi embrasser les non-conformistes et les membres de l'Église anglicane dite évangélistes, le cardinal désire attirer l'attention sur l'éloignement de son Église des autres.

Il se peut qu'un cynisme dise cela, mais en le répétant, M. Redfern, qui est lui-même peu cynique, nous dit beaucoup plus sur son état d'esprit personnel que sur celui de l'archevêque de Westminster. C'est en effet Redfern qui n'a pas suffisamment évolué et qui garde encore la nostalgie de Malines. Quoi qu'il en soit, il faut bien admettre que la formule d'alors ne correspond plus aux exigences de l'âge ecuménique. Non seulement les représentants anglicans de Gazzada sont-ils accablés par l'archevêque de Cantorbéry, mais ils sont aussi mandelés par les églises pour ainsi dire autocephales de la communion anglicane. L'ampleur des conversations de Gazzada dépasse ainsi de loin celles de Malines, et en supposant qu'elles aboutissent à un vrai avancement vers l'unité, elles auront de ce fait un grand intérêt non seulement pour les anglicans de la "haute" Église mais pour l'Église anglicane tout entière, ainsi que pour les autres de l'Église anglicane telles que les méthodistes.

Commentaires de la presse

Il semble aussi, autant que l'on en puisse juger si près de l'événement, que les pronostics de Redfern concernant l'attitude des représentants catholiques anglais se soient avérés trop pessimistes.

La presse catholique n'a pas pu commenter directement les conversations, faute de temps, pendant les premiers jours, celui du TABLET, revue qui ne revendique aucunement une position en flèche. L'analyse de la situation anglicane-catholique y est fort significative. Voilà vingt ans, un tel article dans un périodique catholique anglais tant soit peu sérieux, eût été impensable. L'auteur manifeste de la sympathie à l'égard de l'attitude historique des anglicans, impensable chez un catholique anglais de jadis. THE UNIVERSITY, qui consacre un éditorial à ce même sujet, apporte plus de réserves, mais l'apostrophe vers l'unité y est également certaine.

L'auteur souligne, cependant, l'aspect provisoire des premières conversations. En effet, on a un peu trop oublié que la fonction de cette première rencontre n'a pas été d'atteindre l'unité d'un seul coup mais de déblayer le terrain. Ce serait perdre son temps que de rechercher le terrain commun là où il existe déjà. Il se peut que catholiques et anglicans aient plus d'héritage commun qu'ils ne le pensent. Les obstacles, comme le souligne le TABLET, se trouvent souvent dans le domaine de l'histoire plus que dans celui de la doctrine.

Il eût été difficile de trouver deux journaux en Angleterre se ressemblant moins que THE TABLET et le quotidien GUARDIAN. Cependant, une remarque du quotidien libéral, dans un article écrit après les conversations de Gazzada, rappelle le jugement du TABLET, écrit, sinon livré au public, avant la rencontre.

Si le professeur DAVIS avait tout simplement quitté Rome pour Cantorbéry, considère THE GUARDIAN, sa défection aurait généré bien plus les conversations, mais aurait eu, en même temps, une signification moindre. Dans un sens, la cause de cette défection, les deux équipes se rencontrant sur un terrain plus égal. En Charles DAVIS, Rome vient de trouver son "Honest to God". (L'écclésiastique fait la allusion à un titre moderniste de l'évêque anglican de Wollwich qui faisait scandale dans les milieux ecclésiastiques et qui a été sévèrement critiqué par l'archevêque de Cantorbéry.)

Pour le reste, l'éditorial du GUARDIAN fait à juste titre l'éloge du dernier livre de Charles DAVIS qui est sorti le jour même de sa décision de quitter l'Église. Mais ce livre, qui consiste en un recueil de conférences données à l'université de Londres, a été écrit alors que M. Davis exerçait encore son sacerdoce et ne fit que rendre sa décision plus difficile à comprendre.

Davis redoutait lui-même les conséquences ecuméniques de son geste. Desmond Fisher, ancien rédacteur en chef du CATHOLIC HERALD, vient d'écrire dans un commentaire catholique parus dans la revue anglicane CHURCH TIMES, que Davis souffrait beaucoup à cause de l'effet possible de son action sur le climat ecuménique. Pendant plusieurs jours, avant d'annoncer publiquement sa décision, il portait dans sa poche une lettre au cardinal Bea. Des qu'il ne fut manifestement plus possible de garder son secret, il mit la lettre à la poste. La lettre, ajoute Fisher, exposait sa position et faisait ses excuses pour avoir mis en demeure le cardinal de rechercher un remplaçant pour donner à Gazzada une des conférences les plus importantes.

Mais, que les effets de cette défection sur le climat ecuménique soient redoutables ou non, on doit sans doute s'inquiéter des conséquences pour une poignée de catholiques rebelles d'avant-garde.

Le rédacteur en chef de la revue socialiste "New Statesman", lui-même catholique, vient d'écrire au sujet de l'avenir de l'Église catholique un article d'une virulence inouïe.

(Bureau international de Presse)

lettres au DEVOIR

Grève des "cols blancs" de Montréal

M. Lucien Saulnier

La grève des "cols blancs" dure depuis le trente janvier, et, à la suite de l'assemblée de vendredi dernier, on ne voit pas le jour où elle prendra fin.

Cette grève dure pour deux raisons :

1e — Il y a une épreuve de force entre les autorités municipales dont vous faites partie et le syndicat affilié à la CSN et les fonctionnaires "cols blancs" servant de tremplin dans cette affaire.

2e — Vous, monsieur Saulnier, qui qualifie les offres de "finales" vous imposez en dictateur en refusant tout dialogue sensé avec le syndicat dont vous vous êtes peut-être juré la mort.

Vous savez sans doute, monsieur Saulnier, que même une dictature, à l'anarchie. Il ne faut pas être intolérant, ni passer d'un extrême à l'autre. Le juste milieu est la règle de la sagesse.

Je ne discute pas les augmentations accordées aux employés municipaux, mais, que penser du salaire du chaineur : \$2,500 à \$3,450 à raison d'une augmentation statutaire de \$300 par an; du commis grade 1 — \$2,700 à \$4,000 à raison de \$300 par an; de la steno-dactyle — \$3,200 à \$4,545 à raison de \$300 par an; de l'aide technique — \$4,000 à \$5,085 à raison de \$300 par an. Il y a plus de mille (1,000) employés qui gagnent moins de \$5,000 par an.

Si le journalier requiert un salaire de \$5,449.00 par an pour vivre, comment le fonctionnaire "col blanc" marié peut-il joindre les deux bouts avec un salaire minimum de \$3,800 par an et un maximum correspondant au maximum de sa fonction. Il faut être juste et équitable, monsieur Saulnier.

Si le montant forfaitaire (\$250.00) avait été ajouté aux \$400 offerts pour la première année avec rétroactivité au 30 novembre 1964, date de l'expiration de la dernière conven-

Pour le camper, il suffit de relever un passage concernant Pie XII qu'il traite de patricien ecclésiastique romain, exsangue, asexué, sans sympathies humaines et qui dirigea son Église comme une autorité vide de significations. Il y a beaucoup d'autres choses, du même genre, mais au milieu de tous ce fatras, l'auteur, Paul Johnson, dit quelque chose qui fait réfléchir, quoiqu'en le disant il n'arrive pas encore à une vue juste.

Une comparaison entre Davis et Newman

On avait fait, écrit-il, une comparaison entre Davis et Newman. La vérité était cependant que Newman n'était pas représentatif de son temps tandis qu'il se peut que Davis le soit. Il est significatif, pour Paul Johnson, que Davis reconstruise l'impossibilité de travailler au sein d'un système ou la recherche de la vérité est incompatible avec la défense de l'autorité. Tous les théologiens catholiques, tous les penseurs catholiques sérieux se trouvaient exactement dans la même situation, même s'ils n'étaient pas prêts à adopter des solutions aussi radicales que celle de l'abbé Davis; mais il comprenait bien son dilemme.

Ce qui importe, ce n'est pas de savoir si ce jugement est juste ou non, mais le fait que Johnson lui-même le croit et qu'il y en a peut-être d'autres qui lui ressemblent. Qu'on la regarde du côté anglican ou du côté catholique, la prise de position de Newman a été un phénomène exclusivement intellectuel et spirituel. Mais la pensée de l'abbé Davis a aussi de l'attrait pour certains qui, ayant une formation théologique défectueuse, et n'ayant pas l'humilité de reconnaître cette limitation, sont retifs à l'égard de toute autorité ecclésiastique. La défection de Davis risque de devenir le catalyseur d'une réaction non pas théologique mais émotive.

Mais il y a aussi, il faut bien le reconnaître, un aspect positif que Desmond Fisher fait bien ressortir dans l'article précité. Il importe de relever le défi que constitue la défection de M. l'abbé Davis.

(Bureau international de Presse)

tion, je ne crois pas que les "cols blancs" eussent refusé une pareille offre et il n'y aurait probablement pas eu grève.

Si les autorités municipales avaient mis moins de temps à faire des offres raisonnables avant le déclenchement de la grève, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Pourquoi demandez-vous de négocier en établissant d'avance vos positions, i.e. en disant que les offres "finales" seraient "finales". Vous savez pourtant que, s'il y a grève, c'est surtout à cause du désaccord sur les salaires, les autres clauses n'étant que secondaires.

Sans faire le jeu du syndicat affilié à la CSN, admettez que votre erreur dans toutes les causes liées aux conventions collectives a été bel et bien de déclarer les offres "finales" plutôt que "maximales", ne laissant aucune alternative dans les négociations ultérieures.

Acceptez donc de négocier comme un homme digne de votre fonction au sein de l'administration municipale que vous dirigez, et cessez de vous attaquer à la fonction "cols blancs" qui ne vous a pourtant causé aucun préjudice si ce n'est de réclamer de vous et de l'administration un salaire juste et équitable. Nous ne voulons pas être la risée de gens comme un certain monsieur "P..." qui déclarait bien haut que les fonctionnaires étaient "peureux" des froussards parce que leurs finances étaient trop engagées pour oser déclencher une grève.

Nous ne voulons pas que l'injustice d'il y a deux ans se répète. Nous avions accepté accablés au mur, une augmentation ridicule de 4% et 4% répartie sur deux (2) années.

C'est pour cela, monsieur Saulnier, que nous faisons la grève. Je crois bien que mes opinions reflètent celles de la totalité des cols blancs en grève.

Un fonctionnaire

MONTREAL, VENDREDI, 3 MARS 1967

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur Rédacteur en chef adjoint : Paul SAKURAI Directeur de l'information : Mario CARDINAL Trésorier : Arthur LEFEVERRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues : 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada : 12 mois \$28.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. À l'étranger : 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi : 12 mois \$6.00. Le dimanche et les jours fériés, l'abonnement est en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE : 844-3361

DES IDÉES DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

LETTRE DE CASABLANCA

Comment peut-on être Maure ou le Maroc face à la Mauritanie

de notre correspondant Etienne ROD

Charles de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu consigne cette réflexion dans ses "Lettres persanes": "Ah! Monsieur, est Persan? C'est une chose bien extraordinaire! Comment peut-on être Persan?" Sur le même mode un brin facetieux, le célèbre auteur de "L'Esprit des lois" aurait pu tout aussi bien se demander: "comment peut-on être Maure?"

Dans sa configuration géographique actuelle, la Mauritanie ou "pays des Maures" est une entité politique autonome très récente. Elevée à la dignité de République islamique en novembre 1958 par la France, elle a été proclamée indépendante deux ans plus tard (28 novembre 1960). Son existence légale et sa souveraineté internationale remontent donc à un peu plus de six ans seulement. Pour autant, est-elle une création artificielle du "colonialisme" comme l'affirment les nationalistes marocains ou une réalité congrue indiscutable ainsi que l'affirment ceux qui lui ont donné le jour et les chefs politiques qui sont à sa tête aujourd'hui?

Sans prétendre trancher définitivement le débat, on formulera un certain nombre d'observations en abandonnant au lecteur le soin de conclure de la façon qui lui plaira.

Depuis 2,000 ans

D'une superficie variant, selon les auteurs, entre 835,000 et 1,080,000 km², le territoire érigé en Etat indépendant a pour voisins le Sénégal au Sud, le Mali et le Sahara algérien à l'Est, le Rio de Oro (Sahara espagnol) au Nord-Ouest et l'Atlantique à l'Ouest. Sa population très clairsemée (de l'ordre de 1 million d'habitants) est composée essentiellement de nomades, attesté qu'il ne s'agit pas d'une contrée au sol fertile. En fait, c'est le prolongement du Sahara jusqu'à l'Océan et si on n'y avait pas découvert d'importants gisements de fer et de cuivre, personne ne se soucierait beaucoup de son sort.

Quant au nom de "Mauritanie" ou "Maurétanie", d'origine latine, il est utilisé depuis une vingtaine de siècles au moins. Alors que l'Empire romain englobait tout le bassin méditerranéen et s'enfonçait parfois assez profondément à l'intérieur du continent africain, il comprenait notamment l'Égypte, la Cyrénaïque, une bande de terre appelée l'"Afrique consulaire" et la Numidie (celle-ci avec Cirta — Constantine). Mais il s'étendait, au-delà des "colonnes d'Hercule" (Gibraltar) à une région connue sous le vocable de Mauritanie laquelle était bornée, à l'Est par la Numidie, au Nord par la Méditerranée, à l'Ouest par l'Atlantique et au Sud par la Gétulie. Cette dernière était elle-même formée du Tafilet (Maroc) et de la Kabylie (Algérie).

Cette "Mauritanie romaine" fut divisée, suivant les époques, en deux ou trois provinces: d'Est en Ouest, la "Siti-fienne" (avec Sitifi — Setif), la "Césarienne" (avec Césaire — Cherchell) et la "Tingitane" (avec Volubilis et Tanger, soit "Tingit" — Cependent au Sud et au Sud-Ouest de ces provinces romaines, les territoires non soumis à l'Empire étaient réputés appartenir aux Maures. Par conséquent, dans une perspective historique, on peut alléguer que les mots "Mauritanie" et "Maghreb" recouvrent à peu près les mêmes territoires, de même que les notions de "Maures", "Libyens" et "Berbères" sont presque synonymes. D'aucuns ont employé l'expression d'"Arabes maghrébines" ou occidentaux pour désigner ces populations. Peu importe le vocabulaire il suffit de savoir de quoi on parle.

La Mauritanie tingitane, dont la limite extrême-occidentale est encore visible aujourd'hui sous la forme de "limes", à environ une vingtaine de kilomètres de Rabat en direction de Casablanca, avait une superficie égale à moins de 50% du Maroc actuel. Les fouilles archéologiques de sa fastueuse capitale, Volubilis, à 30 km. de Meknes, ont révélé au public des ruines re-

marquables. C'est que Volubilis joua alors un rôle considérable. Elle était en fait la capitale de toute la Mauritanie même quand celle-ci, au gré des circonstances, fut fragmentée en deux ou trois provinces.

Nature des revendications

Si l'on voulait maintenant reconstituer un royaume marocain à l'image de la Mauritanie romaine, il faudrait retrancher du Maroc moderne la vallée du Tafilet de laquelle est originaire l'actuelle dynastie régnante, mais lui donner en échange la plus grande partie de l'Algérie en bordure de la Méditerranée avec, en particulier, Oran, Alger, Bougie et Setif. Cela, aucun irrédentiste marocain ne l'a jamais réclamé: une telle thèse reviendrait à dénier aux Alaouites leurs droits sur le Maroc!

Non. Les partisans d'une incorporation de la Mauritanie au royaume chérifien sont orientés vers le Sud-Ouest et non vers le Nord-Est. C'est à l'actuelle République maure qu'ils en veulent. Celle-ci, avant d'être promise à la souveraineté fit partie, dès 1912, de l'Afrique occidentale française. Pour des motifs de commodité administrative, afin de distinguer ce territoire saharien et de le localiser, les autorités coloniales françaises prirent l'habitude de lui réserver en exclusivité le nom de Mauritanie, tandis qu'était adopté, pour les pays avoisinants l'Atlas, celui de Maghreb. Il n'en demeure pas moins que ce dernier comprend la Mauritanie: celle-ci en compose la partie la plus méridionale. Par ses origines, elle a d'incontestables affinités avec les peuples maghrébines et, comme eux, a subi les invasions vandales puis arabes, même si, à raison de sa proximité du monde noir (groupe mélanodermes), sa population est souvent mélangée.

On voit ainsi qu'il existe différentes manières d'être Maure, mot auquel à d'ailleurs est substitué celui de Mauritanien.

Pour justifier leurs revendications sur la Mauritanie et le

Sahara espagnol, y compris l'enclave d'Ifni, les nationalistes marocains avancent des arguments tirés d'une histoire plus récente que celle de l'Empire romain, tout de même un peu trop ancienne pour être appelée à la rescousse. Il ne saurait être question, dans le cadre fort étroit d'un modeste article de journal, de relater voire simplement de survoler, plusieurs siècles d'une histoire au demeurant bien compliquée. On se bornera à relever que deux entreprises d'inspiration guerrière ont largement concouru à conférer au Maroc la physionomie qu'on lui voit aujourd'hui.

Au XI^e siècle, le chef berbère Youssef ibn Tachfin, originaire de la vaste confédération des Sanhadjas ou Zénagas — dont les tribus sont répandues de la région de Trarza (Mauritanie) à la Kabylie (Algérie) en passant par le Haut et le Moyen Atlas — entreprend la conquête du Maghreb à partir du Sud, occupant d'abord les oasis (1033-34). Il fonde à Marrakech (1062), enlève Fès aux émirs zénètes, Berbères eux aussi (1069), s'empare de Ceuta (1083), pousse jusqu'à Alger, puis s'en va faire la guerre sainte en Espagne, dont il réunit le Sud à l'Afrique du Nord, créant ainsi l'Empire alaouite.

Au XVII^e siècle (dès 1663), une nouvelle dynastie chérifienne, les Alaouites, partie du Tafilet, s'avise d'investir les plaines jusqu'à l'Océan. Cette dynastie-là, restée au pouvoir depuis lors, a fondé avec le concours de la France le Maroc contemporain.

Des lors qu'ibn Tachfin était issu de Trarza, les nationalistes marocains estiment que la Mauritanie fait partie intégrante du Maroc. Cela autoriserait les Mauritanien à rétorquer, en faisant un raisonnement en sens inverse, que le Maroc est le simple prolongement de la Mauritanie. Quelques-uns se sont hasardés à l'insinuer sans grande conviction.

Les provinces espagnoles

Au surplus, il est certain que la dynastie alaouite, moins encore que celles qui la précéderent (Almohades, Merinides, Saadiens, ces derniers pourtant n'ont de Zagora à l'extrême Sud-Ouest "marocain", n'a jamais exercé d'influence au-delà de la frontière occidentale actuelle du Maroc, établie, après l'absorption de Tarfaya, sur la parallèle 27° 40' de latitude Nord.

Reste à examiner la question soulevée par deux territoires, pour l'heure réputés "provinces espagnoles", et rattachés chacun à un gouverneur militaire: la minuscule enclave d'Ifni (théoriquement de 1,500 km², mais dont à peine le 10% est encore contrôlé par l'Espagne, plus de 1,350 km² étant d'ores et déjà occupés par le Maroc) et le Sahara (266,000 km²), forme de Saïguet-el-Hamra (avec El-Alun) et du Rio de Oro (avec Villa Cisneros). Dans la localité de Sidi-Ifni et ses environs vivent un peu plus de 8,000 Européens, alors que les 42,000 musulmans de cette zone sont installés sur la partie investie par l'armée marocaine. Quant au Sahara, il a une population de l'ordre de 75,000 habitants, dont 5,300 Européens et 50,000 nomades. (1)

Ifni est sans doute devenu un anachronisme et doit revenir entièrement au Maroc à brève échéance. L'Espagne se réserve apparemment d'en négocier la cession contre la reconnaissance confirmée de ses "presides" de Ceuta et Melilla sur la Méditerranée.

S'agissant du Sahara méridional, c'est entre le Maroc et la Mauritanie, il n'a pas une vocation naturelle à l'autonomie. Il est plutôt le produit des vicissitudes coloniales. Son sous-sol, riche en phosphates, suscite des convoitises. Ses trois voisins sont candidats à la succession des autorités espagnoles: la Mauritanie, le Maroc et l'Algérie. Cette dernière, qui entretient de bonnes relations avec le gouvernement de Nouakchott, entend surtout rappeler qu'elle n'est pas indifférente à la solution de ce problème. Le processus d'autodétermination préconisé par le "Comité des Vingt-Quatre" de l'O.N.U. (2) permettra-t-il d'obtenir un résultat propre à satisfaire chacun? C'est peu probable...

Etienne ROD

(1) voir "Le Monde diplomatique", (2) voir "Le Devoir", No du 18 février 1967.

N.D.L.R. — Nos lecteurs auront certainement compris que les lettres de notre correspondant de Casablanca publiées dans les numéros du Devoir des 4 et 10 février faisaient double emploi. Nous les prions d'excuser cette fâcheuse inadvertance, consécutive à une "erreur d'ajustage". Etienne Rod, après nous avoir envoyé un premier texte daté du 25 janvier, nous en a fait parvenir un autre, contenant des informations encore plus récentes, deux jours plus tard. Ce deuxième texte a paru dans notre numéro du 4 février. Quant au premier texte, qui aurait dû être détenu, il a passé par la garde dans notre numéro du 10 février. Voilà qui explique ce malencontreux incident. "Errare humanum est"...

Le Brésil des maréchaux ou le régime d'exception en permanence

par Louis WIZNITZER

Le 15 mars prochain, le maréchal Castelo Branco, qui s'empara du pouvoir, au Brésil, par un putsch militaire effectué "au nom du Christ et de la famille" le 31 mars 1964, cédera le pouvoir au maréchal Costa y Silva. Premier exportateur de café du monde, le Brésil possède en outre la plus vaste réserve de maréchaux: il en compte, à l'heure actuelle, plus que les E.-U., l'URSS, la France et la Grande-Bretagne réunies. Fidèle à la "stratégie globale de l'Etat brésilien", doctrine échauffée par un groupe de colonels de l'Ecole militaire supérieure, dit aussi "groupe de la Sorbonne" (cette dernière a ici bon dos), dont le cerveau est le général Goulbery y Couto, chef du service de renseignements, le maréchal Castelo Branco gouverna le pays à coup d'Actes Institutionnels: il épura la Cour Suprême, le Sénat et le Parlement, "cassa" les droits politiques de centaines de sénateurs, députés, gouverneurs — et des trois présidents Quados, Goulart et Kubitschek — abolit les partis politiques et les remplaça par deux partis artificiellement créés, interdit les associations étudiantes, emprisonna les chefs syndicalistes véritables, plaça des militaires à la tête des universités et des syndicats, brisa le fédéralisme, envoya en prison ou vers l'exil l'élite intellectuelle et politique du pays (l'architecte Niemeyer, le professeur Celso Furtado, les gouverneurs Miguel Arraes et Mauro Borges, l'économiste Josué de Castro pour ne citer que les plus illustres). Il vint de mettre la dernière main à sa "maréchalade", d'asseoir la démocratie brésilienne sur un coup de grâce en faisant "adopter" par un Congrès qu'il avait précédemment dissous, non pour un "non" mais pour un simple "mais", une nouvelle Constitution.

Régime d'exception, permanent

Cette dernière ne fait qu'institutionnaliser le régime d'exception qui régit depuis près de trois ans la vie du pays. Elle maintient notamment l'élection indirecte du président de la République qui permit au mois d'octobre dernier la désignation sans rival du prochain président, le maréchal Costa y Silva. En plus, elle boucle hermétiquement la dernière soupape par où passait un peu d'air frais dans le pays: la presse, qui se trouve désormais baillonnée.

Il est vrai que de fortes pressions des milieux économiques avaient mis au pas une des pressées les plus libres et les plus vivantes d'Occident. Seuls le "Correio da Manhã" et la "Tribuna da Imprensa" (et quelques feuilles hebdomadaires de parution irrégulière) osaient encore, ces temps derniers, critiquer le régime. D'après la nouvelle loi, les délits de presse seront jugés par des tribunaux ordinaires, le jury spécial composé de professionnels étant supprimé; parmi les délits punissables, figurent la divulgation de secrets d'Etat et d'informations jugées contraires à l'intérêt supérieur de l'Etat, ainsi que les accusations jugées outrageantes à l'égard du président de la République, de diplomates étrangers, de hauts magistrats. Le judiciaire — désormais inféodé à l'exécutif — "interprétera" ces délits de façon arbitraire et pourra faire garder un journaliste durant 30 jours "incommunicado" et le condamner, selon son "crime", jusqu'à six ans de prison. Vingt-deux ans après l'abolition du DIP (Département de presse et propagande) du directeur fasciste Getulio Vargas, voilà un "nouveau Moyen-Age" qui s'ouvre pour les Brésiliens. Le maréchal Costa y Silva qui détournait pudiquement les yeux pendant que le maréchal Castelo Branco parachevait le régime totalitaire qu'il lui légua, et parcourait actuellement les capitales occidentales, ne peut ignorer les sources originales de la "doctrine globale" de ses collègues. Dans un essai intitulé "Stratégie pour les Amériques", publié par le Foreign Research Institute, Joseph W. Reidy écrivait, il n'y a pas longtemps: "En Amérique Latine, les forces militaires représentent un important facteur de pouvoir dans la mesure où elles se composent d'hommes disciplinés et efficaces... Dans bien des pays d'Amérique Latine les militaires constituent une nouvelle élite sur qui les Etats-Unis doivent compter et avec qui ils peuvent travailler".

Trois objectifs

Les trois buts, les trois erasades officielles engagées par le régime issu du 31 mars 1964 furent la lutte contre la subversion, la corruption et l'inflation. La première fut si bien menée que pour couper le pouce, qu'on disait malade, de la démocratie brésilienne,

on lui coupa... le cou. La seconde fit de nombreuses victimes mais punit les "corrompus de l'opposition" plutôt que les "corrompus amis". M. Alkimim, vice-président de la République, M. Roberto Campos, ministre du plan semblent n'avoir pas éveillé l'attention, à cet égard, des "nettoyeurs" qui punirent Juscelino Kubitschek et Adhemar de Barros. Pour ce qui est de l'inflation, qui, selon les prévisions officielles devait être réduite à 15% en 1967, elle fut de 40% (et on vient de dévaliser de 23% le Cruzeiro). Malgré une politique déflationniste forcée (et dont le poids retombe avant tout sur les épaules du menu peuple, des ouvriers — le gouvernement va augmenter les salaires de 25% alors que les prix ont monté de plus de 40%), malgré l'alignement de l'économie brésilienne sur les thèses du Fonds monétaire international, le passage des ressources natu-

relles brésiliennes aux mains de trusts américains. L'inflation est toujours galopante. Le châtiment rituel d'hommes de gauche et des intellectuels, le muséisme de la presse, la mise au pas des ouvriers n'ont point suffi à guérir ce grand malade, le Cruzeiro. La "politique étrangère indépendante" inaugurée par le président Quadros tournée vers le Tiers Monde et en particulier vers l'Afrique à laquelle le Brésil est lié ethniquement (avant même de prendre le pouvoir, Quadros envoyait des émissaires à Tunis, au Caire, à Alger, à Achra) est abandonnée: le régime actuel a envoyé des troupes brésiliennes à St. Domingue, appuyé la constitution d'une force militaire anti-guérilla continentale: il vient d'envoyer plusieurs bâtiments de la marine de guerre visiter Luanda, la capitale de l'Angola. A l'heure où les Etats-Unis ne soutiennent le Portugal dans sa lutte colonialiste qu'avec la plus grande gêne, voici que Salazar trouve un allié inespéré. Alors que le Brésil passait pour une "démocratie multi-raciale", le seul pays où le racisme n'existait pas, ses maréchaux semblent vouloir entraîner, insensiblement les Brésiliens, dans une action répressive contre leurs frères de race.



Le rapport d'impôt a tout de même ça de bon: chaque année, il annonce

le PRINTEMPS...

Prenons donc les choses du bon côté, et hâtons-nous de soumettre notre rapport d'impôt. C'est une façon comme une autre de nous rappeler, en plein hiver, que la belle saison sera là bientôt.

Cette année, en plus du service régulier, le Ministère du Revenu du Québec met à la disposition des contribuables un service spécial d'information et de consultation concernant l'impôt sur le revenu.

Ce service spécial vous est offert sur place dans divers bureaux du ministère, et aussi par téléphone; ceci, pendant des jours et des heures supplémentaires au cours de mars et d'avril 1967.

Consultez la liste ci-dessous afin de savoir où et quand vous pourrez profiter de ce nouveau service de consultation.

QUÉBEC:

adresse: 230, rue Dorchester, et aussi Place Laurier
dates: du 6 mars au 29 avril 1967, sauf les jours saints
jours et heures: du lundi au vendredi, de 6h30 p.m. à 9h30 p.m., samedi: de 9h00 a.m. à midi
par téléphone: 693-6150 et 693-6447

MONTRÉAL:

adresse: 107, rue Craig
dates: du 6 mars au 29 avril 1967, sauf les jours saints
jours et heures: du lundi au vendredi jusqu'à 7h30 p.m., samedi: de 9h00 a.m. à midi
par téléphone: 866-6249 et 866-8158
du lundi au vendredi jusqu'à 8h30 p.m., samedi: de 9h00 a.m. à midi

BUREAUX SPÉCIAUX POUR LES AUTRES RÉGIONS:

dates: du 9 mars au 29 avril, sauf les jours saints
jours et heures: du lundi au vendredi, de 1h00 p.m. à 5h00 p.m., et de 6h30 p.m. à 9h00 p.m., samedi: de 9h00 a.m. à midi

ADRESSES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE.

CHICOUTIMI: Bureau régional de la Régie des rentes
200 est, rue Racine. Tél.: 549-7222

HULL: Bureau régional de la Régie des rentes
191, rue Principale. Tél.: 771-3761

TROIS-RIVIÈRES: Bureau régional de la Régie des rentes
1266, rue Notre-Dame. Tél.: 375-7044

SHERBROOKE: Bureau régional de la Régie des rentes
230 ouest, rue King. Tél.: 569-4551

RIMOUSKI: Bureau régional de la Régie des rentes
176, rue de l'Évêché. Tél.: 724-4805

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

Vos concurrents nous lisent! Voulez-vous, au moins, leur faire face?

Distribution des Publications.
Bureau fédéral de la Statistique, Ottawa 3, Ontario.

Je veux faire face à la concurrence...
J'aimerais recevoir votre brochure gratuite "Les faits et vous" ☐

Ainsi que votre Bulletin hebdomadaire.
Veuillez m'inscrire pour un abonnement gratuit d'un mois ☐

Nom de la compagnie:

Adresse:

A l'attention de:

Le BFS a les faits

Nos statistiques répondront à bien des questions essentielles que vous vous posez, par exemple: où en sont mes concurrents? Ma distribution peut-elle être améliorée? Mes coûts et mes prix sont-ils compétitifs?

Remplissez ce coupon maintenant!

ON NE CONNAISSAIT PAS LES FAITS

3298 compagnies canadiennes ont fait faillite en 1965. Pourquoi? Négligence? Fraude? Capital insuffisant? Pour quelques-unes, oui. Mais, dans 44.1% des cas, ce n'était qu'un manque d'expérience et d'information. Ces hommes d'affaires étaient mal documentés.

VOUS POUVEZ DISPOSER DES FAITS

La documentation du BFS vous fera mieux connaître votre secteur d'activité et vous aidera à prendre des décisions plus sages. Elle comprend plus de 1000 rapports couvrant les aspects les plus divers du monde des affaires canadiennes.

OBTENEZ, PAR EXEMPLE, LES FAITS SUR:

1. le nombre et l'importance des usines dans chaque branche industrielle; 2. la valeur des ventes au détail par catégories de marchandises; 3. la nature et le nombre des magasins de détail; 4. la répartition des ventes en prix et en pourcentage; 5. le niveau des stocks; 6. la valeur des expéditions à l'étranger; 7. les effectifs de personnel; 8. le coût des matériaux; 9. le niveau des salaires et rémunérations.

Le BFS vous fournira aussi une quantité de renseignements sur votre public: répartition par revenus, activités professionnelles, logement, âge, sexe, langue maternelle.

CES HOMMES D'AFFAIRES PROFITENT DES FAITS.

R.A. Murray, gérant du service Publicité et Etudes de marché, Trane Company

of Canada: "Chez Trane, nous comptons beaucoup sur la masse et l'étendue des informations du BFS pour mettre en oeuvre nos projets. Chacun de nos plans de commercialisation ou de production s'y réfère".

Frank D. Mancini, gérant de Man-Mon Industries, Ltd.: "Les rapports du BFS m'ont fourni les éléments dont j'avais besoin et m'ont évité de perdre des journées de travail à faire moi-même les recherches. Notre firme emploie 12 personnes; nous n'aurions jamais pu nous offrir un autre genre de documentation".

H.A. Smith, gérant des études économiques et commerciales, T. Eaton Co., Ltd.: "Chez Eaton, l'une des principales tâches d'un service comme le nôtre consiste à mettre au point des méthodes pour l'évaluation des interrelations économiques... Les statistiques du BFS, surtout celles qui traduisent l'évolution des consommateurs et des ventes au détail, sont à la base des recherches de ce genre. Sans elles, notre travail de précision serait très imprécis".

R.W.H. Jack, gérant de la Mise en marché, Reynolds Extrusion Company: "Je fais souvent appel aux statistiques du BFS pour connaître les chiffres de vente dans notre branche, tant sur les marchés intérieurs qu'à l'exportation. La comparaison en pourcentage des ventes de notre compagnie par rapport à celles de tout le secteur est extrêmement utile; de même que, pour l'établissement de nos prévisions commerciales, le volume de la consommation des autres secteurs industriels utilisant nos produits".

Donald A. Dever, directeur technique, Niagara Brand Chemicals: "Les statistiques en général ont une importance vitale dans la conduite des affaires et le BFS, en particulier, est une excellente source de données extrêmement instructives pour notre industrie. Nous considérons comme indispensable son rapport annuel sur les ventes d'isocyanates, qui nous aide à prévoir l'évolution de la demande et nous permet de situer exactement la position de notre compagnie sur le marché".

DES FAITS: LE BULLETIN HEBDOMADAIRE

Le Bulletin réunit tous les genres d'informations publiées par le BFS. Vous y trouverez des résumés de tous ses rapports et de toutes ses publications au fur et à mesure de leur mise en vente. Marquez d'une croix, sur le coupon, votre demande d'abonnement (essai gratuit d'un mois).

LES FAITS ET VOUS

Vos décisions, pour être "payantes", doivent être fondées sur des informations sérieuses. Demandez notre brochure gratuite "Les faits et vous", qui, en 44 pages d'explications claires et d'exemples, vous initiera à l'utilisation des statistiques dans le monde des affaires. Découpez et postez le coupon ci-dessus. Faites face à la concurrence.

Bureau fédéral de la Statistique
Ottawa, Ontario

lettres au DEVOIR

La loi des alcools et l'Expo

(...) Il aurait fallu, dès l'année dernière, faire une refonte complète de la loi des alcools, en prévision de l'Expo, aux fins que les millions de visiteurs qui se préparent à venir nous rendre visite, sachent bien, une fois pour toutes, que notre province s'est mise au diapason des différents pays d'Europe et d'ailleurs, pour que les touristes trouvent chez nous, à peu près les mêmes habitudes de vivre, que dans leurs pays respectifs.

Et que faut-il faire pour remédier à cet état latent des choses? Il faut combler toutes les lacunes du Bill 34 sur la loi des alcools, lequel bill place notre pays en retard de 50 ans, pour ne pas dire plus, en regard de certaines autres grandes nations.

Le Bill 35 qui apporte quelques légères modifications au Bill 34, a fait cependant de nombreux mécontents dans différents endroits de la province, et tout particulièrement dans les villes de moins de 50,000 habitants.

En prévision de l'Exposition, je suggère que nos législateurs votent une loi d'urgence, autorisant la vente libre de la bière, des vins et du cidre, dans tous les endroits où

l'on sert à manger (restaurants en l'occurrence), ainsi que la transformation de beaucoup de nos tavernes, en café-terrasses, lesquelles deviendraient "mixtes".

Ainsi nous donnerons à Montréal et à la province, un visage réellement européen, ce qui deviendra un atout considérable, dans le jeu de notre politique touristique.

Assez de vivre en vase clos. Faisons de notre métropole et de notre province, une ville et une province ouvertes à tous, où les touristes trouveront à se restaurer à la manière de chez eux. Dans la négative, nous tuons, pour une génération ou deux, notre "poule aux oeufs d'or", que représente le tourisme chez nous.

Il faut, de toute nécessité, que l'étranger sache maintenant que la Belle Province va enfin mettre sa main à l'oeuvre des autres grandes puissances, pour bien les recevoir, lors de l'Expo 67; ce qui n'empêchera pas nos législateurs de remettre en vigueur, après l'Exposition, notre système périmé du Bill 34, ou de faire l'éducation des masses sur la façon de faire un usage modéré des boissons alcooliques.

Henryvonne

Liberté pour se pendre et fidélité pour tout lâcher

(...) L'abbé Charles Davis a quitté l'Eglise, ces derniers temps. Il a même cru bon de s'expliquer et de se justifier avec assez d'éclat. Pour ce qui est de son cas personnel, et de sa fidélité à sa conscience (quelqu'un a déjà parlé comme cela), Dieu reste le seul juge et le mieux que nous puissions faire, en l'occurrence, est de "nous surveiller nous-mêmes", de peur que "nous ne soyons aussi tentés" (Galates 6:1). Mais, derrière le cas particulier, il y a la question soulevée, qui intéresse l'humanité entière, aussi bien que chaque chrétien en particulier: *Faut-il, pour reformer l'Eglise, en sortir?*

A cette question-là, des réponses viennent d'être apportées, dont on ne sait s'il faut les trouver étranges ou drôles; qui, en tout cas, pour des catholiques du moins, désireux de le rester, sont de la bouillie pour les chats ou du poison pur, comme on voudra.

Je ne veux pas révisiter ici la Lettre de Clément de Rome à l'Eglise de Corinthe (parce qu'il y est question de jeunes, qui veulent faire sauter des vases); ni les Lettres de saint Ignace d'Antioche (dont on dirait, je présume, qu'il n'était qu'un fanatique, un masochiste, ou un évêque qui aurait défendu ses droits et sa dignité même au plus profond des entrailles du lion occupé à le digérer). Je veux résumer simplement et rapidement ce que, depuis vingt siècles, l'orthodoxie catholique a toujours retenu sur le point en litige de l'enseignement du Christ, reçu des Apôtres. La est l'objet de notre foi, le reste n'est que paroles d'hommes.

Sortir de l'Eglise, même sous prétexte de la réformer, c'est pécher contre la foi, qui nous demande de voir dans cette Eglise, "colonne et support de la vérité" (1 Tim. 3:15). Le Christ lui-même qu'on "écoute" en l'écouter (Luc 10:16). C'est pécher contre l'espérance, qui nous assure que, même quand le Maître semble dormir (Mat. 8:26), il est toujours là, prêt à secourir (Mat. 28:20). C'est pécher surtout contre l'amour: amour de soi-même, car en se séparant du rep. on se condamne à mourir (Jean 15:1) et amour d'autrui, car on accablait (Mat. 26:24) ceux dont les anges contemplant la face du Père.

Rien ne serait plus facile que de montrer, également, par le menu, que, ce faisant, on péche contre la justice (expression réfléchie et objective de l'amour: un certain Occident doit beaucoup à une certaine Eglise); contre la prudence (car l'expérience a prouvé que le nouveau loi chrisi n'a jamais conduit nulle part); contre la tempérance (car

l'impatience des limites témoigne d'un sérieux manque de domination de soi et d'un excès d'exaltation personnelle); contre la force enfin, qui se prouve davantage à la capacité de boire le calice (Mat. 26:29) qu'à l'envie de tirer le glaive pour frapper (Marc 14:47). Rien de tout ceci ne vise à établir que tout dans l'Eglise soit en tout temps admirable et parfait. Bien au contraire. Le Seigneur Jésus, premier réformateur — à la suite de tous les prophètes — d'une religion par ailleurs vénérable et respectable, ne nous a pas enseigné la voie des protestations, flagorneries ou astuces diplomatiques qui conduisent vite aux sommets. Il nous a fait plutôt un devoir, trop souvent oublié ou mis en veilleuse, de la correction fraternelle (Mat. 18:15). Ce devoir, il l'a lui-même rempli à l'endroit de ses Apôtres; S. Paul l'a rempli à l'endroit de S. Pierre; celui-ci, un peu rudement, à l'endroit d'Ananie et Saphire; et tant d'autres après eux, que je ne vais pas les énumérer tous.

Seulement, Jésus nous a enseigné surtout que la première loi de toute réforme était une certaine exigence de souffrance et de mort personnelle, au bénéfice et même à la place de ceux qu'on veut réformer. "Si le grain ne meurt" (Jean 12:24); et "une fois élevé" en Croix, l'attirerait tout à moi (Jean 12:32); à quoi fait écho S. Paul: "J'achève dans mon corps ce qui manque à la Passion du Christ, pour son corps, qui est l'Eglise" (Colos. 1:24).

Les tentations de sortir de l'Eglise sont innombrables. Les nôtres ne sont que jeux d'enfants, auprès de ce que furent celles des laïcs du temps de l'arianisme (quand ils voyaient tous leurs évêques chercher les faveurs de l'empereur etc.); de Jeanne d'Arc; de Gallie; de Newman et de tant d'autres. Ceux-là — je pense aussi à Thomas More, dont le film *A Man for all Seasons* nous redit magnifiquement l'histoire — ont préféré, à la recherche d'une efficacité discutée et fort incertaine, très humaine en tout cas, mettre leur foi dans la puissance du Ressuscité, et je ne suis pas prêt à les mettre dans leur tort, pour justifier des idées nouvelles.

Je me doute bien que de rappeler cela soit, du point de vue popularité, vouloir se pendre, mais je préfère me pendre avec cette corde-là, plutôt qu'avec celle de bonnes intentions qui, au lieu de faire progresser le Royaume de la Vérité et de l'Amour, risquent de nous reporter quatre siècles en arrière, au commencement de nouvelles guerres de religion.

Edmond Robillard, o.p.

La vérification, sacrifiée à une production plus rapide

Des automobiles défectueuses ont été sciemment mises sur le marché

Production d'abord

OTTAWA — Douze travailleurs de l'industrie automobile ont déclaré devant un Comité des Communes, que des automobiles défectueuses étaient quand même envoyées aux agents distributeurs par des usines canadiennes d'automobiles parce que les procédures de vérification étaient sacrifiées à une production plus rapide.

Il ont demandé que des vérificateurs du gouvernement soient dépêchés dans les usines des compagnies pour vérifier si celles-ci répondaient aux normes de sécurité.

Les travailleurs ont déclaré au Comité des Communes que des autos aux freins défectueux, aux réservoirs d'essence percés, aux colonnes de conduite avec les vis à moitié serrées, aux capots de moteurs mal posés et d'autres pièces défectueuses étaient quand même livrées aux agents distributeurs.

M. Charles Brooks, président de la section des constructeurs de l'Automobile de la compagnie Chrysler Corp. à Windsor, Ont., a révélé que la vérification d'une voiture prenait seulement quatre minutes et qu'on vérifiait seulement quatre voitures sur la chaîne d'assemblage alors qu'avant de 15 à 20 subsistait ce traitement.

Pour sa part, M. Michael

Heas, vérificateur pour les usines Ford à Oakville, a témoigné que les vérificateurs n'avaient plus autorité d'exiger la réparation d'une voiture jugée défectueuse sur la chaîne d'assemblage. "Lorsqu'un vérificateur décide de poser un tel geste, il reçoit l'ordre d'un plus haut que lui de laisser faire. Tout cela parce qu'il faut produire".

M. Don Read, de la General Motors d'Oshawa, a précisé pour sa part que les contre-maitres à la production essaient de faire passer à la chaîne d'assemblage "tout ce qui est muni de roues".

M. Larry Sheffe, représentant des Constructeurs unis de l'Automobile à Ottawa, a confié qu'il s'était déjà produit des cas où le volant était tout simplement resté dans les mains des pilotes d'essai alors qu'ils retiraient les autos de la chaîne d'assemblage.

Pour sa part, M. Brooks a révélé qu'une vérification complète pouvait être faite à l'usine lorsque le futur propriétaire de la voiture le demandait. Il lui en coûtait alors de \$40 à \$80 variant selon la grosseur de l'auto. Cette vérification est peu connue

des consommateurs et ils peuvent le demander par l'entremise de leur agent distributeur.

Vérification spéciale

Un autre employé aux usines Chrysler, M. Vic Baillargeon, a précisé, en rapport avec la déclaration de M. Brooks, que l'auto était alors conduite sur une distance d'environ 20 milles, suivie d'une vérification minutieuse exécutée par deux spécialistes qui reviennent la voiture d'un bout à l'autre. "Toutes les défectuosités sont réparées avant de quitter l'usine. Ça vaut la peine mais seulement un acheteur sur 100 est au courant d'un tel procédé", d'ajouter M. Baillargeon.

Les deux préposés à cette vérification spéciale reviennent environ quatre autos par jour.

Toutefois, les autos vérifiées dans les conditions normales sont moins bien traitées. On place les roues arrière sur des rouleaux et l'auto roule pour l'équivalent de 3-10 de mille. Ce qui permet de vérifier le moteur, la transmission et le système arrière.

M. Brooks a expliqué que les agents distributeurs sont censés faire l'inspection complète des nouvelles voitures

reçues "mais il n'y a pas moyen de savoir s'ils la font".

Protestations

Par contre, un porte-parole de la compagnie General Motors de Canada Ltd. a déclaré à Toronto que les employés aux usines canadiennes d'automobiles, qui ont témoigné devant le Comité des Communes, ont délibérément donné une fausse image des compagnies en ce qui touche la sécurité des autos construites.

La compagnie, de même que Chrysler Canada Ltd. et Ford Motor Co. of Canada Ltd. ont aussi nié les déclarations des ouvriers voulant que la vérification sur les chaînes d'assemblage soit sacrifiée à une production intensifiée.

Les trois compagnies insistent sur le fait que la vérification est adéquate et qu'ils n'ont pas besoin d'un inspecteur désigné par le gouvernement fédéral tel que le suggèrent les ouvriers.

Un porte-parole de la compagnie Chrysler a nié la remarque de M. Charles Brooks, président du Syndicat un des ouvriers de l'automobile aux usines Chrysler à Windsor, voulant que les accidents de la route causés par des défectuosités mécaniques aient augmenté au cours des 10 dernières années.

Adrien Arcand et les services de sécurité pendant la guerre

Le chef du Parti de l'Unité nationale, M. Adrien Arcand, a déclaré que malgré son internement dans des camps de concentration canadiens durant la deuxième guerre mondiale, il a pu à cette époque entrer régulièrement en contact avec ses partisans.

M. Arcand a dit dans une déclaration avoir été interné dans deux camps de concentration pour avoir appartenu à une organisation illégale, mais qu'il s'est organisé pour envoyer régulièrement des messages aux chefs de son parti, depuis l'un et l'autre camp.

M. Arcand répliquait aux déclarations faites en janvier par un ancien commissaire de la gendarmerie, M. C. W. Harverson qui, dans une autobiographie publiée par une revue, raconte comment la gendarmerie royale a déjoué les fascistes canadiens durant la guerre.

M. Harverson avait écrit qu'un officier de la police fédérale, agissant comme espion

allemand, s'est fait passer pour un représentant spécial d'Hitler et a dissuadé les activistes du parti de se livrer au sabotage.

Dans sa déclaration faite hier, M. Arcand a qualifié d'"infantile et naïf" l'article de M. Harverson. Il a dit que ses partisans, qui travaillaient à l'époque sous la bannière du Parti fasciste canadien, ont constitué un meilleur service d'espionnage durant la guerre que la gendarmerie.

Les membres de notre parti, a-t-il dit, insistent sur le respect scrupuleux des lois canadiennes et sur la loyauté envers la monarchie et le pays.

"A ceux qui travaillent dans l'industrie stratégique, j'ai donné l'ordre de surveiller les saboteurs qui pouvaient se présenter et de les dénoncer."

"Notre mouvement, ajoute-t-il, n'avait pas besoin de chefs fantômes à la Harverson pour savoir comment ils devaient se conduire."

GM rappelle 2,200 Oldsmobiles

LANSING, Mich. — La division Oldsmobile de la General Motors a fait savoir que certains modèles 1967 pouvaient posséder des bras de direction défectueux et a demandé aux propriétaires de 2,237 automobiles de retourner celles-ci aux concessionnaires pour rectifier ce défaut.

On précise que les boulons du bras de direction risquent de se rompre, ce qui pourrait faire perdre la maîtrise du volant de la voiture. Les modèles en question sont les 88 et 98 construits entre le 15 janvier et le 3 février 1967.

QUELQUES MINUTES SUFFIRONT A

MODEL AUTO SALES INC.

POUR VOUS EXPLIQUER TOUS LES AVANTAGES QUE VOUS OBTIENDREZ EN ACHETANT VOTRE AMBASSADOR CHEZ LE CONCESSIONNAIRE RAMBLER NO. 1

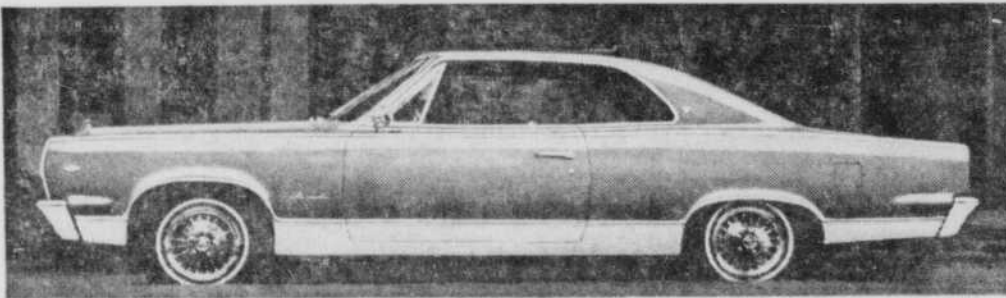
MODEL AUTO SALES INC.

6995 BOUL. ST-LAURENT
TEL: 272-5761

Vous avez 3 minutes?

Nous allons vous montrer pourquoi l'Ambassador vous donne plus pour votre argent.

(Ceci vaut la peine d'être lu par quiconque se propose de dépenser \$3000 pour une voiture moyenne)



Ambassador DPL. L'un des 9 modèles Ambassador.

L'Ambassador est une voiture qui offre davantage. Par sa construction. Par sa grosseur. Par ses performances. Par son confort. Par sa construction. Bien ajustée. Pas de vibration. A l'épreuve de la rouille. D'un fini magnifique. Sa construction monocoque Uniside. Toutes les pièces de la carrosserie sont soudées en un bloc solide, unique, pour plus de solidité et de durabilité. L'Ambassador dure plus longtemps. Beaucoup plus longtemps.

Chaque section de la structure soudée en des milliers de points reste bien ajustée et ne vibre pas tant que dure la voiture.

La carrosserie reçoit sept bains contre la rouille. Nous l'immergeons jusqu'au toit. Chaque coin reçoit ce traitement. Ce "bain total" est de beaucoup supérieur à la vaporisation qu'emploient plusieurs manufacturiers. Regardez ces deux balles de golf. Une a été vaporisée. L'autre immergée.

Voyons l'intérieur: La balle vaporisée a l'air tachée à l'intérieur. La balle immergée est entièrement recouverte d'enduit. Nous utilisons pour peindre l'Ambassador un email acrylique résistant qui dure longtemps. Il demeure brillant et ne pâlit pas.

Nous pourrions vous montrer une certaine mesure de protection du même genre, prises avant de terminer une Ambassador. En voici trois seulement: un silencieux recouvert de céramique et un système d'échappement qui résistent à la corrosion. Des joints de portes à double protection, pour faire échec aux courants d'air, à la poussière et à l'infiltration d'eau. Des panneaux de plastique qui protègent et enveloppent l'intérieur.

Par sa grosseur. Plus d'espace là où vous en voulez — à l'intérieur. Plus grande facilité de manoeuvre là où vous en avez besoin — à l'extérieur. Six personnes peuvent s'asseoir confortablement toute une journée dans l'Ambassador. Les trois qui sont à l'arrière peuvent étendre leurs jambes, remuer les épaules et prendre leurs aises. De fait, l'Ambassador offre plus d'espace à l'arrière pour les jambes que n'importe quelle autre voiture moyenne.

Le coffre, très grand, peut contenir un bon 18.2 pieds cubes de marchandises. Et l'Ambassador tourne dans un rayon de 39'.

Elle se gare facilement. C'est de loin la voiture moyenne la plus facile à manoeuvrer. Par ses performances. De l'élan. Moindre consommation d'essence. Des moteurs à votre choix. Une transmission sensationnelle. L'Ambassador vous offre un choix des moteurs les plus nouveaux et les plus modernes, conçus pour s'adapter à votre façon de conduire. Des moteurs qui ont un côté pratique également, légers, n'ajoutant pas de charge inutile au poids qu'ils doivent tirer.

On perd moins de puissance ainsi. Le plus puissant est le V8, de 280 hp, 4 barils, facultatif sur l'Ambassador. On peut choisir également parmi 2 V8 et 2 Torque-Command 6, à haute performance.

La transmission automatique de l'Ambassador a un avantage: une troisième vitesse qui permet au moteur de donner un meilleur rendement pendant une plus longue période d'accélération.

Autres options dans les transmissions: la "Shift-Command", à changement

Le Typhoon V8, Ambassador. Un bloc coulé avec précision pour plus de solidité et moins de poids.

Transmission automatique à trois vitesses.

manuel ou automatique, ainsi qu'une transmission à quatre vitesses au plancher. Par son confort. Suspension à ressorts hélicoïdaux.

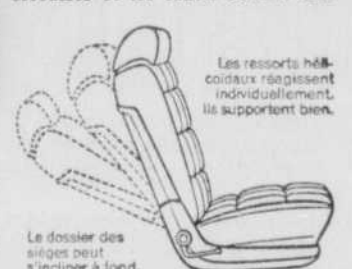
NOUVELLE GARANTIE PROLONGÉE. POUR PLUS DE DÉTAILS, VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE RAMBLER, AMERICAN MOTORS.

550 000 224 000

AMERICAN MOTORS 1967

UNE DIFFÉRENCE RÉELLE, UNE VOITURE SUPÉRIEURE.

Sièges à ressorts hélicoïdaux. Moins de fatigue pour le conducteur. Dans toute automobile deux choses contribuent au confort du conducteur: la suspension et le siège. Prenez la suspension à ressorts hélicoïdaux. Un ressort hélicoïdal prend appui sur chaque roue. Il absorbe les secousses et les cahots comme une



Le dossier des sièges peut s'incliner à l'ond.

éponge. Il assure un bien meilleur confort que les ressorts à lame. Prenez les sièges. Les sièges de toutes les Ambassadors sont munis de ressort hélicoïdaux. Avant et arrière. Vous êtes bien supportés là où vous en avez le plus besoin, et ils gardent leur forme pendant des années. En fait les sièges de l'Ambassador vont plus loin que ne le réclame la recherche du confort (notre idée du confort)... jusqu'à offrir, en option, un siège inclinable avec support de tête. C'est un des nombreux détails de l'Ambassador que vous ne

trouverez pas dans les autres automobiles de dimension comparable.

Et quand vous additionnez ces détails, vous découvrez que l'Ambassador est une meilleure voiture. Une voiture supérieure, qui vous donne plus pour votre argent. Cela ne vaut-il pas la peine d'y penser avant d'acheter une voiture moyenne? Votre satisfaction en dépend.

SERVEZ L'AUTHENTIQUE

Polmos

VODKA POLONAISE!

Voici la Polmos Vodka Wyborowa. Certains préfèrent la prendre nature et glacée afin de la savourer à son meilleur. D'autres la mélangent dans leur cocktail favori. Mais peu importe la manière dont vous la servez, cette boisson claire et douce possède une saveur raffinée qui la caractérise. Assurez-vous toujours si c'est bien une Polmos Vodka Wyborowa de Pologne — le pays qui inventa la vodka.

Disponible à tous les magasins de la

RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Code No 375A Prix: \$6.40

McGUINNESS DISTILLERS (AGENCIES) LTD.

VOYEZ L'AMBASSADOR DE GROSSEUR NORMALE, LA REBEL DE GROSSEUR MOYENNE, LA RAMBLER AMERICAN ET LES VOITURES USAGÉES DE CHOIX CHEZ LE CONCESSIONNAIRE AMERICAN MOTORS/RAMBLER.

CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS AMERICAN MOTORS DANS LE GRAND MONTRÉAL

MODEL AUTO SALES INC. 4995 boul. St-Laurent — 272-5761	MONTRÉAL WEST AUTOMOBILE LTD. 11 Avenue Westminister Sud — 489-5391	ARBOR AUTOMOBILES LTB 5030, boul. Pie-IX — 323-4330
CHALET MOTORS LTD. 2110 boul. Décarie (en bas de Sherbrooke) — 481-0361	MASSE AUTOMOBILE ENRG. 2303 de LaSalle — 254-4524	MOUSSETTE AUTOMOBILE LTB 4747 est. rue Jean-Talon — 759-5287 85-Léonard-St-Port-Maurice
MAURICE HEROUX AUTOMOBILE LTB 3395 avenue Bannantyne — 766-4122 Verdun	VIAU RAMBLER LTD. 1072 boul. des Laurentides — 387-9514 et 669-2891 Point-Viau	ANDRÉ LAPIERRE AUTOMOBILE LTB 855 rue Notre-Dame, St. M. no 2 Repentigny — 581-5780, 581-5781, 581-5782
A MA BAIE AUTOMOBILE INC. 9490 boul. Lalonde — 684-4400 Ville de Pierrefonds	LEROUX AUTOMOBILE INC. 16 Rabastallière — 451-2500, 653-2464 Saint-Bruno	LAKESHORE MOTORS LIMITED 600 Lakeshore Drive — 631-8891 Dorval
LAVAL AUTO INC. 4650 boul. Daguerre — 427-2448 et 427-2933 Ville de Laval	ST-LAMBERT AUTOMOBILE LTD. 860 boul. Taschereau (vis-à-vis de l'école) Greenfield Park — 476-7901	

Le RIN

(Suite de la première page)

Le président du RIN a tenu à dire que son parti n'avait pas pris à la légère la décision de boycotter les états généraux. Un comité ad hoc a travaillé pendant deux mois avant de présenter les faits et ses conclusions au conseil central du RIN le 28 janvier dernier.

J-Yvan Morin

(Suite de la première page)

Il estime pour sa part que le parti de M. Bourgault a sans doute jugé que son option n'avait pas au sein des états généraux l'influence à laquelle il s'attendait. Ce qui pour lui expliquer sa décision d'inviter les indépendantistes à se retirer.

«Les états généraux demeurent ouverts à tous les citoyens, y compris les indépendants, et je lance un appel à tous ceux parmi eux qui sont indépendants d'esprit à venir faire entendre leur voix comme tous les autres citoyens», a dit M. Morin.

Le président des états généraux n'avait pas encore pris connaissance du texte complet de la déclaration de M. Pierre Bourgault. La commission générale du mouvement doit se réunir ce soir. Elle prendra connaissance de ce nouveau développement. «Nous aurons peut-être alors des choses plus précises à vous dire», a conclu M. Morin en rappelant la conférence de presse que les états généraux avaient déjà fixée à mercredi prochain.

Cet après-midi, les dirigeants des états généraux ont rendez-vous avec le premier ministre. Il sera notamment question au cours de cette rencontre du partage du champ de travail entre leur mouvement et le comité de la constitution. Ils en profiteront également pour remettre à M. Johnson un exemplaire du rapport de leurs actions préliminaires qui doit paraître aujourd'hui.

La semaine prochaine, les mêmes dirigeants prendront contact avec le chef de l'opposition M. Jean Lesage.

Kennedy

(Suite de la première page)

Les discussions dans la semaine. Plaçons l'URSS et le Nord-Vietnam dans l'obligation de prouver la sincérité de leurs déclarations en venant à la table de conférence.

Aussi tôt que s'arrête le bombardement du Nord-Vietnam, il faut demander à des équipes internationales sous l'égide de l'ONU, «ou peut-être à une Commission internationale de contrôle renforcée» de renseigner, «sans parti pris et objectivement, la communauté internationale sur tout envoi substantiel de troupes et d'équipement à nos adversaires».

Cette autorité internationale, aux yeux du sénateur Kennedy, patrouillerait les frontières, les ports et les routes. Puis viendrait le moment de chercher à aboutir à un accord avec l'adversaire. Les États-Unis, précise le sénateur Kennedy, doivent encourager le gouvernement du premier ministre sud-vietnamien Nguyen Cao Ky à discuter avec l'adversaire communiste. Les États-Unis eux-mêmes doivent être prêts à négocier avec tous, y compris le Vietnam.

3) Le sénateur Kennedy souligne enfin qu'il importe de «connaître et de dire clairement quelle sorte de Vietnam nous voudrions voir sortir de ces négociations, et comment Washington propose d'aboutir le mieux possible à ces objectifs généraux».

L'ancien conseiller du président John Kennedy insiste ici sur le fait que c'est vers l'autodétermination pour le Sud-Vietnam que doivent tendre les négociations avec l'adversaire. Les Sud-Vietnamiens, pour leur part, doivent «essayer d'éliminer les conflits inutiles, et chercher les terrains d'entente possible».

En conclusion, le sénateur a rappelé que «depuis des années le président Johnson consacre son énergie et ses efforts à l'aboutissement à une paix honorable au Vietnam. Si l'on parvient à préserver des vies humaines et à empêcher l'angoisse que crée la guerre, il n'est alors aucun effort qui soit trop grand pour que nous l'entreprenions».

La «Réponse» de Johnson

Tout en reconnaissant les mérites incontestables de la théorie exposée par le frère de l'ancien président des États-Unis, les observateurs politiques estiment qu'il s'est laissé cette fois «couper l'herbe sous les pieds» par suite d'une série de manœuvres extrêmement habiles de la part du président des États-Unis. En premier lieu, le chef de l'Exécutif, visiblement au courant depuis plusieurs jours de la teneur du discours de M. Kennedy, a engagé le «duel» en convoquant une conférence de presse impromptu. Elle lui a permis à la fois de réitérer sa politique de fermeté extrême sur le plan militaire assortie d'une souplesse constante sur le plan politique; et de détourner l'attention générale du discours du sénateur en révélant l'existence d'une communication de M. Kossyguine acceptant l'ouverture de négociations en vue d'enrayer la course aux armements. En second lieu, il a prié M. Rusk de mettre l'accent sur le fait que les propositions du sénateur étaient en fait dépassées par les événements. Ce qu'il propose, en effet, ne constituerait qu'une répétition tardive des efforts inépuisables accomplis par Washington pour trouver une solution au problème vietnamien. Or, c'est précisément parce qu'il n'y a pas eu de geste de désescalade de la part de l'adversaire qu'il a fallu relancer de plus belle les opérations militaires. Les propos de M. Kennedy, laisse entendre le secrétaire d'État, sont donc «déphasés».

Rapport Morcel

(Suite de la première page)

locaux. Il fallait, en quelque sorte, partager les responsabilités entre l'administration purement locale et le système scolaire lui-même dans son ensemble.

Cette introduction générale annonçait aussi que le rapport de la commission serait divisé en quatre parties: les trois premières concernant l'analyse des situations locales et contenant les recommandations particulières à chacune des trois commissions scolaires concernées, tandis que dans la quatrième partie, les commissaires devaient «étudier en profondeur certains problèmes que leurs recherches au niveau local leur auraient révélés, mais dont la solution relève de l'autorité provinciale» (première partie, page 3).

D'ailleurs, à plusieurs reprises, dans les trois premières tranches de leur rapport, les commissaires indiquent qu'ils reportent l'analyse de telle ou telle question à la quatrième partie de leur rapport.

C'est ainsi que, en conclusion de la première tranche concernant Jacques-Cartier, les commissaires déclarent, à la page 139: «En terminant cette première partie de notre rapport, nous désirons rappeler que (...) nous présenterons dans une quatrième partie des recommandations de portée générale concernant l'organisation pédagogique et administrative des commissions scolaires, et plus particulièrement leur financement, soit: le régime fiscal, le système des subventions et le mode d'emprunt à long terme».

Dans la deuxième tranche du rapport, les commissaires font la constatation suivante: «Le sort de la commission scolaire (de Verdun) est maintenant intimement lié à l'avenir de la ville de Montréal».

Le sort de la commission scolaire (de Verdun) est maintenant intimement lié à l'avenir de la ville de Montréal et toute augmentation de l'évaluation ou du taux des neutres l'affectera directement et d'une façon importante car, après la commission scolaire de Montréal, c'est la commission scolaire de Verdun qui reçoit le plus en valeur absolue de la redistribution de cet impôt (...). Ceci pose tout le problème de la fiscalité scolaire, sujet sur lequel nous entendons faire des suggestions dans la quatrième tranche de notre rapport» (page 114).

De même, dans leur rapport sur la commission d'Alma, les commissaires déclarent que leur enquête met en lumière la nécessité de réviser les critères de l'évaluation de la taxation des compagnies» (page 104).

En outre, relativement à la négociation des conventions collectives, les commissaires déclarent: «Nous avons, en effet, évalué à environ \$100,000 par an l'économie qui aurait pu résulter d'une meilleure négociation de cette convention (...). Ceci illustre également l'importance de cette question d'entente provinciale sur laquelle nous reviendrons dans notre quatrième rapport» (page 120).

La quatrième tranche

Comme le mandat de la commission comportait l'étude de l'organisation, de l'administration et de la situation financière des trois commissions scolaires mentionnées, l'enquête a donc, peut-on déduire logiquement, conduit les commissaires à suggérer des réformes d'ordre général portant sur l'organisation même des gouvernements scolaires locaux, leur rôle, leurs structures administratives et leur financement.

Au cours de leur enquête, les commissaires ont constaté l'existence de problèmes financiers de nature fiscale aussi bien à Jacques-Cartier qu'à Verdun et à Alma. Ces problèmes résulteraient de la pauvreté relative de ces commissions scolaires et du mode de répartition de la taxe des sociétés commerciales.

En outre, à Alma, la constatation des rôles d'évaluation avait été à la source des difficultés de cette commission scolaire et illustrait les vices du système actuel; ce qui devait amener les commissaires à reconsidérer les fondements mêmes du système d'évaluation constituant la base de l'impôt foncier scolaire. C'est un des problèmes, a-t-on su, au sujet duquel le rapport Morcel présente des suggestions neuves et audacieuses qui ne sont pas contenues dans les rapports Parent et Belanger. Mais encore faudrait-il les connaître pour pouvoir en discuter.

De plus, selon les commissaires, leur mandat exigeait d'eux qu'ils fassent l'analyse de la situation financière des trois commissions scolaires concernées et qu'ils proposent les solutions appropriées.

Comme les difficultés financières que connaissent celles de Jacques-Cartier et Verdun s'expliquaient principalement par la mauvaise répartition de la richesse fiscale entre les commissions scolaires de la région métropolitaine et même de la province, les commissaires crurent donc probablement de leur devoir de considérer comme solution possible soit la régionalisation de la taxe des sociétés commerciales soit sa provincialisation.

Un autre son de cloche

De plus, les commissaires, qui ont eu l'occasion de voir fonctionner dans le détail les trois commissions scolaires concernées — ce que n'ont pu faire aucun cas les membres de la commission Parent ou de la commission Belanger — ont formulé des recommandations dans leur rap-

trième rapport sur une foule d'autres questions qui sont présentement à l'étude et qui sont de brûlante actualité: les négociations collectives, par exemple. C'est là un problème auquel le rapport Parent apporte des solutions mais peut-être pourrait-on trouver dans la quatrième tranche du rapport Morcel une analyse rigoureuse des raisons pour lesquelles tel système est préférable à tel autre.

Il en est de même dans le domaine de l'organisation générale des commissions scolaires, de leur organisation pédagogique, dans celui de l'organisation du personnel enseignant, de l'administration financière, etc.

Pour toutes ces raisons, il semble que la quatrième tranche du rapport Morcel devrait être rendue publique. De plus, sa préparation a été défrayée par des fonds publics et c'est un document de nature publique que les citoyens ont le droit de connaître. Les commissaires eux-mêmes qui ont dépensé leurs énergies ont le droit de savoir ce qui advient de leurs recommandations. D'autant plus que ces dernières concernent des questions de grande actualité au sujet desquelles des décisions seront prises bientôt. Si elles sont inacceptables, on les écartera mais elles doivent au moins faire l'objet d'une discussion publique.

Peut-être la dernière tranche fera-t-elle aussi de la lumière sur le coût de la construction des écoles à Jacques-Cartier, question qui devait être traitée dans le premier volume mais qui ne l'a pas été et dont les commissaires n'ont plus parlé par la suite...

Trois députés

(Suite de la première page)

Aucun gouvernement, dans tout le Commonwealth, n'aurait toléré pareil délai en faveur d'un gouvernement «effrayé».

M. Pearson a répondu que le chef de l'opposition semblait avoir oublié l'époque où les libéraux étaient dans l'opposition et où le gouvernement, disposant d'une forte majorité, retardait les mises aux voix jusqu'à 40 minutes. Le long délai au cours duquel les cloches rappellent les députés en Chambre ont retenti ne viole aucun règlement de la Chambre, a dit le premier ministre qui a ajouté que le vote serait intervenu sans délai si le chef de l'opposition n'avait pas quitté son fauteuil.

«Cela est faux, et le premier ministre le sait», a répondu M. Diefenbaker.

Les emprunts

(Suite de la première page)

finition des priorités dans ce secteur.

C'est précisément à cause de l'Expo que Québec a dû emprunter autant cette année. Ce niveau élevé a certainement contribué à augmenter la rétention des acheteurs d'émissions québécoises à la fin de 1966. En septembre dernier, une émission sur le marché canadien a même coûté 6.75 pour cent d'intérêt malgré le fait que la caisse de dépôts du Québec ait acheté environ la moitié de cette émission de \$50,000,000.

Il semble d'ailleurs que Québec rencontre depuis quelque temps plus de difficultés sur le marché canadien que sur le marché new-yorkais. Serait-ce parce que les Américains sont moins effrayés que les Anglo-Canadiens par le nationalisme québécois? L'avoué fait, mercredi soir à Radio-Canada, par M. David Rockefeller, président de la First National City Bank, qu'il ne connaissait pas de cas où le mouvement nationaliste eût empêché des Américains d'investir au Québec.

Cette situation a probablement été l'un des facteurs qui a décidé le gouvernement québécois, il y a quelques semaines, à négocier sur le marché new-yorkais son dernier emprunt de \$45,000,000 même si ce marché est normalement réservé aux emprunts de l'Hydro. En fait, la dernière fois que le gouvernement du Québec est allé directement sur le marché

Pearson

(Suite de la première page)

ont mentionné que M. Walter Gordon, ministre d'État et ex-ministre des Finances s'est élevé violemment, à des séances du cabinet jeudi et vendredi de la semaine dernière contre ce qui a été décrit comme une concession en faveur de la City Bank de New York. Selon ces mêmes rapports, M. Gordon avait réussi à ramener le Cabinet à une attitude plus ferme contre la City Bank.

Aux Communes, c'est le chef néo-démocrate, M. T. C. Douglas qui a engagé la série de questions à ce sujet.

«Le gouvernement, a demandé M. Douglas, a-t-il décidé de proposer un autre amendement au projet de loi des banques de façon à réduire à 10 pour cent la part d'actions que la City Bank pourra retenir dans la Banque Mercantile?»

Le premier ministre a répondu que le projet de loi reviendrait aux Communes bientôt, son examen ayant été complété en comité, et qu'alors la curiosité de M. Douglas serait satisfaite.

«Au sujet des rapports de division au sein du Cabinet, a repris M. Douglas, est-ce que le ministre d'État, M. Gordon, a été expédié en Jamaïque pour qu'il examine avant d'être complet en comité, et qu'alors la curiosité de M. Douglas soit satisfaite?»

new-yorkais, c'était en 1959 pendant le règne de M. Paul Sauvé. De plus, l'émission du 1er mars s'est faite à des conditions avantageuses: taux d'intérêt de 6 pour cent, période d'échéance de 20 à 30 ans.

Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker a aussitôt enchaîné: «Le premier ministre se doit d'expliquer, après avoir dit qu'il serait ferme contre les représentations des intérêts américains à l'égard de la banque Mercantile, son revirement complet».

La réplique du premier ministre, qui a provoqué des rires prolongés, a été piquante: «Mon honorable ami, le chef de l'opposition, est un expert de la division au sein d'un Cabinet», allusion apparente aux résignations de ministres conservateurs qui ont précédé la défaite du gouvernement conservateur en 1963.

Lecanuel

(Suite de la première page)

son allocation, de samedi, dit-il, se s'il est d'accord avec les trois objectifs des démocrates: moins de dépenses imprudentes, davantage de crédits pour le logement, l'enseignement, l'équipement, la construction de l'Europe et fidélité aux alliances.

La nouvelle allocation que le général de Gaulle doit prononcer samedi, à la veille du premier tour de scrutin législatif, a servi, d'autre part, de thème essentiel à M. François Mitterrand, porte-parole de la gauche non communiste. Il a reproché au président de la République, en servant «d'agent électoral à la majorité sortante», de modifier la loi à sa guise et d'être le chef «d'un régime sans principes et sans lois». Selon M. Mitterrand, de Gaulle a ainsi «plus de pouvoirs que la reine et M. Wilson ensemble à Londres, que Johnson à Washington et que Brejnev à Moscou».

RECOMPENSE DE \$10,000.

Pour tous renseignements menant à l'arrestation et à la condamnation d'une ou des personnes qui ont participé au vol à main armée de la Brink's Express Company of Canada, Limited, au 1275, rue Villery, Montréal, Québec, à ou vers 5h.45 p.m. le 25 février 1967.

En plus la Brink's Express Company of Canada Limited consent à payer une autre récompense de \$10,000 (dix mille dollars) pour tous renseignements menant à l'arrestation et à la condamnation d'une ou des personnes qui ont pris part au vol à main armée de la Brink's Express Company of Canada, Limited sur les terrains de Smith Transport Ltd, au 6378, Chemin Côte-de-Liesse, Dorval, Québec, à ou vers 5h.45 p.m. le 23 février 1967.

Toutes personnes possédant quelques renseignements sont priées de communiquer avec la Brink's Express Company of Canada, Limited au 100 ouest, Ottawa, Montréal ou à n'importe quel département de police du Canada.

Dans le cas de duplication dans les renseignements ou de dispute, le Conseil d'Administration de la Brink's Express Company of Canada, Limited sera le seul à juger à qui payer la récompense ou si cette récompense devra être divisée.

Brink's Express Company of Canada, Limited

1000, rue Ottawa,
Montréal.
Téléphone: 861-1791

LE PRINTEMPS! TEMPS DE LA MIGRATION ANNUELLE! ÊTES-VOUS L'UN DES 70,000 ABONNÉS QUI DOIVENT DÉMÉNAGER? INFORMEZ-NOUS ALORS DE VOTRE NOUVELLE ADRESSE SANS TARDER, MÊME SI LA DATE DU DÉMÉNAGEMENT N'EST PAS FIXÉE. IL SUFFIT DE REMPLIR ET DE POSTER LA CARTE JOINTE À VOTRE ÉTAT DE COMPTE, AU PLUS TARD LE 15 AVRIL, OU ENCORE DE TÉLÉPHONER À NOTRE BUREAU D'AFFAIRES

844-9911.

P.S. N'oubliez pas d'emporter vos annuaires, mais non les téléphones, quand vous déménagez!

VOUS DÉMÉNAGEZ?



Bell Canada

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

AVIS IMPORTANT

aux propriétaires et locataires de la région de Montréal

Votre maison a-t-elle été construite avant le 1er mai 1951 et le loyer en est-il inférieur à \$125 par mois pour Montréal ou \$100 par mois pour le reste de la province où la loi de la conciliation est en vigueur?

SI OUI,

vous êtes protégé par la Loi de la conciliation entre locataires et propriétaires (voir l'adresse ci-dessous).

DANS TOUS LES AUTRES CAS, LE BAIL EST PROLONGÉ AUTOMATIQUEMENT ET AUX CONDITIONS DÉJÀ STIPULÉES

LES PROPRIÉTAIRES

qui ne veulent pas renouveler un bail ou qui veulent en augmenter le prix devront se conformer aux conditions suivantes:

- an avertir le locataire par lettre recommandée au moins un mois avant l'expiration du bail si le loyer est payable mensuellement ou par termes plus longs. Dans les autres cas, l'avis est d'une semaine.
- mentionner dans l'avis, dans quels délais légaux le locataire pourra s'opposer à l'éviction ou à l'augmentation.

LES LOCATAIRES

qui veulent s'opposer à l'éviction ou à l'augmentation du prix du loyer n'ont qu'à en avertir le propriétaire par lettre recommandée au moins 15 jours avant l'expiration du bail, si le loyer est payable mensuellement. Dans les autres cas, l'avis est de 3 jours.

Tombent sous la juridiction de la loi les résidents des endroits suivants:

CITÉ DE BEAUHARNOIS
VILLE DE BÉLOIL
VILLAGE DE BOIS-DES-FILONS
VILLE DE BOUCHERVILLE
VILLE DE BROSSARD
VILLE DE CANDIAC
CITÉ DE CHAMBLY
VILLAGE DE CHARLEMAGNE
VILLE DE CHATEAUGUAY
VILLE DE CHATEAUGUAY CENTRE
VILLE DE CHATEAUGUAY HEIGHTS
VILLE DE DELSON
VILLE DES DEUX-MONTAGNES
VILLE DE DORION
VILLE DE GREENFIELD PARK
VILLE D'IBERVILLE
VILLE DE L'ÎLE CADIEUX
CITÉ DE JACQUES-CARTIER
CITÉ DE LAFLECHE
VILLE DE LAPRAIRIE

VILLE DE L'ASSOMPTION
VILLE DE LAVAL
VILLE DE LEMOYNE
VILLE DE LÉRY
CITÉ DE LONGUEUIL
VILLE DE LORRAINE
VILLAGE DE MCMASTERVILLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME
VILLE DE PRÉVILLE
VILLE DE REPENTIGNY
VILLE DE ROSEMERE
PAROISSE DE SAINT-ATHANASE
DANS LE COMTE D'IBERVILLE
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
PAROISSE DE SAINT-CATHERINE
D'ALEXANDRE-DE-LAPRAIRIE
PAROISSE DE SAINT-CHARLES-DE-LACHENAI
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE
VILLE DE SAINT-HUBERT
CITÉ DE SAINT-JEAN
PAROISSE DE SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE
CITÉ DE SAINT-JÉRÔME
CITÉ DE SAINT-LAMBERT
PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE
VILLE DE SAINT-LUC
PAROISSE DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOIL
PAROISSE DE SAINT-PAUL-L'ERMITE
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
CITÉ DE SAINT-THÉRÈSE
PAROISSE DE SAINT-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉRÈSE-OUEST
CITÉ DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
VILLE DE TERREBONNE
VILLE DE VAUDREUIL
VILLAGE DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC

Pour plus de renseignements, on peut s'adresser au

Bureau de l'administration des loyers de Montréal

89 est, rue Notre-Dame, Montréal

Téléphone: 878-3781 ou 873-2190

CHEZ HOLT RENFREW:

Noms prestigieux de la couture française et italienne

Chez Dior...

Christian Dior, Yves Saint-Laurent, Michel Goma de chez Patou, Roveda, Barocco, Rina, noms prestigieux de la haute couture française et italienne. Ils étaient tous là, au Ritz Carlton, présents dans des créations qui seront exclusives au chic magasin de modes de la rue Sherbrooke ouest.

Le tailleur est renouvelé par Dior: c'est un deux-pièces de style saharien, veste longue, militaire, poches appliquées, jupe à plis plats, courte bien sûr mais dont on oublie l'ourlet puisque le tailleur de ville se porte toujours avec des bas-bleu et des chaussures à talons plats. Quand il est moins sévère, le tailleur comporte sur les hanches des chaînes dorées enroulées.

Masculin ce tailleur adopte des couleurs de sable, de bleu, de caramel qui n'ont rien de viril. Toutefois la robe-veston en marine et un certain ensemble d'hôteesse à col blanc — pantalon et veste — ont décidément été volés à la garde-robe masculine.

Saint-Laurent a donné des manches à ses robes, courtes ou longues et minces, avec poignet boutonné. Les encolures s'éclairent de blanc, jabot d'organdi riché, revers de piqué. Les robes de soie à cravate nouée et manches longues de Saint-Laurent dans des coloris éclatants de soleil et d'été sont superbes.

Côté fourrure: un détail de luxe à noter pour les élégantes. Le vison beige est maintenant strié de vison noir et cela est l'unique point d'une fourrure qui n'a pas besoin d'être mise en relief, tant sa beauté est naturelle.

Les Italiens Barocco, Rina et Roveda présentent des modèles plus conventionnels mais non sans charme, surtout pour une clientèle de quarante ans. Une robe du soir en dentelle de Saint-Gall, toute blanche et simple à ravir l'auditoire tout autant que les robes du soir excentriques, parsemées de paillettes et étincelantes sous les projecteurs d'un Michel Goma, de chez Patou. Une robe de mariée, l'unique, complétait ce défilé, sans doute l'un des plus prestigieux de la métropole cette saison. Il sera répété aujourd'hui pour le plaisir de la clientèle de cette maison mais aucun billet n'est disponible.



Un trois-pièces en shantung de soie brun et blanc aux impressions "totem". Un modèle très applaudi de la collection de printemps 67 crée par Marc Bohan de chez Christian Dior. Ce modèle est exclusif à Holt Rénfrew au Canada.

Des lits pour enfants de l'ère spatiale...

Les lits superposés, qu'on utilise depuis plusieurs années dans les chambres d'enfants, prennent maintenant une allure futuriste qui n'est pas pour déplaire aux jeunes de l'ère spatiale.

Souvent, à bord des trains, un adulte sera d'assez méchante humeur à la pensée qu'il grimpe jusqu'à la couchette supérieure du wagon-lit. Toutefois, un enfant considéré comme un privilège d'occuper le lit du haut.

Les nouveaux modèles de lits superposés comportent

une charpente en aluminium. L'encadrement du matelas est offert en bois fini noyer, ou encore en bois peint dans les tons bleu ou or.

Soyez belle sur commande

TORONTO. — Un expert visagiste, qui travaille dans un grand salon de beauté à New York, est d'avis qu'une femme n'est laide que parce qu'elle le veut bien.

Pablo, originaire de Rome, a exprimé son point de vue alors qu'il était invité à un déjeuner-causerie organisée par le Fashion Group de Toronto.

"Devant une cliente qui a le nez gros ou crochu, je lui conseille d'en être fière, et de chercher quand même à mettre en valeur son charme", expliquait Pablo.

Il est convaincu que le charme est immuable en dépit des circonstances et de l'âge même avancé.

Plan d'amaigrissement
Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrou-

ver la sveltesse de votre ligne, si les livres et les poches redondantes de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Le président
Johnson sera
grand-père

AUSTIN, Texas. — Luci Johnson Nugent donnera naissance au premier petit-fils du président Johnson dans une chambre du département de maternité de l'hôpital d'Austin.

Un médecin d'Austin, qui a demandé que son nom ne soit pas révélé, a confirmé mardi que Luci était enceinte.

Un porte-parole de l'hôpital, une institution catholique puisque Luci est catholique, a déclaré que les arrangements avaient été pris pour l'entrée de Mme Nugent à l'hôpital.

D'après des rumeurs publiées dans certains journaux, le bébé de Mme Nugent naîtrait en mai ou en juin.

Démographe, anthropologue et généticien
s'interrogent sur les enfants de demain

par Solange CHALVIN

Malgré une baisse récente du taux de natalité au Québec, le démographe Jacques Henripin, se montre confiant quant à l'avenir appuyant sa thèse sur le fait que le taux actuel de fécondité des femmes québécoises (même après la chute récente) est encore supérieur à toute autre civilisation aussi industrialisée que la nôtre. L'anthropologue Guy Dubreuil, qui participait au même colloque sur la natalité au Québec est plus pessimiste que son confrère. "La connaissance des techniques contraceptives n'amènera sans doute pas les couples à ne plus vouloir d'enfants puisque ce désir est naturel à tout homme, mais il risque d'être freiné, du moins temporairement dans certaines régions fortement urbanisées, parce que les charges familiales deviennent trop lourdes".

Parmi ces freins qui interviennent entre ce désir d'avoir de nombreux enfants et les enfants qu'on a, le démographe et l'anthropologue tout autant que le généticien Jean Benoist, qui participait également à la discussion qui avait lieu mercredi soir dernier à l'U.M., sont d'accord pour énumérer: l'éducation, la hausse du niveau culturel, une meilleure connaissance des méthodes contraceptives, les aspirations nouvelles des femmes comme le travail à l'extérieur du foyer, la révolte des jeunes contre certaines valeurs traditionnelles comme la famille. Pour M. Dubreuil, cette réaction violente des jeunes Canadiens français — les couples de demain — contre un certain familialisme, risque de précipiter cette chute de natalité.

Un type nouveau
de société

Longtemps prisonniers d'un réseau de traditions qui les incitaient à avoir beaucoup d'enfants pour le prestige social qu'ils en tiraient tout autant que pour l'assurance d'une virilité certaine et la sécurité d'un patrimoine assuré, les couples libérés de ces liens créeront un type nouveau de société. M. Henripin a demandé à l'anthropologue si le mariage connaîtrait dans ce type nouveau de société la même désaffection que connaît aujourd'hui la famille.

La réponse à une telle question est impossible à prévoir maintenant a admis M. Dubreuil précisant toutefois que de plus en plus une division pourrait s'opérer entre satisfaction sexuelle et désir de mettre des enfants au monde. De là à prédire que le mariage connaîtrait une certaine désaffection, est une toute autre

question. Cependant pour le généticien, M. Benoist, dans la mesure où les femmes continuent de contribuer quantitativement à la reproduction, elles contribuent qualitativement à faire évoluer une race, par conséquent une société. Même si cette société est différente, elle n'en demeure pas moins assujettie à certaines valeurs. Il faut évidemment prévoir des changements, non seulement de structures familiales ou sociales, selon M. Benoist, mais également génétiques: "Lorsqu'une population subit des fluctuations importantes — le taux de natalité en est une — il y a naturellement des changements qui interviennent dans la génétique, mais quels seront ces changements pour le Québec? Peut-être de caractère physique à long terme, mais il ne faudrait pas croire que le Québec est unique sur ce plan. Le fléchissement du taux de natalité est présent dans tous les pays industrialisés. L'avenir qualitatif de l'individu en sera-t-il touché, transformé? Autant de points d'interrogation pour les chercheurs".

Renouveler une génération

Ce qui est plus inquiétant pour le Québec, a noté M. Dubreuil c'est que cette baisse de natalité chez les Canadiens-français peut signifier à long terme, une assimilation de la race. Cette situation pourrait devenir tragique pour la survie de la race canadienne-française. Il est sans doute beaucoup moins grave pour les Français d'accuser une baisse de natalité que pour les Québécois a dit M. Dubreuil. Si nous devons être alarmistes, c'est sur ce point que nos arguments sont les plus valables, selon l'anthropologue. Déjà l'urbanisation a amené une certaine assimilation culturelle et linguistique; une politique d'immigration qui a toujours favorisé l'élément anglophone au détriment des immigrants de langue française donne encore plus de force à cette assimilation possible si le renouvellement des générations ne se poursuit pas normalement. Selon M. Dubreuil il faudrait instaurer des mesures spéciales tout au long du plan de l'immigration sur ce celui d'une politique familiale pour faire échec à cette baisse de natalité au Québec.

Des mesures spéciales

Moins alarmiste que son confrère, M. Henripin conserve toutefois des craintes quant à l'avenir. Si la baisse de fécondité devait se maintenir, a-t-il dit, il faudrait inciter par des mesures spéciales les couples à avoir plus d'enfants. Répondant à une question de l'audi-

toire, M. Henripin a précisé que ces mesures pouvaient être des prestations familiales plus élevées. Toutefois cette mesure isolée d'une politique familiale globale ne donne pas nécessairement les résultats attendus. Il a cité l'exemple de la France où une politique nataliste a véritablement haussé le taux de natalité, par contre la non-existence d'une telle politique n'a pas empêché les Américains d'avoir un taux de natalité relativement élevé. Cependant pour M. Henripin, cette baisse de natalité pourrait déjà être en voie de stabilisation. Nous avons assisté à une surfecondité de la femme québécoise, la chute actuelle paraît d'autant plus aigue puisqu'elle signifie une baisse de 50 p.c. du niveau traditionnel. Pendant les quinze ans qui ont suivi la dernière guerre, le taux s'est maintenu à un niveau accidentellement élevé, dû à l'avancement de l'âge du mariage aussi bien aux États-Unis qu'au Canada. Il était normal qu'on en vienne à une baisse qui n'est en fait qu'une certaine stabilisation. Ce retour à une stabilisation explique au moins 15 des 25 p.c. de baisse qui ont marqué la période 1959-65. Pour M. Henripin, le 10 p.c. de baisse qui demeure et qui a fait pousser des cris d'alarme est le résultat de l'urbanisation, d'une baisse lente de la descendance et des autres facteurs énumérés plus haut sur le comportement des femmes et des familles.

Deux phénomènes nouveaux inscrites toutefois dans ces changements du taux de natalité: les familles sans enfant disparaissent et les familles de huit enfants également; on assiste à une prolifération de familles de 2, 3 et 4 enfants. Compte tenu de l'allongement de l'espérance entre les naissances, les couples québécois atteignent présentement une moyenne normale se situant entre 3 et 4 enfants. Un changement qui a été noté par M. Benoist sur le physique de la population nord-américaine est également étonnant pour le profane: la stature des individus s'accroît d'un pouce par génération et le poids de l'enfant à la naissance augmente régulièrement du 1er au 4e enfant; ensuite il décroît. Quant aux dangers d'erreurs génétiques, elles sont également plus fréquentes à mesure que l'âge de la femme avance. Évidemment ces changements notés par le généticien sont imperceptibles pour la majorité des individus. Sections-nous à l'ère d'une nouvelle époque de l'humanité? on interroge le démographe, l'anthropologue et le généticien qui avaient réussi à captiver un auditoire composé surtout d'étudiants mais également de gynécologues et de spécialistes de la famille.

Des comités de cuisine pour
aider les consommatrices

Les problèmes constants parmi lesquels doivent se débattre les consommatrices sont multiples. On s'en rend compte en consultant les mémoires soumis au comité parlementaire sur le crédit par les nombreuses associations de consommatrices à travers le pays. Afin de rendre les consommatrices plus conscientes de ces problèmes et aussi pour leur donner des armes pour faire échec à certaines hausses de prix, l'association coopérative de Montréal, en attendant d'ouvrir son premier COOPRIX invite les femmes à se grouper en "comités de cuisine" pour mieux se renseigner sur la consommation.

Ces comités permettront aux femmes de discuter librement de leurs problèmes quotidiens en relation avec le budget alimentaire familial. Ils leur suggéreront d'adhérer à la formule coopérative qui, de l'avis de l'association, est la seule qui puisse à l'heure actuelle venir en aide au consommateur et faire échec aux hausses constantes de prix. À l'adoption, ce sont des membres de l'association coopérative qui inviteront des groupes de femmes, en comités de cuisine. Chaque participant sera invité à son tour à former un nouveau comité et ainsi de suite, une chaîne de consommateurs et consommatrices conscients de leurs res-

ponsabilités se nouera et pourra éventuellement exercer des pressions auprès des organismes publics en faveur du consommateur.

L'un des responsables de ces comités nous dit que chaque réunion se fera de façon structurée. Il n'est pas question de donner libre cours à l'agressivité normale des ménagères mais bien de les informer, de les éduquer, de leur donner des moyens efficaces de n'être pas complices d'un système d'attrapeménages. Mlle Carmelle Bérubé, directrice de l'association coopérative du Québec écrit dans un dépliant qui sera remis aux consommatrices lors de ces comités de cuisine:

"Si l'on peut réussir à convaincre les consommatrices qu'ils doivent se grouper, que par l'union, l'association, ils peuvent — comme la ficelle devient un câble — acquiescer une force pour leur défense, un pas vers le salut de la consommation sera fait".

Les consommatrices intéressées à participer à ces comités de cuisine ou même à en organiser elles-mêmes peuvent obtenir des renseignements supplémentaires en s'adressant à l'association coopérative de Montréal, 235, boul. Dorchester, suite 201, Montréal (878-4683).

Les garderies: une responsabilité collective selon Doris French

OTTAWA. — La nouvelle rédactrice en chef de Canadian Welfare Magazine déclare que les garderies de jour à la disposition des mères qui assument des emplois devraient constituer une responsabilité communautaire. Doris French, d'Ottawa, est d'avis que la société doit se rendre compte de ce besoin essentiel et qu'on ne devrait plus avoir le sentiment que la femme qui travaille dérobe à ses responsabilités familiales.

Mme French est née à Regina. D'abord institutrice, elle devint plus tard correspondante parlementaire pour un certain nombre d'hebdomadaires. Comme pigiste, elle a publié des articles dans les revues et journaux et, en outre, elle est l'auteur de deux livres.

Elle a également travaillé dans le domaine radiophonique.

que depuis 1960, à titre de commentatrice pour des émissions matinales sur le réseau anglais de Radio-Canada, à Ottawa. Actuellement, elle traaille à un essai sur le statut social des institutrices dans les écoles publiques.

Mme French estime que ses nouvelles fonctions au département du Bien-être social lui permettront de consacrer plus de temps aux sujets qui l'intéressent en particulier.

De nombreuses questions demeurent sans réponse dans le domaine du bien-être, notamment en ce qui concerne le nombre des femmes de carrière qui font pencher la balance de leur côté, au détriment des travailleuses bénévoles car dans ce dernier groupe, les femmes pour un bon nombre, n'ont plus le temps de se consacrer à ce genre d'occupations, de dire Mme French.

Les gardes rouges influencent
la couture française et anglaise

LONDRES. — Pour leurs créations vestimentaires les modistes puisent leur inspiration un peu partout, et récemment dans le domaine militaire.

Un couturier londonien a pour sa part conçu un style s'inspirant de certains personnages en uniforme dont on parle beaucoup sur la scène de l'actualité internationale. Il s'agit des gardes rouges de la Chine populaire.

Le couturier britannique Irvine Sellars, qui a fait son apprentissage à Carnaby Street qui sur le plan vestimentaire, constitue en quelque sorte La Mecque pour la génération "mod", travaille pour l'un des plus importants fabricants de textiles en Angleterre.

C'est le hasard qui a motivé son choix. Irvine Sellars se trouvait un jour dans le bureau de ce fabricant, quand il remarqua un tissu épais, solide, exactement le matériel rêvé pour confectionner un vêtement d'allure militaire.

Depuis, le modiste a réalisé trois versions de l'uniforme des gardes rouges à l'intention de ses clients occidentaux. Les vestes, à double ou simple revers, sont longues, avec cols de type militaire comme ceux qu'on voit à Pékin, et les pantalons sont étroits.

Irvine Sellars dit que ces costumes peuvent être portés par des hommes ou des femmes, à condition naturellement que tous soient anti-révisionnistes.

Chronique du consommateur

Le comité des prix de l'Association des cultivateurs de fruits de la Colombie-Britannique prétend, dans un rapport présenté lors de son récent congrès, que les fruits en conserve en provenance de l'Australie sont illégalement écoulés à perte sur le marché canadien. C'est ce que nous apprend une nouvelle en provenance de Kelowna, C.B. Le rapport souligne que les abricots, les pêches et les poires en conserve de l'Australie sont vendus au Canada à des prix plus bas que ceux de nos produits locaux. Le rapport souligne en outre que ces bas prix sont le résultat de subventions australiennes aux exportateurs de produits en conserve. Selon l'entente douanière entre le Canada et l'Australie, le "dumping" à l'aide de subventions est illégal.

Ce rapport sera inclus dans le mémoire de l'Association canadienne de l'horticulture présenté au gouvernement fédéral.

Des oeufs vitaminés

Une machine qui peut ajouter des vitamines ou de la couleur aux jaunes et aux blancs d'oeufs quand ils sont encore dans leur coquille, faire passer du sucre à travers des ananas frais, attendre de dures viandes fibreuses et leur donner plus de goût, a été inventée par Gokki Rika, fabricant d'appareils de préparation alimentaire à Tokyo. La machine, connue sous le nom de Super High Jet, peut enrichir fruits, viandes, céréales et autres denrées alimentaires. D'ordinaire, pour ajouter de la saveur de façon uniforme à la viande, il faut la mariner. Il est impossible également d'ajouter des vitamines aux oeufs et aux fruits tout en leur gardant leur forme originale. Même si le nouvel appareil est considéré comme trop coûteux pour s'en servir dans les foyers, il connaît une vogue grandissante dans les restaurants, les salaisons, les poulaillers et les magasins d'oeufs au Japon.

Les aubaines du mois

En mars les oeufs de toutes grosseurs constituent de bons achats. La baisse actuelle

du prix des oeufs est due à une production accrue.

Les dinde et les poulets à griller sont abondants et les prix plus bas. Le marché offre une variété de coupes et des aubaines intéressantes en ce qui concerne le porc. Le "jam-bon de Pâques" devrait se vendre à prix avantageux. Quant au boeuf, les approvisionnements diminuent, mais les prix devraient rester stables.

Vu une production très élevée, il y a un bon approvisionnement de pommes de terre; elles se vendent à prix plus bas que l'an dernier et l'on s'attend à ce que le prix s'abaisse subside une augmentation plus lente.

Vous connaissez les oranges Temple? Elles sont actuellement en abondance au comptoir des fruits, et délicieuses par surcroît. Ne manquez pas l'occasion d'acheter: leur saison est de courte durée. Leur prix est également abordable.

Trois produits nouveaux

Le Jell-O aux fruits tropicaux est le dernier venu de la famille des gélées en poudre. Il est maintenant en vente partout en paquets de 3 onces et en format double de 6 onces. D'un goût légèrement agreste, il combine les saveurs d'orange, d'ananas et autres fruits mûrs au soleil.

Robin Hood présente aux consommateurs une nouveauté: le "parfait" dont nous ne pouvons dire de bien ou de mal puisque nous n'y avons pas encore goûté. On le trouve en cinq parfums: vanille, chocolat, citron, noix de coco et caramel. De préparation rapide, il ne forme, nous dit la publicité, aucune pellicule, aucune liqéfaction ne s'y produit et il ne contient aucun grumeau. Chaque paquet donne cinq por-

tions. Préparé en trois minutes, et après quinze minutes au réfrigérateur, le parfait est prêt à servir.

Campbell, pour sa part, nous propose deux nouveaux plats garnis congelés: d'Italie, la lasagne à la viande, nappée de sauce, les haricots verts marinés et le pudding "tortoni", — de la Chine, le "chow mein" au poulet, les crevettes frites, le riz frit aux oeufs, le tout accompagné de sauce aigre-douce.

Un plat économique

BOEUF AU FROMAGE BLANC

¾ à 1 livre de fromage blanc (cottage cheese)
1 piment vert (poivron) épicé et émincé
2 livres de boeuf haché
2 c. à thé de sel
poivre noir.

Mélanger le fromage blanc, l'oignon et le poivron. Incorporer la viande, le sel et le poivre. Verser le mélange dans un moule bien graissé de deux pintes. Faire cuire une heure environ dans un four à 350 degrés.

Renée R.

L'école d'abord

En Allemagne fédérale, il est défendu par la loi à tout enfant d'âge scolaire d'avoir un emploi, même comme camelot ou simple commissionnaire.

Candidates

Lors des dernières élections générales tenues en Inde, il y avait 4.000 sièges; étaient contestés, environ 400 femmes briguaient les suffrages comme candidates.

Pour aider votre digestion, buvez

Les LITHINES du Dr GUSTIN

Importé de France

Une eau de régime alcaline. Economique. Pouvant être bue aux repas et en tout temps.

L'eau bienfaisante et agréable à boire

DECORATEURS
ENFEMBIERS

LAURENT LAMY

DECORATEUR-ENSEMBLIER

788, Wilder

Montréal 8 — 737-1955

G. PAIEMENT &
ASSOCIES INC.

Décoration intérieure

Méthode industrielle

1550-A, boul. St-Joseph, MH

525-4222

VIAU, MORISSET INC.

décorateurs - ensembliers

Jacques Viau - Bernard Morisset

Laurent Bérubé - Marcourte Senay

Luc Sauvé - Pierre Leduc (assistant)

720 boul. Décarie

Saint-Laurent 747-9921

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT,
TREMBLAY

ARCHITECTES

3480 C. de la Côte des Neiges

Montréal — 937-9324

DAVID & BOULVA

ARCHITECTES

3 Place Ville-Marie

MONTREAL — 866-9854

PAUL-O. TREPANIER

ARCHITECTE

GRANBY — 373-8888

MONTREAL — 276-6013

Les architectes

Longpré, Marchand, Goudreau

Dobush, Stewart, Bourke

506 est, rue Sainte-Catherine

Montréal 24 842-9528

V.S. et
V.S.O.P.COGNAC
COURVOISIER
Le Cognac de Napoléon

Parc Royal

EN FACE DE VILLE MONT-ROYAL

élégance

luxe sans pareil

vue panoramique incomparable

atmosphère invitante et récréative

commodités d'accès facile au centre-ville

1-2-3 chambres à coucher

Appartements construits sur demande

Possession le 1er avril ou plus tard

1½ ACRE DE JARDINS • PISCINE INTERIEURE /

EXTERIEURE CHAUFFÉE À L'ANNEE • TERRASSE-

SOLEIL À DECOUVERT • BAINS SAUNA PARTICU-

LIERS • CONDITIONNEUR D'AIR • PORTIER •

PREPOSE AU SERVICE DU STATIONNEMENT •

TOUT PRES DE LA STATION PORTAL HEIGHTS (8

MINUTES DE PLACE VILLEMARIE • AUTOBUS-

METRO À LA PORTE.

LOYERS À PARTIR DE \$130

3300, rue de Falaise

Ouvert de 10 a.m. à 10 p.m. — Le dimanche, jusqu'à 7 p.m.

BUREAU DE LOCATION: UNE RUE À L'EST DE COTE-DES-

NEIGES SUR JEAN-TALON

739-4434

M. Pierre-Elliott Trudeau chez les étudiants de l'U. de M.

Les débats constitutionnels absorbent les énergies qu'il faudrait mettre à changer le statu quo social

Trudeau chez les étudiants

Pierre Elliott Trudeau chez les étudiants de l'U. de M. Beaucoup d'étudiants étaient venus là en curieux, convaincus qu'ils allaient assister à une spectaculaire réaction chimique, à une violente confrontation théâtrale: la vivante incarnation du fédéralisme honni, traînant derrière elle ses 100 ans d'injustice, osait pénétrer dans le temple où brûlaient les lampes de l'indépendantisme agressif. Comme si Kossyguine lui-même s'avisait de descendre dans les rues de Pékin.

Mais le secrétaire parlementaire du premier ministre en avait vu d'autres, à Pékin précisément.

Une fois franchie la première barrière, son sauf-conduit ayant été visé par les gardes-frontières du Québec, le député de Mont-Royal aux Communes monte sur la tribune. Dans la salle, il s'en trouve pour l'admirer de s'exposer à tant de périls. Mais l'admiration est silencieuse. Ce qu'on entend, ce sont les sarcasmes, les interjections, les cris d'une joyeuse bande d'interrompueurs. Le président s'efforce de rétablir l'ordre, mais il ne peut réprimer un rire nerveux qui est contagieux. Voilà qu'on rit. Et Trudeau sourit.

Durant les 10 premières minutes les interpellateurs ont le dessus. Mais Trudeau paraît calme et décontracté. Il expose tranquillement sa thèse. Il invite ses auditeurs à l'écouter jusqu'au bout. Ce qu'ils se résignent à faire. Viennent ensuite les questions qui fusent, agressives mais plutôt faibles quant au contenu.

Peu à peu, insensiblement, l'orateur capte l'attention et, quand il dit que les bourgeois sont les profiteurs du nationalisme, les pancartes "100 ans d'injustice" et "le Québec aux Québécois" ne s'agitent plus. Elles ont disparu.

Chez les étudiants, quand le mot "bourgeois" est lâché, le silence de la mauvaise conscience s'abat immanquablement sur l'auditoire.

Et quand sonna 2 heures, que le bal fut terminé, que Trudeau eut débatté toute sa marchandise, les manifestants ne parlaient plus, les chahuteurs qui n'avaient pas déjà quitté les lieux ne disaient rien, et la vivante incarnation du fédéralisme honni quittait les lieux avec, aux lèvres, l'in-

par Michel ROY

Le débat sur la constitution n'est ni inutile ni nuisible, estime Pierre-Elliott Trudeau qui s'adressait hier aux étudiants de l'université de Montréal. Inutile puisque le Québec obtient les pouvoirs qu'il r.

Il faut voir, a dit le secrétaire parlementaire de M. Pearson, ce qui se passe depuis une douzaine d'années entre le gouvernement central et les provinces. D'énormes transferts de pouvoirs sont opérés en faveur des provinces, notamment du Québec. De 1954 à 1964, alors que les dépenses fédérales ont augmenté de 56 pour cent, celles des gouvernements provinciaux et municipaux ont augmenté de 204 pour cent. Et, au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale, d'autres points d'impôt ont été attribués aux provinces. Le C.

Pour les Canadiens français le Québec veut aussi plus de pouvoirs? Mais il peut faire ce qu'il veut pour améliorer le sort des Canadiens français en matière culturelle et linguistique. Il pourrait même adopter des lois pour assurer la priorité du français. Il pourrait même en faire la seule langue officielle, malgré la constitution.

La thèse des deux nations ou du statut particulier, c'est autre chose. Si l'on retient ici la thèse des deux nations, alors toutes les autres capitales du pays deviendront les capitales d'États nationaux. Car ce sont les critères ethniques qui prévalent alors, ce qui ouvre la porte à l'intolérance et aux abus qui en découlent. Au point de vue économique, le régime des États associés n'apporterait rien de plus au Québec.

Si le Québec avait un statut particulier, la situation ne changerait pas beaucoup, non plus. Certes, les pouvoirs seraient plus nombreux. On pourrait par exemple, avoir des ambassadeurs. Mais tout cela ne supposerait aucun avantage pour les Canadiens français qui sont à Ottawa ou

descriptible sourire de celui qui entend des applaudissements inespérés.

établis dans les autres provinces. Ceux-là cesseraient d'exister comme Canadiens français. Partout, au Canada, on serait justifié de dire aux Canadiens français: "Si vous voulez vous occuper de droit pénal, allez donc faire ça dans le Québec".

Tandis qu'il parlait, malgré les interruptions et les sarcasmes, quelques étudiants agitaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire "100 ans d'injustice". Il est vrai, a dit M. Trudeau, qu'il y eut plusieurs injustices au Canada depuis 100 ans. Mais elles n'allaient pas toujours dans le même sens. Ainsi, les périodes de centralisation et de décentralisation n'ont pas été les conséquences de complots. Ce ne sont pas des "méchants" qui ont décidé de centraliser. Cela s'est fait parce que les provinces étaient acculées à la faillite dans certains cas, ou à cause de la guerre dans d'autres cas, ou par suite de circonstances bien précises.

Aujourd'hui, on décentralise, et M. Trudeau s'en réjouit, car les pouvoirs qui sont rendus aux provinces — santé, éducation, etc. — portent sur des secteurs vitaux où les progrès sont importants et nécessaires au moment où nous entrons dans la troisième révolution industrielle, dans la civilisation des loisirs. C'est précisément dans ces domaines-là que la société doit se développer. Donc, déclare M. Trudeau en conclusion de son exposé liminaire, on perd son temps, ses énergies et son argent à débattre inutilement des questions constitutionnelles alors qu'il vaudrait mieux changer le "statu quo" social. Ces débats stériles, dit-il, servent de prétexte à plusieurs pour ne rien faire.

En réponse aux questions, le député de Mont-Royal reconnaît qu'un comité ou groupe d'étude créé par le gouvernement, et dont il fait partie, étudie "la philosophie du fédéralisme pour la deuxième moitié du 20^e siècle". Théoriquement secret, ce comité est maintenant connu. A cet égard, M. Trudeau cite quelques exemples de changements qui pourraient être utilement apportés à la Constitution. Ainsi, il pense que la Cour suprême devrait être un véritable tribunal constitutionnel et confédéral. Il croit aussi qu'il faut trouver des moyens de mieux protéger les Canadiens français dans les autres provinces.

Que pense-t-il de la loi provinciale tendant à changer



le nom du ministère des affaires fédérales-provinciales en celui de ministère des affaires intergouvernementales? Y voit-il ce danger que semblent y voir MM. Martin et Diefenbaker? Non, répond M. Trudeau qui n'a lu que les résumés du projet de loi dans la presse. Il ne s'agit certainement pas d'une loi anticonstitutionnelle. Evidemment, si la loi était interprétée de telle sorte que le Québec puisse déclarer la guerre aux États-Unis ou à la Chine, il y serait opposé. Quant aux représentations du Québec à l'étranger — aux "cadillacs noires" du Québec devant l'Unesco à Paris" — M. Trudeau croit que cette question demeure

Trudeau: le nationalisme sert notre bourgeoisie!

Poussé par les questions des étudiants à intervenir dans les affaires intérieures de la société québécoise — ce qu'il s'était pourtant gardé de faire jusque-là — M. Pierre Elliott-Trudeau a tenté d'expliquer hier comment il voit l'orientation de la "révolution tranquille".

Ce n'est pas, a-t-il dit, l'ensemble du peuple québécois qui profite des avantages économiques de cette révolution. Ce sont certaines classes et, avant tout, la bourgeoisie. On assiste en effet à un transfert des ressources économiques vers la bourgeoisie et vers un

grand nombre de travailleurs des secteurs publics, les fonctionnaires de professions libérales, les professeurs d'universités, les enseignants, les hauts fonctionnaires.

On a, dit-il, réclamé l'égalité de traitement avec les autres provinces. "Je veux bien, quant à moi, que les gens du secteur public soient les mieux payés au Canada, ou au moins aussi bien payés que dans les autres provinces".

Mais qui va payer les salaires? C'est le peuple par ses taxes. Ce sont les "prolétaires" dont le niveau de vie est inférieur à celui de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, dont le revenu moyen est plus bas qu'ailleurs. Dans quelle direction s'effectue le transfert? Vers le haut, vers la bourgeoisie. C'est pourquoi les bourgeois canadiens-français ont un intérêt dans le nationalisme. Or, comme disait Marx, l'État sert toujours l'intérêt de ceux qui le contrôlent. Et qui le contrôle? Ce sont les bourgeois, les bien nantis. Et les étudiants sont les bourgeois de demain.

— Notre économie, lui ont dit les étudiants, est dominée par les capitalistes étrangers, par Washington, via Ottawa. Il existe aussi une forme de nationalisme au Canada anglais et aux États-Unis, a répondu M. Trudeau qui ne l'approuve pas plus qu'il n'approuve celui du Québec. Quand le nationalisme sert à transférer des richesses vers la bourgeoisie, dans n'importe quel pays, ce n'est pas bon.

Ce qu'il faut, dit-il encore, c'est laisser entrer les capitaux étrangers, mais de les employer suivant nos besoins et nos politiques, les investir là où il faut les placer. On pourrait facilement se débarrasser des capitaux étrangers. Il suffirait de 15 jours. On n'a qu'à suivre l'exemple de Cuba ou de l'Algérie. Mais alors, on assisterait à une chute sensible du niveau de vie, et c'est l'ensemble du peuple qui en ferait les frais. Il faut changer la réalité des choses, déclare M. Trudeau qui souligne l'inutilité de chercher, aujourd'hui, à racheter tous les capitaux étrangers. Ce sont là des objectifs auxquels il eût fallu songer il y a 50 ans. Il est trop tard maintenant. Il faut se fixer d'autres objectifs, conformes aux besoins et aux nécessités de notre temps. Par la formation de spécialistes dans les domaines où nous n'en avons pas. En géologie, dit-il, il n'y a que 6 étudiants à l'U. de M. Dans ces conditions, les Canadiens français ne pourront pas occuper le tiers des postes au service géologique d'Ottawa. Nos étudiants préfèrent les sciences sociales, la littérature et les débats sur l'indépendance!

Le bill 25: danger pour l'éducation, selon Gérin-Lajoie

QUÉBEC — L'ancien ministre de l'éducation dans le cabinet Lesage a soutenu que la réforme de l'éducation dans le Québec est en danger depuis l'adoption du bill 25.

M. Paul Gérin-Lajoie, qui s'adressait aux étudiants de l'université Laval, a accusé le gouvernement Johnson de n'avoir pas pensé à tout ce qui découlerait de cette décision.

"Je lui reproche d'avoir agi beaucoup trop vite, de n'avoir pas utilisé la consultation et tout ce qui s'ensuit et d'avoir considérablement nui à l'avenir de l'éducation dans la province", a précisé le député de Vaudreuil-Soulanges.

LE DEVOIR

MONTREAL, VENDREDI, 3 MARS 1967

CAHIER 2 / Pages 11-18

Les écoles traversent une impasse financière

Au cours d'une réunion, tenue la semaine dernière à Québec, les administrateurs de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec ont mandaté l'exécutif du même organisme pour rencontrer, au plus tôt, le ministre de l'éducation, M. Jean-Jacques Bertrand, dans le but de hâter l'émission des octrois en faveur des commissions scolaires du Québec.

Dans un communiqué, M. Maurice Lavallée, président de la Fédération, précise que les commissions scolaires du Québec sont actuellement dans une impasse financière due au retard dans la réception des sub-

ventions statutaires du gouvernement.

"Les commissions scolaires ont de la difficulté à emprunter des différentes banques du Québec, dont certaines exigent maintenant un dépôt de 10% du montant du prêt, avant de faire toutes autres avances de fonds."

"Si les commissions scolaires locales ont de la difficulté à rencontrer leurs obligations auprès des commissions scolaires régionales, d'ajouter M. Lavallée, cela est provoqué par la non-réception des taxes de la part des contribuables, mais provoqué surtout par le retard dans l'émission des subventions du gouvernement. D'ici le 1^{er}

avril 1967, en vertu de la loi 25, les commissions scolaires auront des montants d'argent très appréciables à déboursier, pour couvrir le forfaitaire prévu par la loi 25. De plus, les commissions scolaires doivent avoir à leur compte en banque, les sommes d'argent nécessaires pour assurer la rétroactivité pour 1966-67 à la suite de l'adoption de ladite loi.

"Nous ferons en sorte, de conclure le président de la Fédération, que les commissions scolaires aient le moins de problèmes financiers possibles et notre rencontre avec le ministre Bertrand devrait aboutir à des résultats satisfaisants."

BERTRAND
1009 OUEST, RUE STE-CATHERINE

FIESTA MEXICANA

AVEC.

LOS TRES COMPADRES



Cantamamera,
Malaguena
... etc.

Cuando. Cuando
Yo Te Quiero
... etc.

Les plus populaires vedettes actuelles de la T.V., radio et du disque :

LOS TRES COMPADRES

vous attendent

SAMEDI APRES-MIDI le 4 MARS entre 3H. et 5H.

Venez nombreux et profitez de notre boni de 20% sur l'achat de vos disques

BERTRAND
1009 OUEST, RUE STE-CATHERINE
LIVRES — DISQUES

Un autre
adepte de

Peter Jackson

GAGNE \$1000



M. L. P. Dussault, (à droite), 234, rue St-Luc, Québec, P.Q., reçoit de M. Robert Nadeau, représentant de Peter Jackson, le prix Peter Jackson de \$1,000 en argent. Des certificats de \$1,000 sont insérés dans des paquets de cigarettes Peter Jackson. Achetez-en aujourd'hui. Vous aussi vous pouvez gagner \$1,000.

pour plaire à ceux qui ont du flair! **Peter Jackson**
KING SIZE

Un verre d'eau pure... un verre d'EVIAN bien sûr!

Eau minérale...
eau de tous les jours:

- sur la table familiale
- pour le voyageur et le sportif
- complément idéal d'un bon mix

Disponible dans toute la province en bouteilles de 30 onces et canettes de 35 onces.

EVIAN SOURCE CACHAT FRANCE:
MONTREAL 725-9528

EVIAN est servie sur la meilleure table adrienne du monde, celle d'AIR FRANCE.

Les recettes d'Air France ont progressé de 13.5% en 1966 vs 1965

Propres records, battus

(CNW) — Air France est en mesure d'annoncer ses résultats définitifs de l'année 1966 au cours de laquelle elle a battu ses propres records, tant en ce qui concerne les passagers transportés que ses résultats financiers.

Sur le plan du trafic, la compagnie française a transporté 12352 millions de passagers-milles (un passager-mille est un passager transporté un mille) et 145.3 tonnes-milles, ce qui, par rapport à 1965, représente une augmentation de 16.8 et de 16.1 pour cent, respectivement. Le nombre de passagers, en augmentation de 11.2 pour cent, a dépassé 4,532,000 et le coefficient d'occupation a gagné un peu plus d'un point, passant de 56.47 à 57.54.

Évaluée en passagers-kilomètres transportés, l'augmentation a été particulièrement

sensible sur les long-courriers, soit 21.1 pour cent, en moyenne. Le trafic s'est accru de 22.7 pour cent sur l'Amérique du nord, de 25.6 pour cent sur l'Amérique du sud, tandis que sur l'Asie et sur l'Afrique, la progression se situe sensiblement au même niveau, soit 15.1 et 15.4 pour cent.

En ce qui concerne les moyen-courriers, où seule l'Algérie continue à être en diminution (-2 pour cent), l'expansion se situe à 12 pour cent en moyenne, atteignant 33.3 pour cent sur le Proche-Orient. Le trafic sur les autres pays d'Europe a enregistré une progression globale de 14.9 pour cent, les pays de tourisme conservant la plus forte avance, soit 27.3 pour cent sur l'Espagne, 29 pour cent sur le Portugal et 40.2 pour cent sur la Grèce et la Turquie. Quant au transport des messageries, il a marqué au cours de l'année 1966 une expansion qui, pour l'ensemble du réseau, atteint 15.3 pour cent. Sur le plan financier, Air France a réalisé un chiffre d'affaires de \$416 millions, contre \$372 millions en 1965.

Les recettes ayant progressé de 13.5 pour cent et les dépenses de 9.3 pour cent, le compte d'exploitation, après les amortissements et les provisions, assure de nouveau à Air France une autonomie financière portée en 1966 à 105.5 pour cent et un profit de \$21 millions.

DIVIDENDES

Canada Cement Co. Ltd., 45 cents l'action ordinaire, 31 mai, inscription le 1er mai; 32 1/2 cents l'action privilégiée, 20 juin, inscription le 22 mai.

Canada Crushed and Cut Stone Co. Ltd., 30 cents, 15 mars, inscription le 17 février.

Canada Steamship Lines, 50 cents l'action ordinaire, et 30 cents supplémentaires, 17 avril, inscription le 24 mars.

Canadian Westinghouse Co. Ltd., 12 1/2 cents l'action ordinaire, 15 mars, inscription le 1er mars.

Crush International Ltd., 10 cents, 14 avril, inscription le 31 mars.

Cours des changes

Le 2 mars 1967

Afrique du Sud, Rd 1.51
Allemagne, DM 2.225
Angleterre, Livre 3.0255
Argentine, Peso 0.045
Australie, Dollar 1.21
Autriche, Schilling 0.420
Belgique, Franc 0.218
Brésil, Cruzeiro Novo 40.25
Chili, Escudo 21.26
Danemark, Couronne 1.563
Espagne, Peseta 161.81
France, Franc 218.7
Hollande, Florin 3.600
Italie, Lire 200.732
Japon, Yen 0.002967

Cours du dollar

NEW YORK — Le dollar canadien a haussé de 1-32 hier et cotait à 92 13-32 en fonds américains. Il cotait à 92 15-32 une semaine plus tôt.

La livre sterling a cédé 9-64 et cotait à \$2.79 15-32.

MONTREAL — Le dollar américain a cédé 1-16 hier et cotait à \$1.08 7-32 en fonds canadiens.

La livre sterling a cédé 3-16 et cotait à \$3.02 7-16.

potins financiers

Il y avait prédominance de hausses, hier sur la Bourse de Montréal et sur la Bourse de Toronto, la liste paraissant bien orientée. Sur la Bourse de N.Y., l'indice des industriels compilé par DJ clôturait 3222 points plus haut à 57.71. Les actions privilégiées étaient en demande hier sur la Bourse de Londres.

Thomson Newspapers Inc. vient d'acheter la revue Alliance; ce qui porte à 29 les publications contrôlées par la entreprise aux E.-U. et cette dernière est contrôlée, à son tour, par Thomson Newspaper Ltd., de Toronto.

Selon Bach & Co., le fait que le FRB ait réduit les exigences de réserve des banques américaines, membres d'organismes, de 4 p.c. à 3 p.c., par rapport aux dépôts d'épargne, constitue un facteur important dans le maintien de la reprise actuelle sur le marché mexicain.

MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd., affiliée avec MacTier & Co. Limited, vient de publier une liste alphabétique de plus de 70 valeurs canadiennes, laissant voir leurs gains par action de 1963 à 1966 inclusivement, leurs dividendes, leur cours actuel et leur rendement.

La démission du président de la British International Finance Canada Ltd. explique la hausse, hier, des actions de cette entreprise sur le marché de la Ville reine.

L'abaissement des exigences bancaires aux E.-U. par la RB fut cause du ralliement technique de ces jours derniers, à Wall Street.

La hausse des actions de la Corporation du Gaz Naturel du Québec, hier, est attribuée à l'offre de la Northern Central Gas Co. d'acheter 200,000 actions de la compagnie québécoise, à \$14 chacune. Si cette offre est acceptée, la Northern contrôlerait 90% des actions de l'entreprise québécoise. Cette offre est stable jusqu'au 23 mars et elle sera peut-être prolongée une quinzaine de jours. Il paraît intéressant de savoir ce que nos autorités provinciales pensent de cette transaction éventuelle. Au dire du président de la Northern, M. Overy, "l'économie québécoise en profiterait".

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

L'Hydro-Québec donne un bel exemple, qui devrait être suivi par bien des entreprises

Pour la durée de l'Exposition internationale et universelle, l'Hydro-Québec mettra à la disposition de ses employés un Salon d'accueil, au siège social, boulevard Dorchester. On y trouvera toutes les informations nécessaires pour une visite rationnelle des divers pavillons et de la ville de Montréal. Les employés pourront profiter de l'occasion pour examiner les principaux étages du siège social et le Centre de service de la rue Jacques. Projections de films et brochures leur permettront de mieux comprendre le fonctionnement de la Société dont ils font partie. Ce Salon, initiative du service des Relations internes, direction des Relations publiques, sera d'autant plus utile que sous l'égide de la Commission et de Caisse d'économie des employés de bureau, le personnel a retenu 4,000 passeports-saison.

Noranda Copper Mines Ltd. érigera une nouvelle usine de laminage

La Noranda Copper Mills Ltd., l'une des filiales de la Noranda Mines, annonce la construction, à Fergus, en Ontario, d'une nouvelle usine de laminage pour la fabrication de feuilles de cuivre et de laiton. La production de la nouvelle usine viendra s'ajouter à celle des vastes installations de la compagnie à Montréal-Est. La construction en débutera au cours du second trimestre de l'année et elle entrera en production vers le milieu de 1968. L'usine de Fergus sera construite en deux phases. Il s'agira d'abord d'un bâtiment de 100,000 pieds carrés dont le coût approximatif sera de \$7,000,000. Quant à la seconde phase, c'est l'état des marchés qui en déterminera le début. Le programme a été confié à M. N.E. Lang, Ing.P., du bureau-chef de la compagnie, à Montréal-Est. Outre les nouvelles constructions de Fergus, la Noranda Copper Mills annonce que d'importants programmes d'expansion sont également en voie de réalisation à ses usines de Montréal-Est et de New Westminster en Colombie-Britannique. La production à ces deux endroits sera accrue grâce à de nouvelles et importantes installations de fabrication de tubes et de tuyaux. Celles de New Westminster entrèrent en production dès le mois de juin, tandis que la mise en place de celles de Montréal-Est devrait être terminée au début de 1968.

Crédit-Québec Inc. et la BCN ont obtenu l'émission de \$294,000 de Lanoraie

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de Lanoraie, comté de Berthier, ont vendu, récemment à un syndicat formé de Crédit Québec Inc., La Banque Canadienne Nationale, à un prix de 96,808, \$294,000 de titres à 6% remboursables en séries de 10 ans. Ainsi le coût moyen de la finance revient à 7.6882%. L'emprunt comporte un solde de \$88,000, à renouveler en 1977 pour un terme additionnel de 10 ans. Le gouvernement provincial a accordé, pour cette émission, un octroi de \$180,000. Datées du 1er mars 1967, les nouvelles obligations choisies en séries du 1er mars 1968 au 1er mars 1977 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour l'agrandissement de l'école du Sacré-Cœur (7 classes). L'octroi de \$180,000, applicable au service de l'émission, est payable en 4 versements annuels et consécutifs de \$45,000, de 1968 à 1971 inclusivement. L'évaluation imposable de la corporation scolaire, pour 1965-66, s'élevait à \$1,435,000. Le 30 juin 1966, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$28,000.

On pourra transiger, à partir de ce matin, sur la Bourse de Montréal sur les 2 classes d'actions de The Fulcrum Investment Company

Une assemblée spéciale générale des actionnaires de The Fulcrum Investment Company Limited aura lieu dans la salle du conseil de la compagnie Trust Royal, à Montréal, le 21 mars 1967 à 2h30 p.m. 105,000 actions privilégiées, 8% cumulatif, d'une valeur au pair de \$50 chacune, toutes émises et en circulation, ainsi que 105,000 actions ordinaires, d'une valeur au pair de \$25.00 chacune de The Fulcrum Investment Company Limited, toutes émises et en circulation, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture vendredi le 3 mars 1967. Leurs symboles au téléscripteur seront "F U L" et "F U L Pr". La capitalisation de cette entreprise comprend 200,000 actions privilégiées à revenu, 6% cumulatif, d'une valeur nominale de \$50.00 chacune ainsi que 200,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de \$25.00 chacune. Comme on sait, il y eut récemment une offre de titres obligataires de cette entreprise par un important groupe de maisons canadiennes de valeurs de placement de Montréal et de Toronto.

Marcel CLEMENT

A l'Assurance-Vie Desjardins



M. André Ferragne

La Direction de l'Assurance-Vie Desjardins est heureuse d'annoncer la nomination de M. André Ferragne au poste de Surintendant des Ventes (assurance individuelle). M. Ferragne est bien connu dans les milieux de l'assurance-vie, où il a occupé plusieurs postes, soit comme représentant, soit comme gérant d'agence, soit comme directeur d'une école de formation à la gérance. Il est assureur-vie agréé (C.L.U.), Maître es arts en philosophie et en psychologie. Il a joué un rôle important à l'Association des Assureurs-Vie du Canada sur les plans local, provincial et national.

Carbec Mines Ltd.

On a ordonné hier aux courtiers de la Bourse Canadienne de ne plus accepter et de annuler toute réquisition de rachat ou de vente d'actions de Carbec Mines Limited.

Cette mesure a été rendue nécessaire par une surabondance de ces demandes qui "pourrait avoir un effet désastreux sur le prix de cette valeur", a dit un porte-parole de la Bourse Canadienne.

"C'est la mesure habituelle que l'on prend en de tels cas pour la protection du public", a-t-il ajouté.

Un ordre de vente est un avis qui devient ordre du marché dès que le prix de la valeur visée atteint ou est transigé en bas du prix spécifié par le vendeur.

Vers 2 h. 30 hier après-midi, Carbec se vendait à \$1.12 l'action, soit deux cents de plus qu'à la fermeture de la précédente séance. En janvier, le sommet de cette valeur avait été de 79 cents, et pour 1966, il avait été de 44 cents en septembre, après avoir atteint le bas record de 10 cents en février 1966.

Fruits et légumes

MONTREAL. — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9h. ce matin au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 201, boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes: de fantaisie, Wolf River, \$2.25, McIntosh \$3 à \$3.50, Russet \$4.50 à \$5, Cortland \$2.25 à \$2.50, Délicieuses \$4 la boîte à vergier.

Betteraves: en sac de 50 livres \$1.25 à \$1.50, petites \$1.75.

Carottes: \$1.25 les 50 livres, \$2.25 à \$2.50 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

Choux: Verts gros moyens Savoie, \$1.75 à \$2 le cagot de 50 livres.

Navets: \$1.75 à \$2 le sac de 50 livres; \$2.10 le boisseau.

Poireaux: 75 à 90 la douzaine.

Pommes de terre: 90 à \$1 les 50 livres.

À noter...

Les détenteurs de "warrants" d'achat d'actions de Denault Limited ne doivent pas perdre de vue que les "warrants" attachés aux obligations, première hypothèque, 6 1/2%, de la compagnie actuellement en cours, comportent le privilège pour eux d'acheter 15 actions participantes, de la classe "A", de Denault Limited, au prix de \$2.40 l'action, avant le 1er mars. Par la suite et en tout temps avant la fermeture des affaires à la Bourse Canadienne, le 1er mars 1969, l'exercice des "warrants" précités devra se faire au prix de \$2.80 l'action de la classe "A".

La Chambre de commerce du district de Montréal vient de transmettre aux autorités provinciales un intéressant mémoire concernant les écoles professionnelles privées.

Les membres de la Bourse Canadienne ont reçu ordre de ne pas accepter des "crans d'arrêt" (stop loss order), concernant les actions de Carbec Mines Ltd., vu que leur abondance présentement aurait un effet défavorable sur le prix de ses actions. Ce genre de commandes équivalait véritablement à un ordre de vendre au marché, dès que le stock atteignait le prix spécifié par le vendeur.

La C. S. de Lauzon, celle de La Prairie, celle de Jonquière et celle de Renfigny emprunteront sous peu.

PLACE CANADIENNE



SUIVANTE DU MÉTRO

- ÉDIFICER TOUT À L'ÉLECTRICITÉ
- ÉLECTRICITÉ PAYÉE
- AIR CLIMATISÉ
- VASTE ESPACE SANS COLONNE
- 4,000 PI. CARRÉS PAR PLANCHER
- PEUT ÊTRE SUBDIVISÉ
- 54,00 LE PIED CARRÉ

450 EST, RUE SHERBROOKE 842-3819

L'UNION CANADIENNE CIE D'ASSURANCES

AVIS DE CONVOCATION

Prenez avis que l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES sera tenue au Siège Social de la Compagnie, 2475, Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Sillery, P.Q., mercredi, le 22 mars 1967 à 3.30 heures p.m. aux fins de procéder à la ratification des décisions prises par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale annuelle; à l'adoption des états financiers de la compagnie pour la dernière année financière; à la nomination des vérificateurs; à l'élection des administrateurs; et à toute autre matière qui pourra être légalement soumise à l'assemblée.

Par ordre du conseil,
Gordon J. Reid
Secrétaire

Daté à Ottawa, ce 22ième jour de février 1967.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SAUVEGARDE

Avis est donné, par les présentes, que l'Assemblée Générale annuelle de la Compagnie d'assurance sur la vie LA SAUVEGARDE aura lieu le jeudi 23 mars 1967, à 10 heures a.m., au Château Frontenac (Salle de bal) Québec, pour prendre connaissance du rapport annuel, élire les administrateurs, nommer les vérificateurs et se prononcer sur toutes autres questions concernant la Compagnie qui pourraient être légalement apportées devant l'Assemblée.

André GARIÉPY, Secrétaire.
Montréal, le 3 mars 1967

L'UNION CANADIENNE CIE D'ASSURANCES

AVIS DE CONVOCATION

Prenez avis qu'une Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires de L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES sera tenue au Siège Social de la Compagnie, 2475, Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Sillery, P.Q., mercredi le 22 mars 1967, à 2.00 heures p.m. aux fins de ratifier les règlements suivants adoptés par les administrateurs: règlement No. 11A qui modifie les règlements généraux et augmente les pouvoirs du conseil exécutif; règlement No. 12A qui est un règlement général d'emprunt; règlement No. 13A qui réduit le nombre des administrateurs.

Québec, le 27 février 1967.
John BOUDREAU, Secrétaire.

DOMINION COAL COMPANY, LIMITED

CONVENTION DES ACTIONNAIRES

A UNE ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SOCIÉTÉ

Avis est donné par les présentes qu'une assemblée spéciale des actionnaires de la DOMINION COAL COMPANY, LIMITED aura lieu dans l'auditorium de l'immeuble de la Banque Royale du Canada (étage M2), place Ville-Marie, dans la cité de Montréal, province de Québec, Canada, à 10 h. du matin, heure normale de l'est, le mardi 7e jour du mois de mars 1967.

Ordre du jour:

- (a) Prendre connaissance d'un rapport sur l'état des négociations entre la Direction et le Gouvernement du Canada, concernant l'acquisition par le Gouvernement fédéral des entreprises houillères de la Société.
- (b) Prendre en considération et, au besoin, adopter une résolution ou des résolutions aux fins:
 - (i) d'autoriser et d'approuver la mise sur pied d'un Comité de négociation parmi les détenteurs de la Société Dominion Coal;
 - (ii) d'autoriser et de mener ledit Comité à négocier des conditions raisonnables pour l'acquisition des entreprises houillères de la Société, par le Gouvernement du Canada;
 - (iii) d'autoriser ledit Comité de négociation, s'il l'estime utile, à retenir les services d'un conseiller juridique ou de quelque autre organisme consultatif; et
 - (c) Prendre en considération et approuver une résolution autorisant la Société Dominion Coal à payer aux membres dudit Comité les dépenses normales résultant de leur affectation, y compris les honoraires du conseiller juridique et d'autres consultants.

A Ville St-Pierre, Qué., ce 29e jour du mois de février 1967.
Pour le Conseil d'Administration

BRUCE R. McDADE
Vice-président et Secrétaire

a-----b

Le problème est de transmettre les données. Toutes les entreprises ont à le résoudre.

La solution: les Télécommunications du Canadien National et du Canadien Pacifique, qui vous offrent leur technique, leur expérience et leurs appareils. Nous avons créé des systèmes de transmission adaptés aux besoins de diverses compagnies. Nous sommes, depuis plus d'un siècle, les pionniers des télécommunications d'affaires au Canada. Nos appareils sont des plus récents modèles. Nous vous offrons en outre les services gratuits de cet expert en communications.



Nous attendons sa visite.

Nom _____
Compagnie _____
Adresse _____

TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIEN PACIFIQUE/CANADIEN NATIONAL
a/s de J. C. McDaniel, directeur général des ventes, 151 ouest, rue Front, Toronto (1), Ontario

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Denrées alimentaires

constater pourquoi tant de gens choisissent la Lincoln Continental. Voyez comment il vous serait facile de posséder le modèle de votre choix et de vivre à votre tour le "mode de vie Continental".



MERCURY

LINCOLN



L'enquête de Garrison sur l'assassinat de Kennedy L'avocat d'Oswald est cité à comparaître Johnson: inutile de rouvrir le dossier

WASHINGTON. — Le président Johnson a répété, au cours de sa conférence de presse hier, qu'il estimait inutile de rouvrir le dossier sur l'assassinat du président Kennedy.

Le chef de l'exécutif a opposé une brève fin de non-recevoir à une question touchant l'enquête menée par le procureur de la Nouvelle-Orléans, M. Jim Garrison, sur le soi-disant complot qui aurait conduit au meurtre de M. Kennedy.

M. Johnson a répondu qu'il ne voyait aucune raison de changer d'une manière quelconque ce que j'ai déjà dit à propos du rapport de la commission Warren.

NOUVELLE ORLÉANS. — Après l'arrestation mercredi de M. Clay Shaw, ancien directeur de l'Office international des échanges commerciaux du port de la Nouvelle-Orléans, M. Jim Garrison, procureur de cette ville, a annoncé, jeudi après-midi, qu'il avait adressé une citation à comparaître à l'avocat Dean Andrews, qui avait défendu Lee Harvey Oswald, assassin présumé du président Kennedy, après son arrestation en 1963, à la suite d'une rixe à la Nouvelle-Orléans.

Cette citation à comparaître a été émise dans le cadre de l'enquête personnelle que M. Garrison mène depuis plu-

sieurs mois sur le meurtre du président des États-Unis à Dallas le 22 novembre 1963.

Aucune précision n'a encore été donnée par le bureau du procureur sur les raisons qui ont motivé la convocation de M. Andrews.

Quant à M. Clay Shaw, qui a été mis en liberté, sous caution de \$10,000, trois heures après son arrestation, mercredi soir, il a été déclaré d'avoir trempé dans l'assassinat du président par M. Ramsey Clark, que le président Johnson vient de nommer au poste d'attorney general des E.-U., c'est-à-dire ministre de la justice.

M. Garrison n'a fait aucun commentaire au sujet de la déclaration de M. Clark. Après avoir annoncé, mercredi soir, que M. Clay Shaw avait été arrêté pour conspiration en vue de meurtre, il avait déclaré que cette arrestation serait suivie de plusieurs autres.

De son côté, M. Edward Wegmann a déclaré aux journalistes qu'il avait été "très heureux d'entendre ce que le procureur général des États-Unis avait eu à dire" sur son client.

"Nous sommes entièrement d'accord avec lui. En temps voulu, l'innocence de M. Shaw sera affirmée," a-t-il ajouté.

M. Wegmann a ensuite déclaré que son client ferait une déclaration dans le courant

de la journée de jeudi et que des "autres d'aide lui étaient parvenues de toutes les régions du monde."

M. Shaw ne s'est manifesté nulle part depuis qu'il a été relâché mercredi soir.

Son nom ne figure pas dans le rapport de la commission Warren (du nom du président de la cour suprême des États-Unis qui présidait l'enquête sur la mort du président Kennedy) et jusqu'à jeudi, ni le département de la justice ni la sûreté fédérale américaine n'avaient fait le moindre commentaire sur l'arrestation de l'ancien directeur de l'agence commerciale du port de la Nouvelle-Orléans.

À New York, le Lee Rankin, qui fut le principal conseiller juridique de la commission Warren, a répondu à des journalistes qui l'interrogeaient: "Pour autant que je sache, nous n'avons jamais entendu parler de cette personne."

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 689, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 690, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 691, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 692, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 693, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 694, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 695, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 696, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 697, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 698, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 699, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 700, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

CITÉ DE ST-LÉONARD AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-treasorier de la susdite municipalité.

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 879, amendement au règlement no. 91 et ses amendements concernant les bâtiments destinés à des fins commerciales, lorsque situés à St-Léonard.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

VILLE DE ROXBORO ABANDON D'UNE LIGNE HOMOLOGUEE SUR UN CERTAIN TERRAIN

Avis est par les présentes donné qu'une requête de la Ville de Roxboro sera présentée à la Cour supérieure en Cour de Pratique, numéro 31, du Vieux Palais de Justice à Montréal, le 22e jour de mars 1967, à 10:15 heures de l'avant-midi ou aussitôt que l'avocat-conseil pourra être entendu, en vue d'obtenir la confirmation du Plan portant le numéro 7306-1, 2, daté du 6 février 1967, et de la description qui y est annexée, signée par Fernand Lemay, arpenteur-géomètre de la province de Québec, concernant l'abandon de la ligne homologuée établie par ladite Ville de Roxboro, qui affecte et comprend la subdivision du lot originaire numéro 327 des Plan et Livre de renvoi officiels de la Paroisse de Sainte-Geneviève, Division d'enregistrement de Montréal.

Donné en la Ville de Roxboro, ce 28e jour de février 1967.

V.P. GRAY, Secrétaire-Treasorier en fonctions

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 690, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 691, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 692, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 693, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 694, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 695, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 696, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 697, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 698, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 699, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 700, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 701, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er mars 1967, La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à W. Hovick Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec, le 1er jour de mars 1967, sous le numéro 1571418.

Ce 1er jour de mars 1967, La Banque Toronto-Dominion.

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 879, amendement au règlement no. 91 et ses amendements concernant les bâtiments destinés à des fins commerciales, lorsque situés à St-Léonard.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

VILLE DE ROXBORO ABANDON D'UNE LIGNE HOMOLOGUEE SUR UN CERTAIN TERRAIN

Avis est par les présentes donné qu'une requête de la Ville de Roxboro sera présentée à la Cour supérieure en Cour de Pratique, numéro 31, du Vieux Palais de Justice à Montréal, le 22e jour de mars 1967, à 10:15 heures de l'avant-midi ou aussitôt que l'avocat-conseil pourra être entendu, en vue d'obtenir la confirmation du Plan portant le numéro 7306-1, 2, daté du 6 février 1967, et de la description qui y est annexée, signée par Fernand Lemay, arpenteur-géomètre de la province de Québec, concernant l'abandon de la ligne homologuée établie par ladite Ville de Roxboro, qui affecte et comprend la subdivision du lot originaire numéro 327 des Plan et Livre de renvoi officiels de la Paroisse de Sainte-Geneviève, Division d'enregistrement de Montréal.

Donné en la Ville de Roxboro, ce 28e jour de février 1967.

V.P. GRAY, Secrétaire-Treasorier en fonctions

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 690, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 691, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 692, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 693, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 694, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 695, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 696, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 697, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 698, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 699, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 700, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 701, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction de deux édifices commerciaux attenant, ayant plus de 120 pieds de façade en total.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

CANADA Province de Québec District de Montréal COUR SUPÉRIEURE

No 12-269 ex parte

NADON BRICK & STONE LTD., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à l'adresse de la Cour Supérieure de Montréal, requérante,

—VS—
GIUSEPPE CHIECHI, résident et domicilié au numéro 304 rue Rose de Lima, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à GIUSEPPE CHIECHI, intimé, selon un jugement de la Cour Supérieure de Montréal, dans le dossier numéro 12-269 Ex Parte, en date du 27 février 1967, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040 et suivants du Code Civil de la province de Québec a été déposé au Bureau du protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne un emplacement connu et désigné comme étant les lots 23-272 et 23-278 aux Plan et Livre de Renvoi officiels de la paroisse du Sault-aux-Écluseuses. Avec toutes les bâtisses dessus construites portant les numéros civiques 11301 - 11303, 11305 de l'avenue Jean-Meurier en la ville de Montréal.

Selon cet Avis si vous ne remédiez pas en dedans de soixante (60) jours de la date du dernier des Avis au défaut décrit dans ledit Avis, NADON BRICK & STONE LTD., deviendra propriétaire des propriétés décrites ci-haut. Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal le 27 février 1967.
PIERRE ROCH, protonotaire adjoint c.s.m.

Mes LUCIEN LACHAPPELLE, 5971 Saint-Hubert, Montréal, Procureur de la requérante.

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 879, amendement au règlement no. 91 et ses amendements concernant les bâtiments destinés à des fins commerciales, lorsque situés à St-Léonard.

Donné à St-Léonard, ce 1er jour de mars 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Treasorier

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 28 février 1967, a adopté le règlement no. 879, amendement au règlement no. 91 et ses amendements concernant les bâtiments destinés à des fins commerciales, lorsque situés à St-Léonard.

Dans la LCF

La chasse au commissaire peut durer encore six semaines

VANCOUVER. — Un comité formé de cinq membres a été désigné hier afin de trouver un nouveau commissaire pour la Ligue canadienne de football.

M. Allan McEachern, commissaire intérimaire, a fait part de la nouvelle et a précisé qu'outre lui, le comité se composera de Sam Berger, président des Rough Riders d'Ottawa, Joe Atwell, président des Alouettes de Montréal, Neville Winograd, président des Bombers de Winnipeg et Hugh McColl, président précédent des Eskimos d'Edmonton.

M. McEachern a révélé que la première tâche du comité sera de réviser les demandes de ceux qui ont postulé l'emploi en même temps que le sénateur Keith Davey, démissionnaire la semaine dernière.

Le salaire du nouveau commissaire serait de \$25,000. On demandera à Pat Mahoney, des Stampedeers de Calgary d'effectuer ce travail de révision.

A ce sujet, M. McEachern a précisé qu'il y avait environ 80 candidats, mais seulement 20 d'entre eux représentaient des concurrents sérieux. Il a précisé que, depuis la démission du sénateur Davey, plusieurs

autres demandes ont été reçues et qu'elles seraient considérées.

Darmon gagne

MOSCOU. — Pierre Darmon, de France, et Alexandre Metreveli, ont tous deux atteint la finale du tournoi international de tennis de l'Union soviétique hier à Moscou.

Darmon a surclassé l'ex-champion de Russie Tomas Lesjau au compte de 6-3, 6-4 et 6-3 tandis que Metreveli a vaincu le Français Jean-Claude Barclay en trois sets d'affilée de 6-4, 6-4 et 6-3.

La finale des simples féminins oppose deux joueuses russes, Bakshyeva et Anna Dmitrieva.

Le plus tenace travailleur au camp d'entraînement des Pirates est actuellement le receveur Jim Pagliarini, qui s'est juré de hausser sa moyenne au bâton. L'an dernier Pagliarini a conservé une moyenne de .235 et il espère monter cette moyenne aux environs de .300. Son meilleur instructeur est son gérant, Harry Walker, un joueur qui a connu une réputation de fort frappeur au cours de sa carrière.

Le jeune conducteur d'origine italienne en sera à sa 3e tentative dans cette compétition internationale. A sa première tentative il se classa 3e en 1965, tandis que l'an dernier, après qu'il menait le peloton après les premiers 40 milles de la course à dû abandonner à cause de troubles mécaniques à sa voiture.

Andretti aura le choix de deux voitures Ford, dont l'une à moteur-arrière.

Andretti, le champion du club automobile des Etats-Unis, qui vient de gagner la course de stock cars de Daytona Beach, en Floride, dimanche dernier, a été choisi hier pour triompher dans la fameuse classique internationale de 500 milles d'Indianapolis.

Le jeune conducteur d'origine italienne en sera à sa 3e tentative dans cette compétition internationale. A sa première tentative il se classa 3e en 1965, tandis que l'an dernier, après qu'il menait le peloton après les premiers 40 milles de la course à dû abandonner à cause de troubles mécaniques à sa voiture.

Andretti aura le choix de deux voitures Ford, dont l'une à moteur-arrière.

Andretti, le champion du club automobile des Etats-Unis, qui vient de gagner la course de stock cars de Daytona Beach, en Floride, dimanche dernier, a été choisi hier pour triompher dans la fameuse classique internationale de 500 milles d'Indianapolis.

Le jeune conducteur d'origine italienne en sera à sa 3e tentative dans cette compétition internationale. A sa première tentative il se classa 3e en 1965, tandis que l'an dernier, après qu'il menait le peloton après les premiers 40 milles de la course à dû abandonner à cause de troubles mécaniques à sa voiture.

Andretti aura le choix de deux voitures Ford, dont l'une à moteur-arrière.

Andretti, le champion du club automobile des Etats-Unis, qui vient de gagner la course de stock cars de Daytona Beach, en Floride, dimanche dernier, a été choisi hier pour triompher dans la fameuse classique internationale de 500 milles d'Indianapolis.

Le jeune conducteur d'origine italienne en sera à sa 3e tentative dans cette compétition internationale. A sa première tentative il se classa 3e en 1965, tandis que l'an dernier, après qu'il menait le peloton après les premiers 40 milles de la course à dû abandonner à cause de troubles mécaniques à sa voiture.

Andretti aura le choix de deux voitures Ford, dont l'une à moteur-arrière.

Andretti, le champion du club automobile des Etats-Unis, qui vient de gagner la course de stock cars de Daytona Beach, en Floride, dimanche dernier, a été choisi hier pour triompher dans la fameuse classique internationale de 500 milles d'Indianapolis.

Le jeune conducteur d'origine italienne en sera à sa 3e tentative dans cette compétition internationale. A sa première tentative il se classa 3e en 1965, tandis que l'an dernier, après qu'il menait le peloton après les premiers 40 milles de la course à dû abandonner à cause de troubles mécaniques à sa voiture.

Andretti aura le choix de deux voitures Ford, dont l'une à moteur-arrière.

Andretti, le champion du club automobile des Etats-Unis, qui vient de gagner la course de stock cars de Daytona Beach, en Floride, dimanche dernier, a été choisi hier pour triompher dans la fameuse classique internationale de 500 milles d'Indianapolis.

Le jeune conducteur d'origine italienne en sera à sa 3e tentative dans cette compétition internationale. A sa première tentative il se classa 3e en 1965, tandis que l'an dernier, après qu'il menait le peloton après les premiers 40 milles de la course à dû abandonner à cause de troubles mécaniques à sa voiture.

Andretti aura le choix de deux voitures Ford, dont l'une à moteur-arrière.

Andretti, le champion du club automobile des Etats-Unis, qui vient de gagner la course de stock cars de Daytona Beach, en Floride, dimanche dernier, a été choisi hier pour triompher dans la fameuse classique internationale de 500 milles d'Indianapolis.

Le jeune conducteur d'origine italienne en sera à sa 3e tentative dans cette compétition internationale. A sa première tentative il se classa 3e en 1965, tandis que l'an dernier, après qu'il menait le peloton après les premiers 40 milles de la course à dû abandonner à cause de troubles mécaniques à sa voiture.

Andretti aura le choix de deux voitures Ford, dont l'une à moteur-arrière.

Andretti, le champion du club automobile des Etats-Unis, qui vient de gagner la course de stock cars de Daytona Beach, en Floride, dimanche dernier, a été choisi hier pour triompher dans la fameuse classique internationale de 500 milles d'Indianapolis.

Le jeune conducteur d'origine italienne en sera à sa 3e tentative dans cette compétition internationale. A sa première tentative il se classa 3e en 1965, tandis que l'an dernier, après qu'il menait le peloton après les premiers 40 milles de la course à dû abandonner à cause de troubles mécaniques à sa voiture.

Andretti aura le choix de deux voitures Ford, dont l'une à moteur-arrière.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.

Le commissaire intérimaire a ajouté qu'il n'existait pas de date précise pour trouver un remplaçant à M. Davey. Le Comité de sélection tiendra sa première réunion dans deux semaines à un endroit encore inconnu.

"Mais nous ne croyons pas avoir d'informations précises d'ici six semaines et peut-être plus," a fait remarquer M. McEachern.

Le sénateur Davey a démissionné de ses fonctions de commissaires de la LCF le 23 février, mettant fin à un règne de 54 jours de critiques perpétuelles.



Milt Schmidt, dont le nom s'identifie avec l'organisation des Bruins de Boston depuis 31 ans, deviendra le grand manitou de cette équipe en juin prochain. Personne dans le circuit Campbell ne mérite plus de succès que lui après les années de misère qu'il a dû endurer comme pilote de ces Ours.

Blancas brûle le parcours de Dorai

MIAMI, Floride. — Jouant comme si le parcours lui appartenait, Homero Blancas a réussi à égaliser le record de ce terrain avec une performance de six coups sous la normale, 65, pour prendre les devants dans l'omnium de golf de Dorai d'un enjeu de \$100,000, hier, à Miami.

Blancas ne possède toutefois qu'une avance d'un seul coup sur Joel Goldstrand et Tommy Aaron, après les premiers 36 trous du tournoi.

Blancas n'a pu se qualifier parmi les gagnants à ses deux tournois précédents, mais entend bien renverser les rôles aujourd'hui.

LES MENEURS			
BLANCAS, Homero	31-33-65		
GOLDSTRAND, Joel	33-31-68		
AARON, Tommy	34-32-66		
PALMER, Arnold	33-34-67		
SANDERS, Doug	33-35-68		
GOALBY, Bob	36-32-68		
ARCHER, George	35-33-68		
GREENE, Bert	37-31-68		
NICKLAUS, Jack	33-35-68		
HENNING, Harold	33-35-68		
GLOVER, Randy	33-35-68		
FINESETH, Rod	35-34-69		
SIKES, R. H.	34-35-69		
BEARD, Frank	35-34-69		
BROWN, Pete	36-33-69		
ALEKS, Ron	33-36-69		
HOMENIK, Wilf	33-36-69		
BREWER, Gay	34-35-69		
BOROS, Julius	32-37-69		
BARBER, Miller	33-36-69		
MURPHY, Bob	35-35-70		
MARTI, Bill	36-34-70		
MOWLDS, Jerry	35-35-70		
OPPERMANN, Steve	34-36-70		
MAXWELL, Billy	36-34-70		
RUDOLPH, Mason	36-34-70		
KNEECE, Harold	35-35-70		
SPORE, Bill	31-39-70		
CUPTI, Jacky	34-36-70		
VANCEY, Bert	36-34-70		
SNEAD, Sam	35-35-70		
NICHOLS, Bobby	35-35-70		
RODRIGUEZ, Chi Chi	34-36-70		
REFRAM, Dean	34-36-70		
FLECK, Jack	34-36-70		
FARRELL, Billy	37-33-70		
CRAMPTON, Bruce	34-36-70		

Ligue Nationale

	P.J.	G.	P.	N.	B.P.	B.C.	Pts
Chicago	34	13	9	209	132	77	
New York	27	21	9	154	143	62	
Toronto	24	21	10	149	158	58	
Montréal	22	24	10	137	151	54	
Détroit	22	31	4	169	183	48	
Boston	15	34	9	147	198	39	

Du Hamel à Daytona

TORONTO. — L'Association canadienne de motocyclette a fait savoir hier que le Montréalais Yvon Du Hamel et le Torontois Mike Duff, champion mondial prendront part aux Championnats nationaux de course à Daytona Beach, Fla. les 18 et 19 mars.

Du Hamel, champion canadien en 1966, prendra part à l'épreuve de 100 milles, cependant que Duff, qui depuis quatre ans fait la pluie et le beau temps dans les épreuves de championnats mondiaux, courra dans l'épreuve de 100 milles pour les 250 cc. le 18 mars et dans les 200 milles de Daytona le lendemain.

M. MacEachern a fait remarquer que le gouvernement n'a pas le droit ni la responsabilité de dicter une ligne de conduite ou d'intervenir à moins que les droits des individus soient en danger.

Il a souligné entre autre que notre équipe nationale de hockey développait un prestige bien à elle comme c'est le cas pour les hockeyeurs professionnels.

Le ministre a précisé que ce prestige était important si seulement il servait à attirer des bons joueurs désireux de représenter le Canada. D'après lui, un des problèmes au hockey est de trouver et de développer une entente harmonieuse entre professionnels et amateurs afin que les deux en bénéficient tout en demeurant indépendant l'un de l'autre.

M. MacEachern a loué le projet déjà mis de l'avant de la création d'un fonds pour venir en aide aux jeunes joueurs c'est-à-dire ceux qui se joignent à l'équipe nationale.

Il a commenté en terminant que sur une longue période la responsabilité de l'existence future du hockey reposait en-

Chez les Bruins de Boston

Schmidt devient gérant général Harry Sinden conserve son poste

BOSTON. — Milt Schmidt deviendra le nouveau gérant général des Bruins de Boston de la ligue Nationale aussitôt après l'assemblée spéciale au sujet de l'expansion au mois de juin prochain, a annoncé hier Weston Adams, président des Bruins.

Schmidt est actuellement assistant gérant général, sous les ordres de Harry Emms qui détient le poste de gérant général depuis deux ans.

Emms avait accepté ce poste de gérant général pour une durée de deux ans en 1965. Emms continuera d'occuper cette fonction jusqu'au mois de juin.

Adams a également déclaré que Harry Sinden continuerait de piloter les Bruins l'an prochain. Sinden en était à sa première année cette saison à la direction des Bostonnais.

Schmidt est à l'emploi des Bruins de Boston depuis 31 ans en tant que joueur et administrateur.

Peggy Fleming assurée du titre mondial pour une 2ème année

VIENNE. — Les deux dernières figures imposées des dames aux Championnats du monde de patinage artistique à Vienne, le paragraphe boucle arrière et le paragraphe bracket arrière, ont permis à la championne du monde, l'Américaine Peggy Fleming de creuser encore l'écart qui la séparait de la seconde, la Canadienne Valerie Jones, à 70 points, serrée de près par la championne d'Europe, l'Allemande de l'Est Gabrielle Seytirt, à 10 points de Jones.

La championne américaine semble donc hors d'atteinte et devrait sans surprise conserver son titre mondial dans les livres qui auront lieu samedi soir.

Entre-temps, les danseurs britanniques Bernard Ford, 19 ans, et sa partenaire Diana Diana Towler, 20 ans, de Londres, ont défendu avec brio leur titre mondial en sautant sur glace dans les "libres", hier soir.

Leur dance, d'après la musique de "Zorba le Grec", exécutée magistralement, a ravi les 1,000 spectateurs venus

malgré le mauvais temps et les juges leur ont attribué les meilleurs notes de la soirée.

Les étudiants américains Lorna Dyer et John Carrel, 21 et 26 ans respectivement, de Seattle, ont obtenu la médaille d'argent devant les Britanniques Suddick-Cannon, médaille de bronze. Ce classement avait déjà été enregistré à l'issue des imposées.

Le temps froid, un vent

parfois violent et une pluie fine intermittente gênaient les concurrents.

Par ailleurs, le champion du monde sortant de patinage artistique, l'Autrichien Emmerich Danzer, a dû céder la première place au classement provisoire, à l'issue des figures imposées, à son compatriote Wolfgang Schwarz qui le précède de 15 points, 8 avant les figures libres.

Voici le classement à l'issue des six figures imposées:

DAMES			
1	FLEMING, Peggy (Etats-Unis)	1,223	4
2	JONES, Valerie (Canada)	1,154	2
3	SEYFERT, Gabrielle (All. de l'Est)	1,143	4
4	STAPLEFORD, Sally Ann (G.-Bretagne)	1,118	8
5	MASKOVA, Hana (Tchécoslovaquie)	1,112	2
HOMMES			
1	SCHARZ, Wolfgang (Autriche)	1,222	9
2	DANZER, Emmerich (Autriche)	1,207	1
3	KNIGHT, Donald (Canada)	1,195	2
4	ALLEN, Scott (Etats-Unis)	1,184	8
5	VISCONTI, Gary (Etats-Unis)	1,171	4

Des voleurs volés!

TORONTO. — Alors que les Maple Leafs de Toronto de la ligue Nationale de hockey volaient littéralement une victoire aux Canadiens mercredi soir à Montréal, des individus faisaient de même au Maple Leaf Gardens de Toronto.

Les Leafs ont appris à leur retour dans la Ville-Reine que

des voleurs avaient soustrait la nouvelle voiture sport du président des Leafs Stafford Smythe et le magnétophone et la caméra du gérant-général et instructeur Punch Imlach encore hospitalisé.

La police croit que les voleurs ont passé la nuit dans le Gardens.

Que le hockey amateur mène sa barque!

OTTAWA. — Le ministre de la santé, M. Allan MacEachern, a déclaré hier qu'il espérait ne jamais voir le jour où le gouvernement devra décréter une loi visant à protéger les joueurs de hockey amateurs de l'interférence professionnelle.

Il a fait remarquer aux invités d'un banquet en l'honneur de la Fondation canadienne de hockey qu'il serait préférable de laisser le hockey amateur mener sa propre barque. Le rôle du gouvernement devrait être de développer et de renforcer le sport et non pas de lui dicter une politique.

L'intérêt légitime du gouvernement envers le hockey est d'aider les jeunes à pratiquer ce sport qu'ils aiment au sein d'une organisation solidement établie, sans interférence ou dictature extérieures.

Le gouvernement est intéressé aussi à voir les hockeyeurs amateurs jouer sous la surveillance d'instructeurs compétents et de voir le Canada bien représenté par une équipe puissante lors des rencontres internationales.

M. MacEachern a fait remarquer que le gouvernement n'a pas le droit ni la responsabilité de dicter une ligne de conduite ou d'intervenir à moins que les droits des individus soient en danger.

Il a souligné entre autre que notre équipe nationale de hockey développait un prestige bien à elle comme c'est le cas pour les hockeyeurs professionnels.

Le ministre a précisé que ce prestige était important si seulement il servait à attirer des bons joueurs désireux de représenter le Canada. D'après lui, un des problèmes au hockey est de trouver et de développer une entente harmonieuse entre professionnels et amateurs afin que les deux en bénéficient tout en demeurant indépendant l'un de l'autre.

M. MacEachern a loué le projet déjà mis de l'avant de la création d'un fonds pour venir en aide aux jeunes joueurs c'est-à-dire ceux qui se joignent à l'équipe nationale.

Il a commenté en terminant que sur une longue période la responsabilité de l'existence future du hockey reposait en-

tre les mains des corps gouvernementaux.

Repos pour Laperrière

Les Canadiens de Montréal ont annoncé mercredi soir que le joueur de défense Jacques Laperrière ne jouera pas durant environ une semaine à la suite d'une blessure à l'épaule droite.

Laperrière a été blessé à l'épaule, mercredi soir, au cours de la dernière minute de jeu contre les Maple Leafs de Toronto.

Il a été transporté à l'hôpital, mais on s'attend à ce qu'il puisse retourner chez lui sous peu.

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Le 6e tournoi bantam de la Palestre s'ouvre ce soir en présence de plusieurs personnalités, dont Toe Blake et Richard

L'ouverture officielle du 6e tournoi international de hockey bantam de la Palestre Nationale a lieu ce soir, au centre sportif Paul-Sauvage. La classique s'ouvrira en présence de nombreuses personnalités du monde du sport, dont l'instructeur Toe Blake, des Canadiens,

Maurice Richard, Jacques Plante et René Lecavalier. Trois joutes sont au programme de la soirée d'ouverture. Dans la première rencontre à 6 h. 15, le Northshore de Pierrefonds sera opposé aux Braves de Repentigny. Dans la 2e joute, les champions du

tournoi de l'an dernier: la Légion Canadienne de Drummondville, vont se mesurer aux Jets de Dorval. Tard en soirée, le club Beauharnois affrontera le Cornwall.

Suivant la coutume établie depuis la création de ce tournoi bantam, plusieurs vedettes du monde du sport seront présentes à l'ouverture des épreuves. Hector "Toe" Blake, l'instructeur du Tricolore, est cette année l'invité d'honneur. L'an dernier, les spectateurs avaient fait une ovation monstre à Blake.

Le maître des cérémonies sera nul autre que René Lecavalier, la voix du hockey au Canada français. Il partagera la tâche avec le président Lionel Chouinard, pour une présentation spéciale qui sera faite à l'une des plus grandes vedettes bantam de l'histoire de ce tournoi: Marcel Dionne. Celui-ci faisait partie de l'équipe championne, l'an dernier: la Légion Canadienne de Drummondville.

Enfin, plusieurs personnalités du monde du spectacle doivent aussi être présentes à l'ouverture du tournoi, ce soir, notamment le chanteur André Bertrand.

Le programme

Ce soir: 6 h. 15 p.m. — Joute no 5, Northshore de Pierrefonds vs Braves de Repentigny. 7 h. 45 p.m. — Entrée du Corps de Clairons et Majorettes du Centre Paul-Sauvage. 8 h. p.m. — Introduction de René Lecavalier et présentation des invités d'honneur. 8 h. 05 p.m. — Entrée des équipes pour la joute d'ouverture officielle no. 6. 8 h. 25 p.m. — Début de la joute Jets de Dorval vs Légion de Drummondville. 9 h. 30 p.m. — Joute no. 7, Beauharnois vs Cornwall.



Carol Vadnais, le nouveau marteau-pilon à la ligne bleue du Tricolore. Il ne fait pas de doute pour personne, y compris Sam Pollock, que Vadnais a l'étoffe nécessaire pour demeurer dans la ligue Nationale. Des jeunes jambes et du sang nouveau, c'est ça qu'il faut "Sammy Boy!"

Rendement des gardiens dans la ligue Nationale

	P.J.	M.J.	B.C.	Moy.
HALL, Glen	24	1,295	51	2.36
DeJORDY, Denis	33	1,945	78	2.41
TOTAL, Chicago	54	3,240	129	2.39
GIACOMIN, Ed	53	3,101	124	2.40
MANIAGI, Cesare	5	199	12	3.61
TOTAL, New York	55	3,300	137	2.49
HODGE, Charlie	37	2,055	88	2.60
WORSLEY, Lorne	16	825	43	3.12
VACHON, Rogatien	5	500	13	2.60
BAUMAN, Gary	2	120	5	2.50
TOTAL, Montréal	55	3,300	150	2.73
BOWER, Johnny	21	1,150	54	2.82
GAMBLE, Bruce	21	1,065	57	3.21
SAWCHUK, Terry	16	850	31	2.18
SMITH, Gary	1	115	7	3.63
SMITH, Al	1	60	5	5.00
TOTAL, Toronto	54	3,240	157	2.91
CROZIER, Roger	49	2,816	150	3.20
BASSEN, Hank	7	324	19	3.52
GARDNER, George	5	280	13	2.78
TOTAL, Détroit	57	3,420	183	3.21
JOHNSTON, Eddie	28	1,520	84	3.32
CHEEVERS, Gerry	22	1,298	72	3.33
PARENT, Bernard	11	602	36	3.59
TOTAL, Boston	57	3,420	193	3.39

BLANCHISSAGES....

GIACOMIN	8	HALL	1
CROZIER	4	WORSLEY	1
DeJORDY	3	SAWCHUK	1
HIDGE	2	CHEEVERS	1
BOWER	2		

BUTS DANS FILETS DESERTS

BOWER	2	GAMBLE	1
GIACOMIN	1	CROZIER	1
VACHON	1	PARENT	1

PUNITIONS EN MINUTES

MONTREAL	697	TORONTO	533
BOSTON	649	NEW YORK	526
CHICAGO	586	DETROIT	542

Rendement des gardiens dans la ligue Américaine

	P.J.	M.J.	B.C.	B.L.	Moy.
Jean Morissette, Qué.	6	229	8	—	2.10
Gil Boisvert, Balt.	3	140	6	1	2.57
Gary Smith, Roch.	17	871	38	1	2.61
George Gardner, Pitt.	25	1,500	66	2	2.64
Joe Daley, Pitt.	16	948	43	—	2.72
Andre Gill, Hers.	49	2,920	133	4	2.73
George Wood, Spg.	31	1,584	78	2	2.95
Claude Dufour, Hers.	2	120	6	—	3.00
Bob Perrault, Roch.	42	2,429	126	3	3.11
Ernie Wakely, Clev.	58	3,467	186	—	3.22
Ron Gilbert, Qué.	4	163	9	—	3.31
Gil Villemure, Balt.	55	3,280	186	3	3.40
Don Caley, Pitt.	16	912	54	2	3.55
Gary Bauman, Qué.	28	1,610	99	1	3.68
John Henderson, Hers.	5	260	16	1	3.69
Gil Banville, Qué.	24	1,418	92	—	3.96
Andre Gagnon, Spg.	1	60	4	—	4.00
Jacques Caron, Spg.	32	1,716	123	1	4.30
Harold Paille, Prov.	39	2,291	172	—	4.33
Ross Brooks, Prov.	21	1,189	88	—	4.44
Roy Edwards, Buff.	35	1,999	169	—	5.07
Ed Chadwick, Buff.	30	1,541	136	—	5.30
Chuck Goddard, Clev.	3	133	13	—	5.86
Bruce Gamble, Roch.	3	180	18	—	6.00

Ce soir: match sur roulettes Les Bombers, face aux étoiles, au Forum

Les Bombers de San Francisco et l'équipe d'étoiles de la ligue Internationale de Match sur Roulettes s'affrontent ce soir, au Forum. S'il faut en croire Joan Weston, le pivot féminin des Bombers, le match devrait en faire voir de toutes les couleurs au public mont-réalais.

Ce n'est pas chose faite

NEW YORK. — Une forte équipe américaine de natation vraisemblablement composée de dix nageurs et dix nageuses effectuera une tournée en Europe occidentale en septembre prochain si les fédérations européennes contactées et notamment celles de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne de l'Ouest, de Suède et d'Italie, répondent favorablement au projet des Américains.

"Nous aimerions surtout que nos équipes affrontent une sélection d'Europe occidentale, ce qui serait le sommet de notre tournée, mais nous sommes disposés à accepter tout ce que les Européens nous proposent", a déclaré M. Harry Hainsworth, directeur de la natation à l'Amateur Athletic Union.

En cas du forfait des Américains aux Jeux universitaires de Tokyo, la sélection des Etats-Unis pour l'Europe serait la meilleure possible. "Mais même sans nos universitaires, nous pouvons présenter une équipe valable", a ajouté M. Hainsworth. Les relations sportives entre les Etats-Unis et l'URSS étant interrompues à la suite du forfait pour des raisons politiques de l'équipe soviétique d'athlétisme qui devait affronter les Américains en juillet dernier à Los Angeles, les pourparlers pour un événement annuel URSS-E.U. de natation (féminin-masculin) sont au point mort.

Nouveaux succès d'Elaine Tanner

JOHANNESBURG. — Au cours d'une réunion de natation, qui s'est déroulée hier à Johannesburg, la jeune nageuse canadienne Elaine Tanner a remporté le 220 verges papillon, en battant le record international d'Afrique du Sud.

Voici le classement de cette épreuve: 1) Elaine Tanner (Canada), 2'36"9,

nouveau record d'Afrique du Sud; 2) Diane Ludorf (Afrique du Sud), 2'48"3; 3) A. Harris (Afrique du Sud), 2'53"6.

Au cours de la même réunion un relais 4 fois 110 verges, nage libre, dames, a été remporté par une équipe canadienne en 4'18"2 devant l'équipe de la province du Transvaal, 4'29".



Kiki Caron et Elaine Tanner à Santa Clara

NEW YORK. — Une grande réunion internationale de natation aura lieu du 7 au 9 juillet à Santa Clara (Californie) à l'occasion de l'inauguration du nouveau stade nautique du club de cette ville considérée comme l'officielle championne du monde des clubs.

L'Automundo est liquidée

BUENOS AIRES. — L'écure argentine "Automundo", fondée il y a deux ans par le quintuple champion du monde Juan-Manuel Fangio, vient d'être dissoute.

Les raisons de cette liquidation seraient d'ordre financier (on annonce un déficit de 60 millions de pesos, environ 1.200.000 f.) et sportif: les résultats de la dernière "temporada" n'ont pas été particulièrement brillants, en raison il est vrai, de la supériorité des monoplaques françaises Matra.

"Automundo", au cours de ses deux années d'existence, avait participé à un certain nombre d'épreuves de formule 3 en Argentine et en Italie.

Exploit peu facile à réaliser

BUENOS AIRES. — Les deux nageurs argentins de Grand Fond, Luis Rocha et Agenor Almada, qui se sont mis à l'eau dimanche dans le Rio Parana, pour tenter de relier Rosario à Buenos Aires, ne sont plus qu'à 80 km de cette dernière ville. C'est dire qu'ils ont déjà couvert 220 km.

Agenor Almada avance plus vite que Rocha: parti trois heures après lui, il ne comptait plus que 40 minutes de retard sur son compatriote à la hauteur de la ville d'Escombar, soit à 80 km de Buenos Aires.

Les deux nageurs se défendent toutefois de vouloir concourir: ils s'occupent seulement de mener à bien, chacun de leur côté, cette performance.

Le hockey midjet en vedette à Verdun

Le tournoi-rotation de hockey midjet pour le championnat provincial débutera ce soir, à l'Auditorium de Verdun, à 7.30 p.m. alors que le Victoriaville affrontera le Comité des Jeunes de Rosemont.

Demain matin, à 8.30 a.m. à Verdun également, le tournoi se continuera entre Rosemont et les Tigres de Québec.

Demain soir, à St-Lambert, ce sera au tour des Tigres de Québec et du Victoriaville d'en venir aux prises.

La finale du tournoi-rotation aura lieu dimanche après-midi, à 4.00 p.m. à St-Lambert entre les deux équipes qui auront amassé le plus de points. Le vainqueur deviendra le représentant officiel du Québec au tournoi de Kingston, Ontario, qui se déroulera dans la semaine de Pâques.

Elles en ont vu des chandelles!

BATHURST, N.B. — Cinq quilleuses de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, ont établi ce qu'elles croient être un record canadien dans le sport des quilles chandelles. Les jeunes filles ont commencé à jouer vendredi soir et ne se sont arrêtées de faire rouler les boules qu'après 100 heures et 40 minutes.

On croit que le record précédent était détenu par cinq quilleuses de Campbellton qui avaient joué pendant 100 heures et 17 minutes en décembre 1965.

Innovation à Blue Bonnets:

Installation d'un tableau indicateur qui facilitera le choix des favoris

Dès l'ouverture de la saison à Blue Bonnets, le 10 mars, les fervents des courses bénéficieront d'une innovation, qui leur facilitera le choix de leurs favoris et amblers favoris. Cela leur fournira peut-être une dernière indication, leur permettant de choisir un gagnant.

Les informations additionnelles seront inscrites sur deux tableaux, qui mentionneront tous les changements d'équipement, concernant les chevaux inscrits au programme de la soirée. Les deux tableaux occuperont des endroits stratégiques dans le "clubhouse" et dans la tribune populaire.

Les tableaux ne seront pas noirs mais plutôt vert et blanc. Les changements d'équipement seront inscrits journalièrement à la craie, sous la surveillance des juges.

Quelle importance peuvent avoir ces nouvelles indications? Michael MacCormac, directeur des courses, en donne l'explication: "Tout changement d'équipement est effectué dans le but d'assurer aux chevaux une meilleure performance. Les amateurs sont donc en droit de connaître la nature et le moment de ces changements".

Ces tableaux, qui auront 7 pieds de hauteur, indiqueront

la course, le numéro du cheval et tout changement fait depuis le dernier départ. Deux autres tableaux du même genre seront aussi installés au Parc Richelieu, dès le début des courses sont harnais à la piste du bout de l'île, le 28 avril...

Lachance à Toronto

Visant un total de 200 victoires ou plus pour une 3e année consécutive, Gilles Lachance a reçu une invitation du Jockey Club, et il conduira trois chevaux à la piste Greenwood de Toronto, samedi après-midi.

Le populaire conducteur du Québec tentera de mériter une visite dans le cercle du vainqueur avec Leo's Pride, Senator Mir et Dick's Boy. Lachance sera de retour à Blue Bonnets pour l'ouverture, avec une écurie de 26 chevaux...

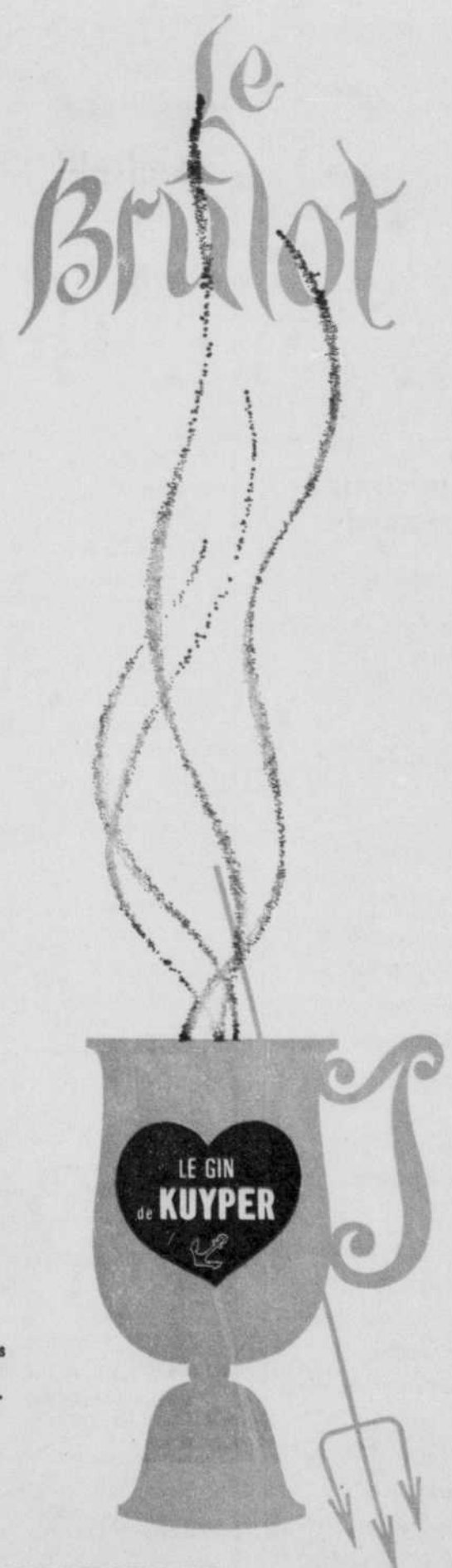
Pensez un peu à Montréal M. Eckert!

FORT LAUDERDALE, Floride. — Il y a tellement de nouveaux jeunes joueurs de baseball que l'expansion dans les ligues majeures n'est plus qu'une question de temps, a déclaré hier le commissaire William Eckert.

Selon le commissaire Eckert on projette déjà d'ajouter deux nouvelles équipes dans chacune des deux ligues américaine et nationale.

On étudie également actuellement la possibilité de commencer les séries mondiales un samedi au lieu d'un mercredi.

Essayez



la boisson chaude de de Kuyper diablement bonne!

Dans un bon gobelet, mettez le jus d'un citron, du sucre ou du miel au goût, et 2 onces de gin de Kuyper. Remplissez d'eau bouillante, saupoudrez de muscade. Brassez avec une petite fourche. C'est diablement bon!

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE—DEPUIS 1695
John de Kuyper & Son — Blended Gin — Distillé au Québec.

Jetez l'ancre au

8e SALON NAUTIQUE NATIONAL

Vous y verrez:
• les nouveaux modèles de bateaux!
• de captivants défilés de modes nautiques!
• la plus petite voile à franchir l'Atlantique et l'auteur de l'exploit!

Plus sensationnel que jamais! Voyez les embarcations et accessoires les plus modernes, les défilés de modes nautiques jantent à 12:45 et à 5:30 du lundi au vendredi.

La Place Bonaventure, fabuleux nouveau centre d'expositions, est desservie directement par le métro. Excellentes facilités de stationnement.

Du 25 FÉVRIER au 5 MARS

Hall Concordia
PLACE
BONAVENTURE

Enfants de moins de 12 ans: 50¢.
Adultes: \$1.50. Tous les jours (y compris le dimanche) de midi à 10:30 p.m. Le samedi de 10 a.m. à 10:30 p.m.

ANNONCE

DES CARRIÈRES FASCINANTES ATTENDENT LES TECHNICIENS

On le constate déjà: la grande reprise, l'industrie, l'État ont un besoin sans cesse croissant de spécialistes compétents. Déjà les jeunes qui ont su acquérir une bonne formation professionnelle, dans quelque domaine que ce soit, voient s'ouvrir devant eux les plus belles carrières. Mais cette tendance ne fait que commencer. Tout indique que la technique est appelée à jouer un rôle de premier plan dans le monde de demain. L'avenir appartiendra aux spécialistes, non seulement dans les universités ou les bureaux, mais dans toutes les sphères de la vie nationale. Dans tous les métiers: mécanicien ou chimiste, navigateur ou ouvrier spécialisé, le succès dépendra de plus en plus d'une formation professionnelle complète et nouée. C'est pourquoi le gouvernement du Québec accorde actuellement une attention toute particulière à l'enseignement dispensé par les instituts spécialisés et les instituts technologiques.

UN BESOIN POUR LE QUÉBEC

Les ressources humaines sont les premières richesses de tout pays. Pour développer son économie, pour progresser, pour accroître sa prospérité, le Québec a besoin de compétences, particulièrement dans le domaine technique. Les "professionnels" sont devenus absolument indispensables. Mais les professionnels, ce ne sont pas seulement les membres des carrières libérales, ce sont tous ceux qui possèdent une formation avancée et exercent leur compétence dans un métier ou dans une spécialité. C'est d'eux que dépend l'essor de notre société.

DES CARRIÈRES FASCINANTES

A notre époque, une bonne formation professionnelle vaut une véritable fortune. La compétence ainsi acquise garantit aux jeunes des emplois intéressants, un avancement rapide, le prestige et la prospérité. De plus, les carrières techniques mettent en valeur le talent et la personnalité de chacun. Le technicien ne fait pas un travail de routine. A tout moment, il est appelé à prendre d'importantes décisions. Il lui faut de l'imagination, du dynamisme et le sens des responsabilités. A ceux que l'action attire, la carrière de technicien apporte la promesse d'une vie bien remplie.

Le cours technique dispensé dans les Instituts du ministère de l'Éducation offre aux jeunes Québécois des carrières fascinantes dans le monde de demain. Pour mieux vous renseigner, consultez la liste des spécialités (ci-dessous) et postez votre coupon sans tarder.

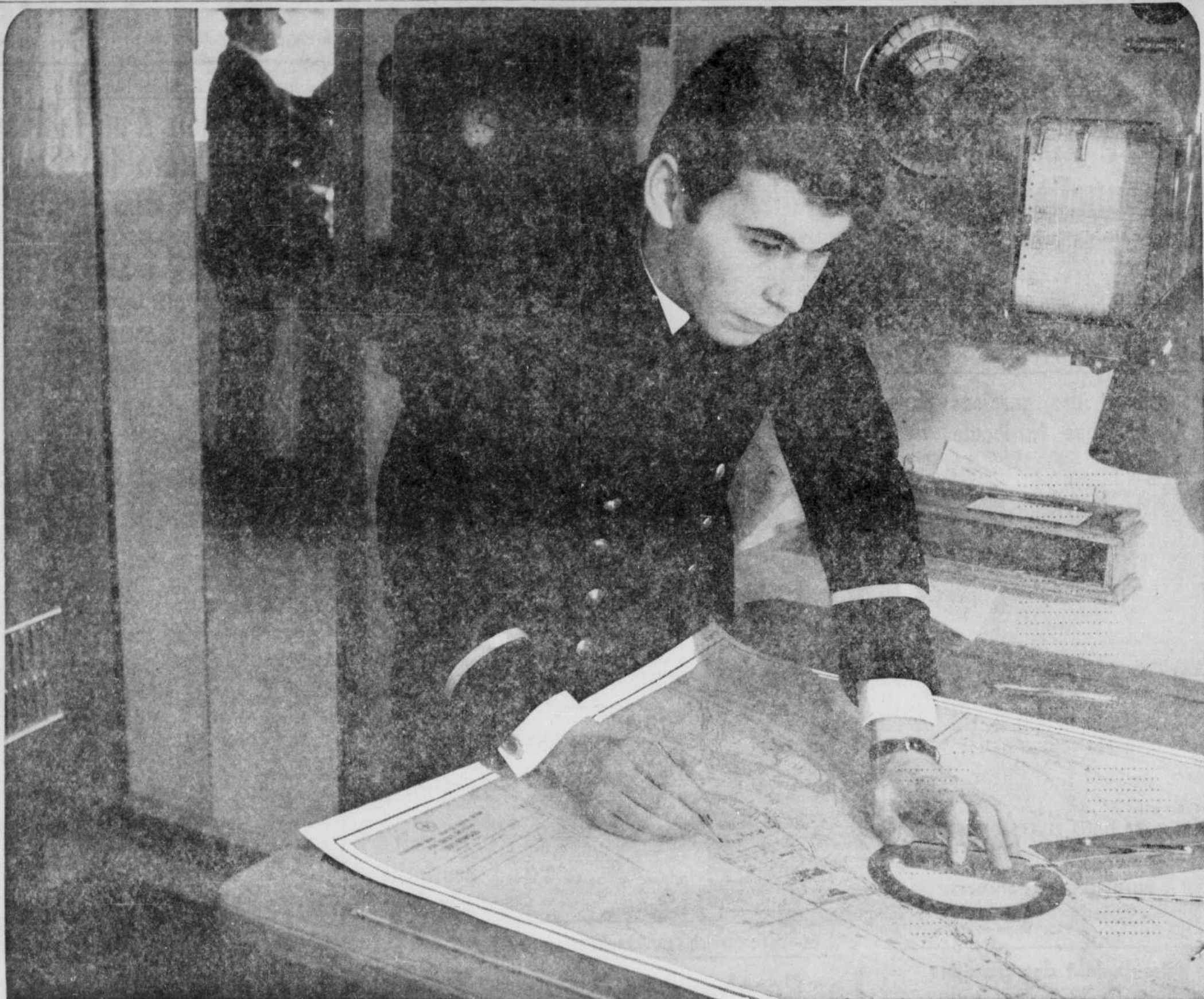
PRINCIPALES SPÉCIALITÉS

INSTITUTS SPÉCIALISÉS

Techniques d'art: arts appliqués, arts graphiques
Aérotechnique
Papeterie
Technologie maritime
Textiles

INSTITUTS DE TECHNOLOGIE

Technique générale
Bâtiments et travaux publics
Mécanique du bâtiment
Ponts et chaussées
Électrotechnique - automatisme
Chimie
Fonderie
Métallurgie
Mécanique industrielle
Modélisme
Instruments et appareils de contrôle
Dessin industriel
Techniques forestières et des ressources naturelles
Techniques d'exploitation minière
Pêcheries
Meubles et bois ouvrés
Mécanique d'automobile
Technologie médicale
Secrétariat médical, juridique, commercial et industriel
Techniques en sciences humaines



La qualité de sa formation professionnelle lui garantit un avenir brillant.

Il a 23 ans. C'est un futur capitaine au long cours.

Pour le moment, il est officier de pont et navigateur à bord d'un vaisseau de la marine marchande.

D'un vaisseau rapide, de 10,000 tonneaux, et tout récemment construit.

La vie à bord est agréable, même si les responsabilités de notre navigateur sont si lourdes de conséquences qu'il ne peut se permettre la moindre erreur de calcul.

Or l'équipage n'est pas inquiet. Car notre jeune spécialiste est hautement qualifié.

En sciences nautiques.

Il y a de nos jours grande pénurie d'officiers de pont bien qualifiés: navigateurs, radaristes, pilotes, et surtout capitaines.

Il faut assurer la relève des pilotes, des officiers de pont, des capitaines parmi les jeunes qui choisiront, après une bonne formation collégiale, la noble carrière maritime.

C'est dire que notre jeune officier, qui a confiance en lui-même et en sa formation, a confiance en son avenir.

Car, à 23 ans, il sait que le jour n'est pas tellement loin où ce sera lui, le capitaine.

L'histoire de cette réussite a été et sera celle de bien d'autres jeunes Québécois du même âge.

D'autres jeunes Québécois, ceux qui recevront leur formation professionnelle de niveau collégial dans les Instituts Spécialisés ou de Technologie du Québec.

En chimie industrielle ou biologique. En techniques avancées de l'architecture et de la construction. En électrotechnique. En arts graphiques et autres techniques d'art. En mécanique d'ajustage et d'outillage. En métallurgie. En aérotechnique. A l'Institut des Textiles. Ou dans d'autres sphères d'activité professionnelle.

D'autres jeunes Québécois dont vous êtes peut-être.

Il est temps pour vous d'y penser. Et de choisir... un avenir brillant.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC



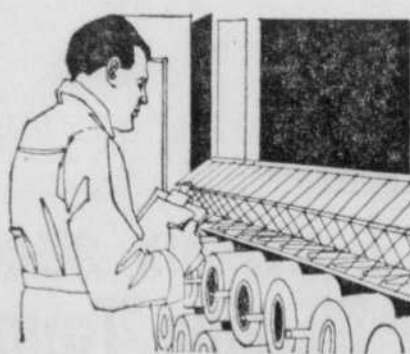
Chimie industrielle

L'industrie chimique a besoin de jeunes. Après vos études secondaires, préférez-vous la chimie? Inscrivez-vous à l'un des Instituts de Technologie du Québec. Pendant trois ans, vous y recevrez une formation intéressante et solide en chimie. Vous deviendrez ainsi un spécialiste compétent dans une industrie en pleine évolution. Un avenir brillant.



Aéronautique

Après vos études secondaires, une carrière en aéronautique vous est possible. Inscrivez-vous à l'Institut Aérotechnique de Dorval. Vous y recevrez une formation professionnelle de trois ans. Vous serez alors un homme compétent, capable de participer à la merveilleuse aventure de l'aéronautique moderne.



Textiles

Si vous désirez participer à cette industrie importante au Québec, inscrivez-vous, après votre cours secondaire sciences-mathématiques, à l'Institut des Textiles. Là, vous recevrez une véritable formation professionnelle dans tous les domaines du textile. Trois ou quatre ans, et vous deviendrez un spécialiste compétent. Votre avenir sera vraiment assuré.

Le 1er mai 1967, c'est la date limite pour vous inscrire à l'un des Instituts Spécialisés ou de Technologie du Québec. Si vous avez déjà choisi votre future spécialisation professionnelle, hâtez-vous de faire votre inscription. Sinon, renseignez-vous au moyen du bon ci-dessous sur les divers aspects de l'enseignement professionnel dispensé dans les Instituts du Ministère de l'Éducation du Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC,
Service de l'Information,
625, rue St-Amable, Québec.

J'ai l'intention de m'inscrire à un cours d'enseignement professionnel.
La spécialisation qui m'intéresse davantage est

Veuillez donc me faire parvenir une brochure de renseignements.

NOM _____
ADRESSE _____